

Plan de gestion intégrée des matières résiduelles de la MRC de Matawinie



Service de gestion des matières résiduelles

16 décembre 2003

Modalités de réalisation du Plan

Le travail de ce plan de gestion des matières résiduelles a débuté en 1998, avec l'embauche d'une employée par la MRC de Matawinie. À cette époque, le travail fait à l'interne consistait, en grande partie, à se documenter sur le sujet, à élaborer les grandes bases du plan et finalement à effectuer un premier sondage auprès des municipalités sur leur production de matières résiduelles. Lorsque ce travail a été effectué, la MRC de Matawinie a convoqué les membres de son Comité de protection de l'environnement matawinien (CPEM), formé d'un conseiller attitré aux dossiers environnementaux par municipalité, pour une session de travail sur le Plan.

Les membres du Comité de protection de l'environnement matawinien ont été mandatés par le Conseil de la MRC de Matawinie afin de produire des recommandations portant sur l'établissement de scénarios opérationnels permettant d'atteindre les objectifs de récupération qui commandent le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Matawinie et le Plan directeur de gestion des boues. En tout et pour tout, les membres du CPEM ont siégé pendant près de 2 ans et demi dans le but d'élaborer les scénarios qui se retrouvent à l'intérieur de ce Plan. Les travaux du Comité étaient rapportés dans chacune des municipalités afin de les valider. De plus, le travail rendu par le Comité a aussi été cautionné à deux reprises par le Conseil de la MRC de Matawinie. Une première fois en novembre 2000, lors de la tenue d'un Lac-à-l'Épaulé sur la gestion des matières résiduelles et aujourd'hui, avec l'adoption de ce projet de Plan.

Le présent document est donc le fruit de plusieurs années de travail entre la MRC de Matawinie et les municipalités qui la composent.

Remerciements

Tel que mentionné précédemment, ce document provient d'une étroite collaboration entre les employés de la MRC et les membres du comité de protection de l'environnement matawinien (CPEM). Afin de remercier tous ces gens pour leur implication, voici la liste des personnes qui ont participé à la réalisation de ce document.

Membres du CPEM :

À la présidence du CPEM :

*Monsieur Réjean Neveu, préfet de la MRC de Matawinie et
Madame Lyne Marcil, préfet-suppléant de la MRC de Matawinie.*

Les représentants municipaux :

*Daniel Brazeau, représentant de Chertsey;
François Linteau, représentant d'Entrelacs;
Edmond Charron, représentant de Notre-Dame-de-la-Merci;
André Lapierre, représentant de Notre-Dame-de-la-Merci;
Paul Breault, représentant de Rawdon;
Stéphane Forest, représentant de Saint-Alphonse-Rodriguez;
Normand Miron, représentant de Sainte-Béatrix;
Jean-Luc Bonin, représentant de Saint-Côme;
Yvan Mc Cabe, représentant de Saint-Côme;
Céline Tremblay, représentante de Saint-Damien;
Gilles Parent, représentant de Saint-Donat;
Sylvie Roy, représentante de Saint-Donat;
Carole Ducharme, représentante de Sainte-Émélie-de-l'Énergie;
Danielle Parenteau, représentante de Sainte-Émélie-de-l'Énergie;
Luc St-Georges, représentant de Saint-Félix-de-Valois;
Gilles Fréchette, représentant de Saint-Félix-de-Valois;
Robert Morin, représentant de Saint-Jean-de-Matha;
Pierre-Michel Gadoury, représentant de Saint-Jean-de-Matha;
André Briand, représentant de Sainte-Marcelline-de-Kildare;
Yvon Farrier, représentant de Sainte-Marcelline-de-Kildare;
Gilles Coutu, représentant de Saint-Michel-des-Saints;
Yvon Lachance, représentant de Saint-Zénon;
Gaston Lavigne, représentant de Saint-Zénon;
Jean-Yves Tessier, représentant de Saint-Zénon;*

Les employés de la MRC de Matawinie :

*Conception et rédaction : Manon Morin, coordonnatrice du service de gestion des matières résiduelles;
Cartographie : Sonia Picard, cartographe;
Secrétariat : Nathalie Lévesque, photocopies;
Martine Klepper, technicienne de bureau;
Sonia Brissette, technicienne de bureau;
Évaluation : Michel Rocheleau, directeur et l'ensemble des employés du service d'évaluation;
Soutien moral et technique : Gilles Locat, géologue et directeur du service d'aménagement;
Yves Gaillardetz, directeur général de la MRC de Matawinie.*



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
PARTIE 1 : DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION	2
1. Description géographique du territoire de planification	2
1.1 Le cadre territorial	2
1.1.1 La situation régionale	2
1.1.2 Le découpage administratif	2
1.1.3 Les municipalités locales visées par le Plan	5
1.2 Le cadre naturel	5
1.2.1 La physiographie et l'hydrographie	5
1.2.2 La géologie	10
1.2.3 Le climat et les régions écologiques	12
1.3 Les grandes orientations et affectations du schéma d'aménagement	14
1.3.1 Les grandes orientations gouvernementales en matière d'aménagement touchant spécifiquement la gestion des matières résiduelles	14
1.3.2 Les grandes affectations du territoire	16
1.3.2.1 La carte des grandes affectations du territoire	16
1.3.2.2 La grille de compatibilité	17
1.3.2.3 La grande affectation forestière	19
1.3.2.4 La grande affectation faunique et forestière	20
1.3.2.5 La grande affectation récréative et forestière	21
1.3.2.6 La grande affectation de villégiature	22
1.3.2.7 La grande affectation patrimoniale	22
2 Démographie	23
2.1 Population permanente	23
2.2 Population saisonnière	24
2.3 Projection démographique	26
3 Activités économiques	29
3.1 Les activités primaires	29
3.2 Les activités secondaires	30
3.3 Les activités tertiaires	31
PARTIE 2 : ÉTAT DE LA SITUATION	33
1. La problématique	33
2. La gestion actuelle des matières résiduelles du territoire de planification	34
2.1 Les municipalités	34
2.2 Industries, commerces et institutions	35
2.3 Organisation administrative du territoire et réglementation en vigueur	36
2.3.1 Organisation administrative des différentes collectes	36
2.3.2 Règlements municipaux	37
2.4 Ententes intermunicipales	39
2.5 Programmes municipaux de gestion des matières résiduelles	40

2.5.1	Collecte des résidus domestiques	40
2.5.2	Collecte municipale desservant les ICI	44
2.5.3	Collecte des matières recyclables	45
2.5.4	Collecte des matières organiques	47
2.5.5	Collecte des résidus domestiques dangereux	49
2.5.6	Collecte des boues	50
2.5.7	Collecte spéciale	50
2.6	Les programmes de communication et de sensibilisation	53
2.7	Coût de gestion des matières résiduelles assumé par le secteur municipal	54
3.	Les intervenants en gestion des matières résiduelles	55
4.	Inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire	57
4.1	Méthode de calcul	57
4.1.1	Secteur municipal	57
4.1.2	Secteur ICI	57
4.2	Portrait détaillé des matières résiduelles	58
4.2.1	Matières résiduelles enfouies	58
4.2.2	Matières recyclables récupérées	63
4.2.3	Matières organiques récupérées	66
4.2.4	Résidus domestiques dangereux (RDD) récupérés	67
4.2.5	Matériaux secs recueillis	69
4.2.6	Boues récupérées	71
4.2.7	Matières consignées	73
4.2.8	Pneus hors d'usage	74
4.3	Portrait détaillé des matières résiduelles provenant du secteur des ICI	75
4.3.1	Matières résiduelles enfouies	75
4.3.2	Matières recyclées ou valorisées	76
4.4	Bilan synthèse des matières résiduelles produites sur le territoire matawinien	78
5.	Recensement des diverses installations reliées à la gestion des matières résiduelles publiques et privées pour l'année 2001	80
5.1	Recensement et capacité de traitement des installations reliées à l'élimination, à la récupération et à la valorisation situées sur le territoire matawinien et les MRC environnantes	80
5.1.1	Les installations reliées à l'enfouissement	80
5.1.2	Installations reliées à la récupération et à la valorisation	82
6.	Optimisation des installations reliées à la gestion des matières résiduelles	83
6.1	Installations reliées à l'enfouissement	83
6.2	Installations reliées à la récupération et à la valorisation	84
PARTIE 3 :	PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	87
1.	Orientations, objectifs et principes du Plan de gestion des matières résiduelles matawinien	87
1.1	Les orientations du Plan de gestion	87
1.2	Les objectifs du Plan de gestion	87
1.3	Les principes du Plan de gestion	88
2.	Élaboration et description des scénarios de gestion	90

2.1	Les 3RV-E : La réduction à la source	90
2.2	Les 3RV-E : La réutilisation	91
2.3	Les 3RV-E : Le recyclage	94
2.4	Les 3RV-E : La valorisation	96
2.5	Les 3RV-E : Les résidus domestiques dangereux	97
2.6	Les Boues	100
2.7	Les 3RV-E : L'enfouissement	101
2.8	Le territoire non-organisé	102
2.9	Autres	102
3.	Budget et échéancier	106
3.1	Budget	106
3.2	Échéancier	109
4.	Suivi du plan de gestion intégrée des matières résiduelles de la MRC de Matawinie	111
5.	Le plan de communication	112
5.1	Les objectifs du plan de communication	112
5.1.1	Objectif général	112
5.1.2	Objectifs spécifiques	112
5.2	Les différentes orientations du plan de communication	113
5.3	Liste d'activités par clientèle	114
CONCLUSION		116
ANNEXES		I
BIBLIOGRAPHIE		II
PETIT GLOSSAIRE		III

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Liste des municipalités matawiniennes et du territoire non-organisé (TNO) ainsi que leur superficie respective	3
Tableau 2 :	Les territoires soumis à une juridiction fédérale ou provinciale et leur superficie	4
Tableau 3 :	Grille de compatibilité pour les grandes affectations du territoire	18
Tableau 4 :	Exercice de planification	19
Tableau 5 :	Effectif des populations matawiniennes permanente et saisonnière pour l'année 2001	24
Tableau 6 :	Projections démographiques des municipalités matawiniennes	28
Tableau 7 :	Répartition en % des entreprises par secteurs d'activités économiques selon le nombre d'employeurs et selon le nombre d'employés pour la MRC de Matawinie ...	31
Tableau 8 :	Responsabilité des intervenants municipaux pour l'année 2000	37
Tableau 9 :	Description des différents règlements municipaux portant sur la gestion des matières résiduelles	38
Tableau 10 :	Description des ententes pour chacune des deux (2) régions.	40
Tableau 11 :	Synthèse de la collecte des résidus domestiques en Matawinie pour 2001	43
Tableau 12 :	Établissements faisant partie des secteurs industriel, commercial et institutionnel inclus dans les différentes collectes municipales pour l'année 2001	44
Tableau 13 :	Synthèse de la collecte des matières recyclables en Matawinie pour 2001	46
Tableau 14 :	Collecte des matières organiques pour l'année 2001	48
Tableau 15 :	Collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) pour l'année 2001	50
Tableau 16 :	Synthèse des collectes spéciales en Matawinie pour l'année 2001	52
Tableau 17 :	Synthèse des sommes investies dans la communication et l'éducation en 2001	54
Tableau 18 :	Coûts totaux assumés par le secteur municipal en 2001	55
Tableau 19 :	Entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles en Matawinie (2001)	56
Tableau 20 :	Composition des matières résiduelles produites en milieu rural	58
Tableau 21 :	Quantité de matières résiduelles enfouies en 2001 (Tonne métrique)	61
Tableau 22 :	Quantité de matières secondaires recueillies, par municipalité en 2001 (tonne métrique)	65
Tableau 23 :	Quantité de matières organiques compostées en 2001 (tonnes métriques)	67
Tableau 24 :	Répartition des résidus domestiques dangereux recueillis en 2001	68
Tableau 25 :	Synthèse des estimations des quantités de boue produites pour l'année 2001 (m³)	72
Tableau 26 :	Usines de traitement des eaux usées situées sur le territoire matawinien (2001)	73
Tableau 27 :	Portrait des matières consignées récupérées et valorisées pour l'année 2000 en Matawinie (t.m.)	74
Tableau 28 :	Quantité de matières résiduelles enfouies provenant des industries, commerces et des institutions (ICI) en 2001 (tonne métrique)	76
Tableau 29 :	Quantité de matières résiduelles estimée par la firme Tecsalt inc. provenant des industries, commerces et des institutions (ICI) en 2001	76
Tableau 30 :	Quantité de matières résiduelles recyclées provenant des industries, commerces et des institutions (ICI) en 2001	77
Tableau 31 :	Synthèse de la production des matières résiduelles des municipalités matawiniennes pour l'année 2001	79
Tableau 32 :	Recensement et capacité d'élimination des installations situées sur le territoire matawinien et des MRC environnantes	82

Tableau 33:	Recensement et capacité de traitement des installations de récupération et de valorisation situé sur le territoire matawinien et à proximité (2001)	83
Tableau 34 :	Synthèse des estimations de quantités de matières résiduelles générées en 2008 par groupe de matières, pour le secteur municipal (t.m.)	104
Tableau 35 :	Estimation des quantités de matières résiduelles à valoriser en 2008 versus quantités valorisées en 2001 pour la MRC de Matawinie (t.m.)	105
Tableau 36 :	Coûts supplémentaires alloués à la gestion des matières résiduelles	107
Tableau 37 :	Estimation de l'augmentation annuel de l'ensemble des budgets municipaux entre 2004 et 2008	108
Tableau 38 :	Plan quinquennal de gestion intégrée des matières résiduelles de la MRC de Matawinie 2004-2008.....	110
Tableau 39 :	Description des activités pour les 3 premières années du Plan.....	114

LISTE DES FIGURES

Figure 1 :	Les subdivisions physiographiques de la MRC de Matawinie.....	8
Figure 2 :	Les subdivisions des bassins versants de la MRC de Matawinie	9
Figure 3	Géologie des formations rocheuses de la MRC de Matawinie	11
Figure 4:	Figures réunissant la température moyenne et chutes de neige annuelles, le nombre de jours sans gel et d'unité thermiques annuelles et les régions écologiques de la MRC de Matawinie.....	13

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1	Quantités de résidus enfouis par municipalité, pour l'année 2001	62
Graphique 2 :	Composition des matières récupérées par la collecte sélective des matières recyclables pour l'ensemble des zones échantillons desservies	63
Graphique 3 :	Répartition des résidus domestiques dangereux pour l'année 2001	69
Graphique 4 :	Quantité de résidus domestiques dangereux recueillis depuis 1998 (kg)	69

INTRODUCTION

Le Québec vit, au même titre que la majorité des pays occidentaux, une ère où la technologie évolue à une vitesse effarante. L'amélioration constante des produits usuels, nous entraîne dans le cercle vicieux de la surconsommation. Tous ces biens finissent, un jour ou l'autre, par se retrouver au même endroit, c'est-à-dire dans les sites d'enfouissement. Or, nous savons maintenant que l'enfouissement systématique des résidus, nuit à la santé des humains et au bon fonctionnement des différents écosystèmes.

Toutefois, changer ses habitudes de gestion des résidus peut s'avérer très complexe. C'est ce qu'ont compris les municipalités de la MRC de Matawinie qui, depuis une dizaine d'années, ont vécu plusieurs problèmes dans ce domaine. La recherche de solutions locales a provoqué un développement hétérogène des services et des infrastructures. Ce qui a fait en sorte que certaines municipalités se sont bien organisées et ont développé des services de collecte sélective, de compostage, tandis que d'autres assurent seulement le service de collecte d'ordures ménagères.

Avec la mise en vigueur de la section 2 de la loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives concernant la gestion des matières résiduelles, les municipalités matawiniennes ont dû se concerter et adopter une vision régionale de la gestion des résidus. C'est donc dans le but de proposer une solution aux problèmes vécus par les quinze (15) municipalités que la MRC s'applique à la réalisation du *Plan de gestion intégrée des matières résiduelles en Matawinie*.

Ce Plan a été construit de façon à proposer des avenues qui sont en accord avec le principe de développement durable. Pour y arriver, nous développons des scénarios de gestion qui sont fondés sur les 3RV-E (RÉDUCTION À LA SOURCE, RÉUTILISATION, RECYCLAGE, VALORISATION ET ENFOUISSEMENT). La réalisation du Plan passera par la concrétisation de cinq (5) stratégies de gestion touchant les différentes sources de résidus. La réalisation de chacune de ces stratégies devrait se faire idéalement une à la fois, de façon à bien implanter et intégrer chaque nouveau service.

Afin de bien couvrir toutes les facettes de la gestion des matières résiduelles en Matawinie, le Plan comprend trois (3) parties : description du territoire de planification, portrait de la situation et plan de gestion des matières résiduelles. Cette dernière partie regroupe les orientations du Plan, les scénarios, le budget et l'échéancier ainsi que le programme de suivi des objectifs.

Il est important de mentionner que ce Plan vise les quinze (15) municipalités comprises dans la MRC de Matawinie et ce, sans exception.

PARTIE 1 DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION

1. Description géographique du territoire de planification

1.1 Le cadre territorial

1.1.1 La situation régionale

La Municipalité régionale de comté de Matawinie est située au Nord-Est de la grande région administrative de Montréal. Elle se situe complètement dans la partie Nord de la région de Lanaudière. Son territoire, de forme longitudinale, s'étire sur plus de 200 km et couvre une superficie de 10 772,22 km².

Insérée entre la région des Laurentides et celle de la Mauricie, la Matawinie a des frontières communes avec dix (10) municipalités régionales de comté : le Haut Saint-Maurice, De Mékinac, De Maskinongé, Antoine-Labelle, les Laurentides, les Pays-d'en-Haut, la Rivière-du-Nord, de Montcalm, de Joliette et de d'Autray. Les liens routiers interrégionaux sont les routes 125, 343 et 131, tous orientés vers les municipalités régionales de comté du Sud et vers les villes de Joliette et de Montréal.

1.1.2 Le découpage administratif

Il est possible de scinder le territoire de la MRC en deux (2) zones distinctes, soit les territoires municipalisés et le territoire non-organisé (TNO).

Les parties centrale et Nord de la MRC sont occupées par le territoire non-organisé qui couvre 7 385,77 km². La portion Sud de la Matawinie, c'est-à-dire 3 386,45 km², est occupée par quinze (15) municipalités, dont la densité de la population est inférieure à 20 hab./km². Le tableau 1 (voir page suivante) dresse la liste des différents secteurs de la MRC et de leur superficie respective.

Le territoire municipalisé

La portion municipalisée de la MRC représente 30 % de la superficie du territoire. À cela se superpose un réseau routier régional constitué principalement de trois (3) axes Nord-Sud (125, 131 et 343), dirigés vers Montréal et Joliette. Les axes permettant une circulation Est-Ouest sont plus nombreux, mais beaucoup moins efficaces. En effet, les routes 329, 337, 341, 345 et 348 cumulent des arrêts, des courbes prononcées et des lignes doubles, rendant difficile la traversée Est-Ouest de la Matawinie.

À un autre niveau, le paysage montueux jonché de lacs qui caractérise si bien la Matawinie a donné naissance, avec la montée de la villégiature, à un réseau routier local très complexe se terminant souvent en cul-de-sac.

Le territoire non-organisé

Le territoire non-organisé s'étend sur cinq (5) anciens comtés municipaux constitués de 36 cantons et parties de cantons incluant la moitié Est du parc du Mont-Tremblant, la réserve faunique Rouge-Mattawin, la partie Ouest de la réserve faunique Mastigouche ainsi que la réserve indienne de la Manawan. Ces territoires non-organisés sont sous la juridiction de la Municipalité régionale de comté et représentent 70 % de son territoire. Ils sont traversés du Sud au Nord par un important chemin forestier à double voie qui relie la réserve indienne de la Manawan à la municipalité de Saint-Michel-des-Saints et auquel s'ajoute un embranchement vers le Nord-Ouest se rendant à Casey (Haut Saint-Maurice). Ces territoires sont principalement affectés à la foresterie et, dans sa partie Sud, à l'exploitation faunique et à la villégiature.

Tableau 1 : Liste des municipalités matawiniennes et du territoire non-organisé (TNO) ainsi que leur superficie respective

Municipalité	Désignation	Superficie (km ²)
Chertsey	Municipalité	313,22
Entrelacs	Municipalité	51,78
Notre-Dame-de-la-Merci	Municipalité	251,22
Rawdon	Municipalité	179,73
Saint-Alphonse-Rodriguez	Municipalité	101,37
Sainte-Béatrix	Paroisse	83,52
Saint-Côme	Paroisse	167,26
Saint-Damien	Municipalité	417,38
Saint-Donat	Municipalité	361,42
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	Municipalité	170,68
Saint-Félix-de-Valois	Municipalité	85,79
Saint-Jean-de-Matha	Municipalité	117,01
Sainte-Marcelline-de-Kildare	Municipalité	33,66
Saint-Michel-des-Saints	Municipalité	563,72
Saint-Zénon	Municipalité	488,69
<i>Territoire municipalisé</i>		<i>3 386,45</i>
<i>Territoire non-organisé (TNO)</i>		<i>7 385,77</i>
Total		10 772,22

Source : Répertoire des municipalités du Québec 2000

Le secteur gouvernemental

Les gouvernements du Québec et du Canada ont consenti des droits sur les terres publiques de la MRC de Matawinie qui ont une incidence sur les présents travaux. En effet, ces deux (2) paliers gouvernementaux sont responsables de tout ce qui touche les zones d'exploitation contrôlées (ZEC), les réserves fauniques, les parcs, les réserves autochtones, etc.

Tous ces lieux sont habités de façon permanente ou occasionnelle par des individus produisant des résidus. Par conséquent, ils seront pris en considération dans le plan de gestion des matières résiduelles. Le tableau 2 présente la liste de ces différents territoires et de leur superficie.

Tableau 2 : Les territoires soumis à une juridiction fédérale ou provinciale et leur superficie

Territoire	Juridiction	Superficie (km²)
<u>Parcs</u>		
Parc de la Forêt Ouareau	Provinciale	241,15
Parc des Sept-Chutes	Provinciale	28,83
Parc des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles	Provinciale	1,98
Parc des Chutes-à-Bull	Provinciale	1,74
Parc régional du lac Taureau	Provinciale	260,89
Parc du Mont-Tremblant	Provinciale	809,17
<u>Pourvoiries</u>		
Air Melançon	Provinciale	1,63
Air Mont-Laurier	Provinciale	154,13
Auberge La Barrière	Provinciale	18,30
Centre de pourvoirie Mastigouche	Provinciale	68,10
Club de chasse et pêche Bellerose	Provinciale	238,21
Club de chasse et pêche Wapoos Sibi	Provinciale	99,09
Domaine Bazinet	Provinciale	18,51
Lac Croche	Provinciale	12,31
La pourvoirie du lac du Repos	Provinciale	77,65
Coin Lavigne	Provinciale	7,76
Le vent de la Savane	Provinciale	82,79
Pavillon Basillière	Provinciale	19,24
Pourvoirie au pays de Réal Massé	Provinciale	15,17
Pourvoirie des 100 lacs Nord	Provinciale	0,6
Pourvoirie des 100 lacs Sud	Provinciale	23,33
Pourvoyeur en chasse et pêche Saint-Damien	Provinciale	28,58
Pourvoirie Kanawata	Provinciale	6,4
Pourvoirie Pignon Rouge	Provinciale	34,33
Pourvoirie Richard Bertrand	Provinciale	4,50
Pourvoirie Saint-Zénon	Provinciale	11,36
Service de Pourvoyeur Trudeau	Provinciale	50,05
<u>Réserve autochtone</u>	Fédérale	7,33
<u>Réserves</u>		
Réserve faunique Rouge-Mattawin	Provinciale	621,83
Réserve faunique Mastigouche	Provinciale	826,05
<u>TNO</u>		
TNO résiduel	Provinciale	2691,44
<u>Zone d'exploitation contrôlée</u>		
ZEC Boulé	Provinciale	627,26
ZEC Colin	Provinciale	424,04
ZEC Lavigne	Provinciale	408,02
ZEC des Nymphes	Provinciale	262,26

Source : MRC de Matawinie

1.1.3 Les municipalités locales visées par le Plan

Le plan de gestion intégrée des matières résiduelles de la Matawinie couvre l'ensemble des quinze (15) municipalités matawiniennes et le territoire non-organisé. Le tableau 1 (voir page 3) énumère le nom des municipalités ainsi que leur superficie.

1.2 Le cadre naturel

1.2.1 La physiographie et l'hydrographie

La physiographie

En Matawinie, on distingue deux (2) ensembles physiographiques séparés par la rivière Mattawin, soit les Laurentides du côté Sud et les Hautes Terres Centrales du côté Nord. Voici les divisions physiographiques et hydrographiques pour chacun de ces ensembles, les rapports entre les limites physiographiques et hydrographiques étant innombrables (voir figure 1, page 8).

Les Laurentides

Les Laurentides forment la bordure du Plateau Laurentien dominant la vallée du Saint-Laurent. On les nomme parfois Laurentides de Montréal ou Laurentides méridionales pour les distinguer des Laurentides de Charlevoix. L'altitude de ces terres est comprise entre 100 et 900 mètres, le point culminant étant le Mont-Tremblant situé à une trentaine de kilomètres à l'Ouest de la Matawinie à la hauteur de Saint-Donat.

Les Laurentides ont en commun un relief accidenté et montueux, de même qu'un drainage se faisant directement vers les Basses Terres du Saint-Laurent par les rivières du Nord, l'Assomption, Maskinongé (Mastigouche), du Loup, Shawinigan et des Envies. De ces diverses rivières, seules les rivières l'Assomption et Mastigouche ont un recouvrement significatif dans la région de Lanaudière et de la Matawinie. Cette organisation du drainage est due au fait que la pente générale des terres est inclinée vers le Sud-Est, vers la vallée du Saint-Laurent et à un degré moindre, vers l'Est, soit vers la Mauricie. On remarquera aussi que les grandes rivières, soit l'Outaouais, la Saint-Maurice et la Batiscahan n'ont pas été nommées ; c'est parce qu'elles drainent les Hautes Terres qui se retrouvent derrière les Laurentides ou, si l'on veut, dans l'immense arrière-pays.

Du côté Nord, la limite entre les Laurentides et les Hautes Terres atikamekw correspond, à peu de choses près, au tracé de la rivière Mattawin. On comprend aisément que la présence des Hautes Laurentides puisse constituer une barrière au cours des rivières dont le tracé est pourtant orienté vers le Sud, soit conformément aux alignements des formations géologiques. Vers l'Est, plus précisément à l'aval du réservoir Taureau, on remarquera qu'il n'y a plus vraiment de barrière topographique pour expliquer le tracé de la Mattawin vers l'Est en direction de la Saint-Maurice. Cependant, dans un premier temps, le gradient des terres dans ce secteur se déplace progressivement vers l'Est, au bénéfice de la rivière Saint-Maurice. Aussi, l'analyse du

système de vallées révèle un cisaillement intense dans un axe partant du réservoir Taureau en direction de l'extrémité Sud du Massif de Charlevoix.

Du côté Sud des Laurentides, le contact avec les Basses Terres du Saint-Laurent a été situé à l'emplacement de la limite géologique entre les roches du Bouclier Canadien et celles des Basses Terres du Saint-Laurent. Dans la région de Lanaudière, ce contact s'exprime à certains endroits par un talus peu accentué comme c'est le cas au niveau des municipalités de Saint-Lin des Laurentides et de Saint-Norbert. Entre ces deux (2) municipalités toutefois, soit à Sainte-Julienne, Saint-Ligori, Saint-Ambroise-de-Kildare et Sainte-Élisabeth, il est masqué par une épaisse couverture meubles s'étendant vers le Nord jusqu'à l'escarpement du Piedmont. Cet escarpement passe au Sud des municipalités de Rawdon et de Sainte-Marcelline-de-Kildare et au Nord des municipalités de Saint-Félix-de-Valois et de Saint-Cléophas.

Les Laurentides comprennent quatre (4) sous-ensembles physiographiques, soit les Hautes Laurentides, le plateau de la rivière du Nord, le plateau disloqué de Lanaudière et le plateau méridional de la Mauricie. De ces quatre (4) sous-ensembles, seulement deux (2) ont une importance significative en Matawinie, soit les Hautes Laurentides et le plateau disloqué de Lanaudière.

Les Hautes Terres Centrales

Les Hautes Terres Centrales qui s'étendent en direction Nord au-delà de la Mattawin forment un territoire deux (2) fois plus vaste que les Laurentides méridionales. La Matawinie recouvre la partie Sud-Ouest de ce territoire, soit quatre (4) des six (6) sous-ensembles qui le constituent. Les altitudes y oscillent entre 300 et 800 mètres. Pour la MRC, la superficie de cet ensemble représente les deux tiers de son territoire.

Étant plus élevées en altitude que le plateau de la Gatineau, l'Outaouais et le plateau central de la Mauricie, les Hautes Terres Centrales jouent un rôle pivot dans l'organisation du réseau hydrographique. La limite de bassin versant entre l'Outaouais et la Saint-Maurice passe sur la bordure occidentale (Ouest) des sous-ensembles du haut plateau du Milieu où sont situés des sommets atteignant les 800 mètres d'altitude. Plus au Nord, elle passe entre le lac Némiscachingue et la baie Atibenne (lac Kempt), pour remonter à travers les hauts plateaux de la Mitchinamecus. Elle croise ensuite la limite Nord-Est de la MRC pour retourner vers l'Ouest et venir passer sous le réservoir Gouin.

À l'Est du territoire de la Matawinie, soit immédiatement au Nord du réservoir Taureau, la bordure du plateau de la Mauricie se présente sous l'aspect d'un front au tracé irrégulier et de direction Nord-Sud passant à l'Est du lac Devenyns et se terminant contre la rivière Saint-Maurice à la confluence de la Manawan. C'est contre ces fronts que bifurque la rivière du Poste à l'aval du lac Devenyns. Plus au Nord, les rivières Mondonac et Manawan coulent dans le même alignement, le même que la Saint-Maurice, entre le réservoir Gouin et sa confluence avec la Manawan. Le gradient régional des terres vers l'Est explique l'écoulement général des rivières vers le Saint-Maurice et ce, malgré les alignements prédominants de la structure géologique vers le Sud.

La série de vallées fluviales et de plateaux surbaissés de direction Nord-Sud qui vient d'être décrite est identifiée sous l'appellation « corridor atikamek ». Les hauts plateaux adjacents à l'Ouest et se drainant vers ce corridor, comprennent le haut plateau du Milieu, le plateau lacustre de Kempt et le haut plateau de la Mitchinamecus. Il existe deux (2) autres sous-ensembles situés entre le lac Saint-Jean et le réservoir Gouin. De ces cinq (5) sous-ensembles deux (2) se retrouvent surtout en Matawinie, soit le haut plateau du Milieu et le plateau lacustre de Kempt. Deux (2) autres ne s'y retrouvent que partiellement, soit le haut plateau de la Mitchinamecus et le corridor atikamek.

L'hydrographie

Au Québec, les divisions hydrographiques se répartissent entre dix (10) régions. La Matawinie chevauche deux (2) d'entre elles soit la région 04 correspondant à l'Outaouais et la région 05 qui est celle de la rive Nord du Saint-Laurent entre Montréal et le Saguenay. Lors de la confection de la carte et du tableau sur les divisions hydrographiques, on a pris soin de différencier les rivières se drainant directement vers le Saint-Laurent afin de rendre plus manifestes les rapports qu'elles entretiennent avec les divisions physiographiques. Ces rivières sont classées sous le code A05 afin de souligner leur intégration à la région hydrographique 05. La figure 2 présente les subdivisions des bassins versants de la MRC de Matawinie (voir page 9).

En terme de concordance physiographique, les Hautes Terres Centrales partagent donc les eaux entre l'Outaouais et la Mauricie, alors que les Hautes Laurentides départagent celles de la Mauricie et de l'Assomption. La hiérarchie du réseau hydrographique s'établit donc selon les trois (3) bassins versants qui viennent d'être présentés.

Figure 1 : Les subdivisions physiographiques de la MRC de Matawinie

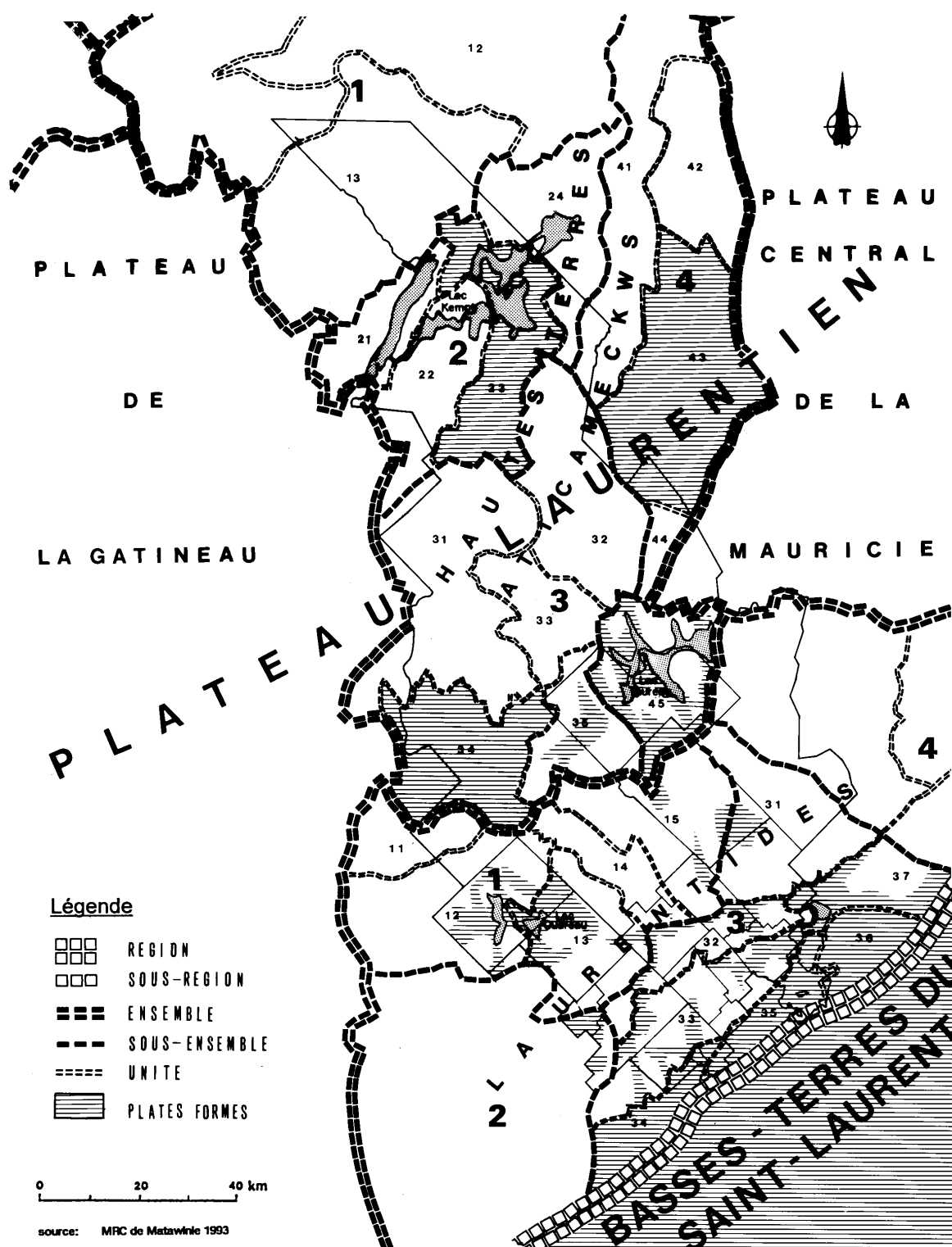
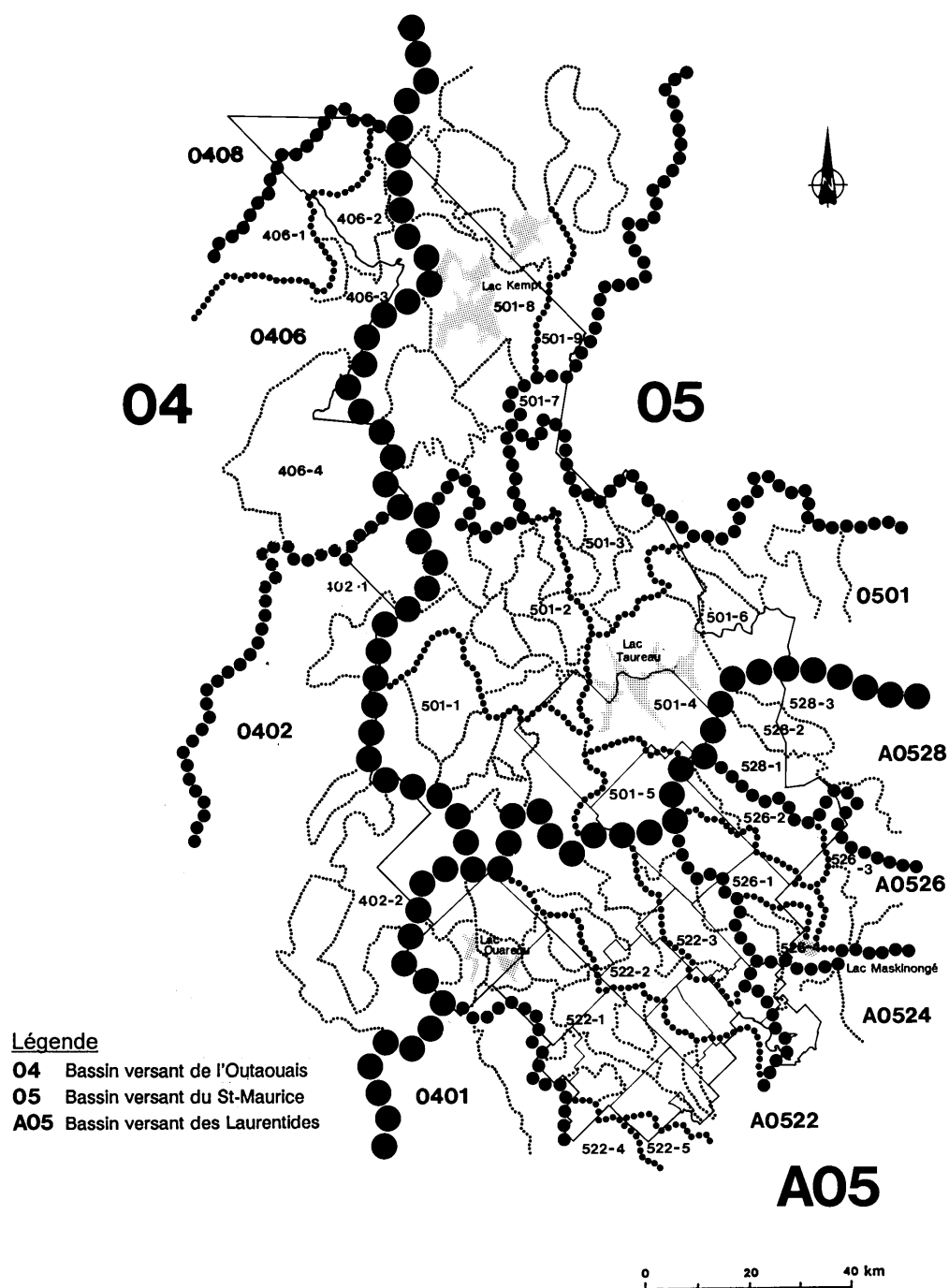


Figure 2 : Les subdivisions des bassins versants de la MRC de Matawinie



1.2.2 La géologie

Le rapport entre le relief et la structure géologique

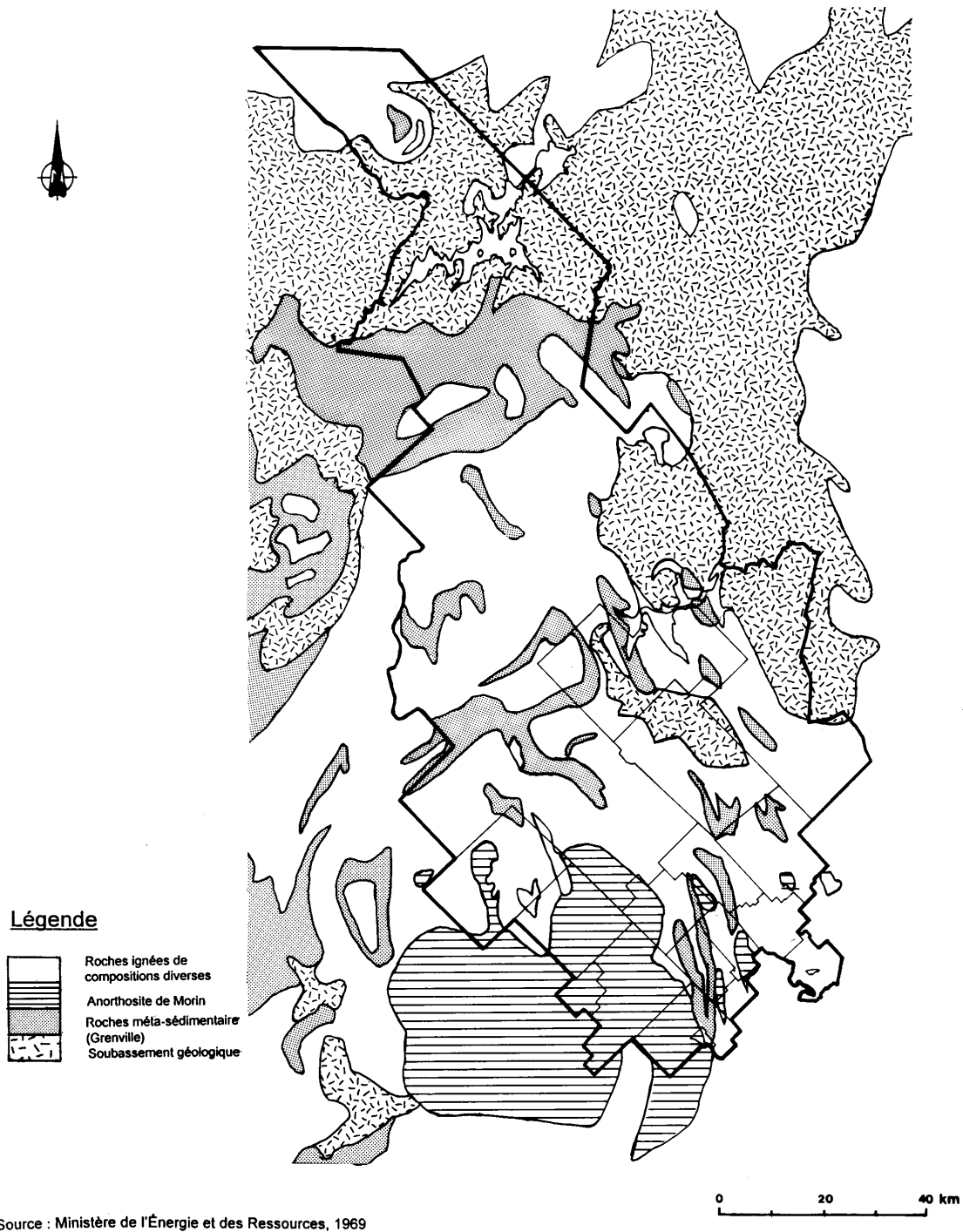
Toutes les terres de la Matawinie se trouvent à l'intérieur de la « Région géologique » du Bouclier Canadien, plus précisément dans la province structurale de Grenville. Cette province structurale correspond au Plateau Laurentien, soit à une bande de terres située au Nord du Saint-Laurent entre le lac Huron et le Labrador sur une largeur moyenne de 400 kilomètres.

Les roches de la région ont été regroupées en quatre (4) blocs (voir figure 3) à l'intérieur desquels on retrouve une concordance quant à l'histoire et à la nature pétrographique. Ce regroupement résulte d'une étude effectuée à l'aide de la carte géologique du Québec. On remarquera que seul l'anorthosite de Morin est présentée comme formation spécifique. Cette spécificité nous apparaît justifiée par le rôle tout à fait central qu'elle semble jouer dans la structure géologique régionale, ce qui sera expliqué ultérieurement. Voici donc le nom et l'ordre d'apparition des quatre (4) groupes géologiques :

- 4^e groupe : Les roches ignées de natures diverses;
- 3^e groupe : L'anorthosite de Morin;
- 2^e groupe : Les roches métasédimentaires du groupe de Grenville;
- 1^e groupe : Les roches préexistantes du soubassement géologique.

De façon générale, la présence des deux (2) premiers groupes qui correspondent aux roches les plus anciennes, semble donc coïncider avec des surfaces déprimées des Hautes Terres Centrales. Les Laurentides méridionales possèdent donc leur amas d'anorthosites désigné sous le nom d'anorthosite de Morin. Cette immense intrusion s'étend de Saint-Sauveur au lac de la montagne Noire et du village de Chertsey à Saint-Jovite. Ce territoire correspond au plateau de la rivière du Nord en même temps qu'au bassin versant de la rivière Nord. À l'Est de la rivière Ouareau, on retrouve un lobe important qui couvre la majeure partie de l'interfleuve vers la l'Assomption. Plus à l'Est, on retrouve aussi d'autres lambeaux de direction Nord-Sud dont la dimension va en décroissant jusqu'au sommet du mont Saint-Louis.

Figure 3 Géologie des formations rocheuses de la MRC de Matawinie



Comme c'est le cas pour le mont Saint-Louis, les amas d'anorthosites ont tendance à occuper des positions altitudinales supérieures par rapport aux roches encaissantes. Les roches du quatrième groupe sont plus particulièrement fréquentes dans les Laurentides où elles sont aussi associées aux plus hauts reliefs du territoire, soit entre autres, le massif du Mont-Tremblant et le haut plateau de la rivière Noire; elles partagent cette caractéristique avec l'anorthosite. Il en va de même à l'intérieur des Hautes Terres Centrales où elles constituent les hauts plateaux du Milieu et les hauts plateaux de la Mitchinamecus.

1.2.3 Le climat et les régions écologiques

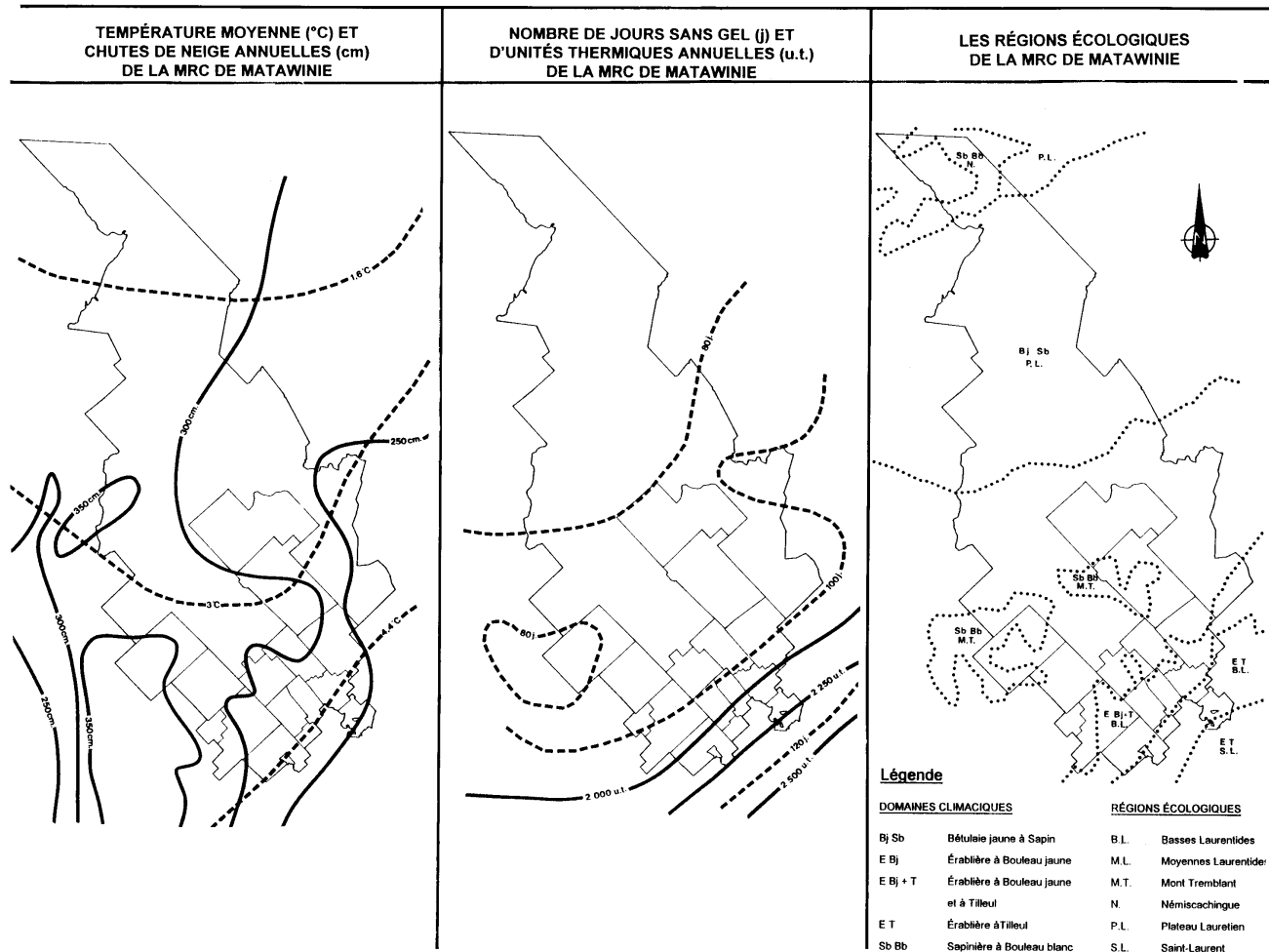
Le climat est un facteur limitatif fondamental sur les écosystèmes physiques et biologiques. Lorsqu'on pense climat sous nos latitudes, on imagine en premier lieu les variations climatiques saisonnières. Les Laurentides se distinguent par un fort contraste climatique qui regroupe à la fois ce qu'il y a de plus froid et de plus chaud sur notre territoire. Ce contraste est dû à l'écart altitudinal qui est de l'ordre de 825 mètres. Les Hautes Terres atikamekw, où l'écart altitudinal est réduit à 410 mètres, offrent plutôt une image de continuité climatique quelque peu polarisée par les sommets des hauts plateaux localisés sur la bordure Ouest.

On constate, en effet, à la figure 4 que les plus fortes accumulations de neige se concentrent sur la bordure Ouest du territoire, soit autour des sommets. Les courbes de température moyenne affichent une distribution relativement étalée sur les Hautes Terres atikamekw et plutôt resserrée dans les Laurentides, reflétant l'écart altitudinal qui distingue ce secteur particulièrement à l'approche du Piedmont. En terme d'unités thermiques, les températures les plus chaudes localisées au Sud-Est du territoire coïncident avec les latitudes et les altitudes les plus basses.

La notion de région écologique s'intéresse davantage aux constances du climat qu'on peut observer sur plusieurs années, car c'est la répétition climatique annuelle qui conditionne le développement des écosystèmes, tout comme l'observation des divers écosystèmes forestiers nous permet de vérifier la permanence de nos climats.

En Matawinie, le contexte physiographique et climatique définit cinq (5) domaines climatiques distincts. Dans la partie Nord des Hautes Terres atikamekw, la bétulaie jaune à sapin domine; elle est remplacée, sur les sommets du haut plateau de la Mitchinamecus, par la sapinière à bouleau blanc.

Figure 4: Figures réunissant la température moyenne et chutes de neige annuelles, le nombre de jours sans gel et d'unité thermiques annuelles et les régions écologiques de la MRC de Matawinie



Le Sud des Hautes Terres atikamekw et les Hautes Laurentides correspondent principalement au domaine de l'érablière à bouleau jaune. L'étage du Piedmont et le plateau inférieur de Lanaudière présentent, quant à eux, des associations de transition avec l'érablière à tilleul des Basses Terres du Saint-Laurent. Les sommets des Hautes Laurentides concentrés dans le massif du Mont-Tremblant et le haut plateau de la Noire supportent la sapinière à bouleau blanc qui existe, comme on l'a vu, à des latitudes beaucoup plus Nordiques, soit sur le haut plateau du Mitchinamecus.

On constate en somme que la latitude et l'écart altitudinal commandent la distribution des régions écologiques (voir figure 4).

1.3 Les grandes orientations et affectations du schéma d'aménagement

1.3.1 Les grandes orientations gouvernementales en matière d'aménagement touchant spécifiquement la gestion des matières résiduelles

En 1995, le ministère des Affaires municipales (MAM) faisait parvenir ses orientations gouvernementales en matière d'aménagement à la MRC de Matawinie. Ce document indique les objectifs poursuivis par le gouvernement en vue d'une meilleure répartition des activités sur le territoire ainsi que la contribution respective du gouvernement et des MRC pour les atteindre¹.

Ce document contient une attente générale se rapportant à la gestion des contraintes anthropiques et deux (2) attentes spécifiques à la gestion des matières résiduelles. Voici donc ces trois (3) attentes, tirées intégralement du document sur les orientations gouvernementales du MAM publié en 1995.

Attente gouvernementale générale

1. Les contraintes anthropiques

« La loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme a introduit de nouveaux pouvoirs permettant aux MRC et aux municipalités d'identifier les activités humaines générant des contraintes majeures pour l'occupation du sol à proximité et de régir en conséquence cette occupation. Ces nouveaux pouvoirs permettront de répondre aux attentes des citoyens en matière de compatibilité des usages. »²

¹ Ministère des Affaires municipales (1995), Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement, Pour un aménagement concerté du territoire - Document complémentaire, p. 13, 15, 16 et 17

² Ministère des Affaires municipales (1995), Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement, Pour un aménagement concerté du territoire - Document complémentaire, p. 13

Attentes gouvernementales spécifiques

1. La gestion intégrée des déchets solides

« Le rôle des instances municipales en matière de gestion intégrée des déchets demeurera primordial et leur engagement doit se poursuivre. Le ministère de l'Environnement et de la Faune suggère aux MRC, à l'occasion de la révision de leur schéma, de s'engager dans une planification à l'échelle régionale de la gestion des déchets solides qui contribue à atteindre les objectifs de la Politique de gestion intégrée des déchets solides. Le schéma devrait, à tout le moins, identifier les affectations et les sites susceptibles d'accueillir des activités de valorisation et d'élimination. »³

2. La gestion des boues de stations d'épuration et de fosses septiques

« L'objet d'un Plan directeur de gestion intégrée des boues est de régir non seulement le traitement et la destination finale, mais également la collecte, le transport, les modes de gestion ainsi que le suivi et le contrôle des activités. Bien que les municipalités locales soient responsables des ouvrages d'assainissement et de l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, la réalisation d'un tel plan à l'échelle de la MRC assurerait l'efficacité et la rentabilité des différentes opérations. Conséquemment, le gouvernement préconise que chaque MRC coordonne les interventions municipales en la matière et se donne un Plan directeur de gestion intégrée des boues. »⁴

À l'époque, les orientations touchant la gestion des déchets étaient basées sur la *Politique de gestion intégrée des déchets solides* qui commandait une réduction de 50 % de l'enfouissement d'ici l'an 2000. Le gouvernement du Québec sachant pertinemment que les municipalités ne pourraient pas atteindre cet objectif dans les délais prescrits, décida au début des années 1990, de revoir le dossier de la gestion des déchets. De ce questionnement est ressorti le *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*. La sortie de ce document basé, entre autres, sur le rapport des audiences publiques de 1996, amena certains changements. D'une part, les objectifs de diversion ont été subdivisés par catégorie de résidus produits et révisés à la hausse (voir Partie 3, section 1.2 : Les objectifs du Plan de gestion). D'autre part, une série de modifications légales telles que la modification de la *loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives concernant la gestion des matières résiduelles* (Loi 90) et l'ajout de certains règlements sont venus soutenir le Plan d'action.

Suite à ces changements et afin de s'arrimer aux nouvelles exigences gouvernementales, le plan de gestion intégrée des matières résiduelles de la MRC de Matawinie s'inspirera de la Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008.

³ Ministère des Affaires municipales (1995), Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement, Pour un aménagement concerté du territoire - Document complémentaire, p. 17

⁴ Ministère des Affaires municipales (1995), Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement, Pour un aménagement concerté du territoire - Document complémentaire, p. 16

1.3.2 Les grandes affectations du territoire

Les affectations du territoire désignent l'utilisation du sol qui est privilégiée sur un territoire spécifique. La nature des ressources, les composantes organisationnelles, les contraintes spatiales et les activités qu'on pratique déjà sur le territoire servent, en quelque sorte, d'assises à l'énoncé des grandes affectations.

Désignée, pour un territoire donné, une activité dominante confère nécessairement certains privilèges à l'activité concernée. La définition du territoire d'affectation est donc faite de façon à assurer un ajustement le plus étroit possible entre un espace privilégié par la nature et l'activité qu'on souhaite y privilégier, le but étant d'assurer l'équilibre le plus souhaitable entre la capacité des écosystèmes naturels et leur exploitation. Deux (2) documents servent à illustrer ce choix d'aménagement, soit la carte des grandes affectations du territoire et la grille de compatibilité.

1.3.2.1 La carte des grandes affectations du territoire

Par rapport aux autres éléments de planification, la carte des grandes affectations du territoire est constituée d'unités très vastes englobant le territoire de plusieurs municipalités. Dans le contexte matawinien, ces affectations visent à assurer la primauté de certaines activités dites privilégiées dans le sens de la mise en valeur des ressources spécifiques et prédominantes qu'on y retrouve. En ce sens, elles fournissent une base organisationnelle permettant de coordonner la multitude des interventions que les gouvernements provincial et municipal et les nombreux intervenants sont appelés à réaliser respectivement à titre de partenaires de la gestion des ressources. Les choix d'affectation ont été faits de façon à prendre tout d'abord en compte les conditions naturelles inhérentes au cadre écologique régional, de même que les tendances du développement régional dans une vision à long terme. On souhaite, en somme, que dans un avenir plus ou moins éloigné, l'activité privilégiée spécifique prédomine, ce qui est déjà le cas bien souvent.

Vu la très grande diversité des activités susceptibles de se pratiquer à l'intérieur d'un territoire d'affectation, il y a lieu de l'utiliser comme un outil de planification de haut niveau et de lui donner un caractère incitatif plutôt que coercitif. La carte des grandes affectations du territoire établit donc un cadre de planification à la fois souple et général à l'intérieur duquel s'inséreront les autres éléments de planification qui ont un recouvrement spatial plus limité, mais aussi une portée plus coercitive, il va de soi, tels les territoires et les sites d'intérêt. En ce sens, les grandes affectations du territoire représentent l'outil d'harmonisation de base du schéma d'aménagement de la MRC de Matawinie.

1.3.2.2 La grille de compatibilité

Compte tenu du fait que les grandes affectations du territoire constituent un outil de planification de haut niveau et qu'une confusion peut se créer autour de sa compréhension ou de sa traduction, on a cru valable de bien clarifier les termes. On souhaite que tous aient une vision claire du caractère opérationnel de celles-ci au sein de la planification régionale.

Lorsqu'on se pose en observateur, on peut dire en tout premier lieu, qu'une activité donnée est actuellement soit prépondérante, courante ou marginale, cette graduation reflétant un niveau d'utilisation. Par ailleurs, lorsqu'on se pose en planificateur plutôt qu'en observateur et qu'on souhaite harmoniser l'utilisation d'un territoire pour le diriger vers une utilisation optimale, on est amené à classer les activités en trois (3) grandes catégories, soit les activités privilégiées, compatibles et tolérées, et à les régir ensuite en conséquence, ce que les municipalités doivent faire au sein de leurs outils d'urbanisme.

Afin de faciliter cette transposition, la grille de compatibilité (tableau 3) précise, pour chaque territoire d'affectation, les activités retenues comme privilégiées, compatibles ou tolérées. Un normatif plus élaboré doit être créé dans les règlements d'urbanisme de chaque municipalité locale en s'inspirant de cette grille et dans le sens d'un regroupement d'activités ayant un caractère compatible sur le plan des exigences fonctionnelles et pouvant se comparer quant à la nature des impacts environnementaux générés.

Dans le cadre du Plan de gestion, les affectations du territoire et la grille seront surtout utilisées lors du choix de l'emplacement des équipements reliés à la valorisation ou à l'enfouissement des matières résiduelles afin de préserver une harmonisation avec les usages existants.

Les activités compatibles

Les activités compatibles peuvent traduire trois (3) intensités différentes, soit celles qu'on considère comme privilégiées, comme complémentaires ou comme neutres, en ce sens qu'elles ne génèrent pas de nuisance particulière par rapport aux activités à privilégier ou complémentaires.

Tableau 3 Grille de compatibilité pour les grandes affectations du territoire

Affectation	FORÊT		FAUNE		RÉCRÉATION		CONSERVATION		AGRICOLE		VILLÉGIATURE		URBAIN		Extraction	Enfouissement	Ligne
	Coupe totale	Coupe sélective	Chasse	Pêche	Intensive	Extensive	Parc	Réserve écologique	Élevage	Culture	Commerciale	Privée	Résidence	Industries et commerces			
Forestière	C	C	C	C	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T
Faunique et forestière	C	C	C	C	T	C	T	T	T	T	C	T	T	T	T	T	T
Récréative et forestière	C	C	T	C	C	C	C	T	T	T	C	C	T	T	T	T	T
Villégiature	T	T	T	T	T	C	C	T	T	T	C	C	C	T	T	T	T
Patrimoniale	T	T	T	T	C	C	C	T	C	C	C	C	C	T	T	T	T

Les activités qu'on voudra privilégier sont celles qui conviennent le mieux avec la caractéristique spécifique à l'ensemble d'un territoire donné et qu'on qualifie de structurantes. Les activités dites complémentaires sont celles qui ajoutent une valeur additionnelle en ce sens qu'elles peuvent s'intégrer à l'activité privilégiée sur le plan opérationnel ou fonctionnel. À titre d'exemple, les ateliers de réparation automobiles sont des commerces complémentaires aux concessionnaires, tout comme la randonnée en motoneige peut être complémentaire aux grands centres d'hébergement misant sur le récréotourisme. L'activité neutre ne contribue pas à la plus-value d'un espace, mais ne génère pas de contraintes significatives non plus, tant sur le plan fonctionnel qu'environnemental.

En terme réglementaire, une activité compatible en est une qui permet de consommer l'usage privilégié par l'affectation. En territoire d'affectation forestière, par exemple, les diverses activités de cueillette et d'entretien, l'aménagement d'infrastructures de transport, de communication, de transformation et de mise en marché de la ressource sont autant d'activités compatibles avec l'affectation privilégiée.

Les activités tolérées

À l'échelle d'un territoire d'affectation, les activités à tolérer peuvent traduire, selon le contexte, deux (2) intensités différentes, soit être peu compatibles ou encore tout simplement incompatibles. Elles sont donc susceptibles d'avoir un effet déstructurant par rapport à l'activité privilégiée, à moins que les nuisances qu'elles génèrent ne soient contrôlées par un normatif approprié ou qu'on ne les autorise que dans certaines zones prévues à cet effet.

À titre d'exemple, la villégiature et le récréotourisme sont, à priori, des activités à caractère incompatible par rapport à la foresterie. À l'intérieur de la grande affectation du territoire forestier, ces activités seront spécifiquement limitées à l'intérieur des territoires d'intérêts récréatifs. Ainsi, en confinant les activités à caractère incompatible à l'intérieur de secteurs précis, cela permet, à un premier niveau, d'harmoniser l'ensemble du territoire d'affectation autour de l'activité privilégiée. À un second niveau, en confinant les activités à caractère incompatible à l'intérieur de certains espaces qui leur conviennent, cela permet une plus grande diversification des activités humaines, mais à un niveau jugé souhaitable. Le tableau 4 reprend les quelques règles de classification et d'harmonisation des activités qui viennent d'être exposées.

Tableau 4 : Exercice de planification

GROUPE DES ACTIVITÉS COMPATIBLES (Structurantes)			GROUPE DES ACTIVITÉS TOLÉRÉES (Déstructurantes)	
Privilégiées	Complémentaires	Neutres	Peu compatibles	Incompatibles

Donc, en terme réglementaire, une activité tolérée en est une qui n'a pas pour premier objectif de soutenir l'affectation privilégiée, mais plutôt de procéder à la mise en valeur d'autres ressources présentes dans un territoire d'affectation ou encore de profiter des infrastructures déjà aménagées ou d'une situation créée par le développement entourant les activités compatibles.

1.3.2.3 La grande affectation forestière

Le territoire où la foresterie constitue la vocation à privilégier correspond aux terres du plateau Laurentien désignées sous le nom de Hautes Terres Centrales, exception faite de la réserve Rouge-Mattawin qui recouvre la portion Sud du haut plateau du Milieu, des unités visuelles du couloir alluvial de la Mattawin Ouest et du réservoir Taureau. Le relief y étant relativement moins accidenté, la praticabilité des terres est très propice à la

grande foresterie. Aussi, ce territoire est sous l'autorité exclusive du ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

L'activité forestière est présente en Matawinie depuis l'ouverture de la région à la colonisation. Plus au Sud, le territoire forestier a cédé progressivement du terrain aux dépens d'autres activités à caractère plus intensif. Ce fut tout d'abord la villégiature et, plus récemment, l'exploitation faunique et le récréotourisme. Aujourd'hui, l'exploitation faunique et la villégiature, bien qu'étant des activités relativement importantes lorsque prises dans leur totalité, demeurent des activités de second ordre. La reconnaissance de la foresterie comme assise économique fondamentale est donc traduite ici de façon incontournable, ce territoire d'affectation étant le plus vaste de tous. Rappelons que pour les territoires plus au Sud, les meilleurs terrains forestiers sont identifiés pour les mêmes fins, mais de façon plus spécifique.

Les seules activités considérées comme compatibles à l'intérieur de la grille sont les activités forestières conventionnelles, soit les coupes totales et les coupes sélectives. Dans le cadre du schéma d'aménagement, seuls les territoires d'intérêts récréatifs associés pour la plupart aux grands plans d'eau peuvent faire l'objet de restrictions particulières, en ce qui a trait aux activités forestières. Mentionnons que dans les autres territoires d'affectation, les coupes totales sont considérées comme des activités tolérées, c'est-à-dire qu'elles peuvent être interdites dans plusieurs types de zones.

1.3.2.4 La grande affectation faunique et forestière

Le territoire d'affectation faunique comprend deux (2) parcelles distinctes. La partie la plus à l'Est recouvre la réserve faunique Mastigouche, la municipalité de Saint-Zénon, une partie des municipalités de Saint-Michel-des-Saints, Saint-Damien, Sainte-Émélie-de-l'Énergie, Saint-Côme et Notre-Dame-de-la-Merci sur lesquelles on retrouve des Zecs ou des pourvoies. À cela s'ajoute une bande du territoire non-municipalisé comprise entre Saint-Zénon et la limite Est du parc du Mont-Tremblant. La partie la plus à l'Ouest correspond, quant à elle, au territoire de la réserve faunique Rouge-Mattawin.

Cette affectation vise à témoigner de l'attachement que le milieu régional reconnaît à son patrimoine faunique, que ce dernier soit consommé par la récréation d'observation ou par des activités de prélèvement. Le corridor de la route 131 entre les villages de Sainte-Émélie-de-l'Énergie et de Saint-Zénon constitue la plus importante fenêtre du Sud du Québec sur son univers faunique et est très bien placé pour engager la mission récréative rattachée à ces territoires. Par ailleurs, on sait que le relief accidenté des Hautes et des Moyennes Laurentides supporte une grande diversité de couverts forestiers et conséquemment d'habitats fauniques. Des territoires inhabités du Québec méridional, ceux de la Matawinie offrent à la fois une grande biodiversité et une très bonne accessibilité. Les pluies acides, plus importantes dans les Laurentides que plus au Nord, de même que l'exploitation intensive des forêts, même en terrain accidenté, ont conduit à la détérioration des écosystèmes naturels sur ces territoires.

Le caractère forestier dans le sens de l'exploitation forestière est déterminé au niveau des municipalités, par des territoires d'intérêts réservés à cette fin. Il importe que la partie du territoire non-organisé couverte par cette grande affectation fasse l'objet d'un tel travail pour en arriver à une gestion plus équilibrée et mieux intégrée à nos systèmes écologiques dans le sens de la plus-value de la forêt et de la faune. Les seules activités considérées comme compatibles sont celles reliées à l'exploitation de la forêt et de la faune ou encore à la récréation extensive.

1.3.2.5 La grande affectation récréative et forestière

L'affectation récréative et forestière recouvre essentiellement les Hautes Laurentides et le couloir fluvial de la Mattawin Ouest et se présente en deux (2) blocs distincts. Du côté Sud-Ouest, elle comprend la partie du parc du Mont-Tremblant incluse en Matawinie, le territoire des municipalités de Saint-Donat, de Notre-Dame-de-la-Merci et de Saint-Côme, la partie Nord des municipalités d'Entrelacs, Chertsey, Saint-Alphonse-Rodriguez, Sainte-Émélie-de-l'Énergie et Saint-Damien. Du côté Nord-Est, elle recouvre le couloir alluvial de la haute Mattawin reliant le parc du Mont-Tremblant à Saint-Michel-des-Saints et enfin l'ensemble des unités de paysage associées à la dépression du réservoir Taureau.

La récréation en Matawinie occupe une place de plus en plus grande, d'une part à cause de la proximité de ce territoire pour la clientèle montréalaise et d'autre part, à cause de la valeur particulièrement élevée et de la diversité de la ressource récréative. Cela se confirme par l'existence du parc du Mont-Tremblant qui s'étend sur la partie occidentale des majestueuses hautes Laurentides et qui étend son pouvoir attractif à l'ensemble du Québec méridional. Cela se confirme aussi par la présence des deux (2) pôles récréotouristiques majeurs que sont Saint-Donat et Saint-Michel-des-Saints.

Du côté de Saint-Donat, le développement récréotouristique s'appuie sur les deux (2) plus grandes étendues d'eau des hautes Laurentides, soit les lacs Archambault et Ouareau, le ski alpin et la motoneige. Le pôle récréotouristique de Saint-Michel-des-Saints s'appuie, quant à lui, sur la dépression du réservoir Taureau qui, avec les lacs Saint-Pierre et Champlain, constituent les plus grands plans d'eau entourant la grande région de Montréal. Les espaces qui viennent d'être nommés réunissent en fait les plus forts potentiels lacustres « accessibles » et des plages de plus haute qualité et ce à l'échelle du Sud du Québec.

Outre les potentiels récréatifs, il existe à certains endroits de très bons terrains forestiers, plus particulièrement au sein des municipalités de Saint-Donat et Notre-Dame-de-la-Merci. Quant au secteur de Saint-Michel-des-Saints, on constate que même les bons terrains forestiers occupent la majeure partie du territoire. Compte tenu de l'effet déstructurant que le récréotourisme peut exercer sur la foresterie, la consécration de la foresterie passe ici par la reconnaissance spécifique des territoires d'intérêts forestiers. Par rapport aux territoires de la grande affectation récréative et forestière, les activités compatibles sont celles reliées à l'exploitation forestière et à la récréation, de même que les grands parcs provinciaux, régionaux et municipaux.

1.3.2.6 La grande affectation de villégiature

Ce territoire de grande affectation comprend la majeure partie des municipalités d'Entrelacs, de Chertsey et de Saint-Alphonse-Rodriguez, de même qu'une portion mineure du Nord des municipalités de Rawdon et de Sainte-Béatrix.

Ce territoire d'affectation se distingue en premier lieu par une très forte concentration de lacs offrant un bon potentiel pour la villégiature. Aussi, tout comme on l'observe pour l'ensemble des Basses Laurentides au Nord de Montréal, il est le théâtre d'une croissance démographique fulgurante. Par ailleurs, hormis la fonction résidentielle, les fonctions commerciales et institutionnelles qui s'y rattachent, cet espace est relativement peu convoité à d'autres fins. Sur le plan récréotouristique, la concentration particulièrement élevée des camps de vacances ou des bases de plein air donne le ton quant à la quiétude qu'on tend intuitivement à y récréer ou à offrir.

Les groupes d'activités déterminés comme compatibles sont ceux reliés à la villégiature, à la résidence et aux fonctions urbaines en général, de même que la conservation et la récréation extensive. Mais au-delà des espaces déterminants pour la villégiature sous ses diverses formes, soit tant commerciale que privée, il subsiste de vastes plates-formes forestières offrant une productivité relativement élevée et ce sur des superficies relativement grandes, certains secteurs d'intérêts forestiers dépassant cinq (5) kilomètres carrés. Ces territoires sont pris en compte à titre de territoires d'intérêts pour les préserver d'un envahissement indu des fonctions résidentielles et urbaines.

1.3.2.7 La grande affectation patrimoniale

Ce territoire aux multiples attraits et caractérisé par la présence d'espaces agricoles comprend une partie des municipalités de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, de Saint-Damien, de Saint-Alphonse-Rodriguez et de Rawdon, ainsi que les municipalités situées plus au Sud, soit Sainte-Marcelline-de-Kildare, Saint-Jean-de-Matha et Saint-Félix-de-Valois.

Lorsqu'on regarde la carte d'utilisation du sol de la Matawinie, on constate, en premier lieu, que le territoire est peu occupé et que la population se concentre essentiellement sur le plateau de Lanaudière (Basses Laurentides). Les usages dans la partie Sud-Est des Basses Laurentides sont aussi très diversifiés et reflètent la diversité des « potentiels » qu'on y observe. Cette diversité résulte du morcellement du relief, de la distribution capricieuse des sols, des composantes hydrographiques et des avantages climatiques relatifs dont jouit ce territoire, ces avantages se manifestant à travers l'omniprésence de l'agriculture. En réponse au fait que le développement de ses divers potentiels y est déjà très engagé et à la nécessité d'harmoniser les différentes activités qui s'y côtoient, on le définit comme « territoire d'affectation patrimonial ».

Lorsqu'on tente d'identifier l'activité qu'on souhaite privilégier, on constate que la diversité qu'on y trouve nous force à descendre au niveau de chaque vallée, de chaque village et à découper ainsi ce territoire en de

multiples entités de façon à pouvoir conserver ou assurer le maintien des usages existants et de les harmoniser à ceux qui l'entourent. Ce type de découpage correspond à celui des territoires d'intérêts qui se traduiront par les grandes affectations du sol à l'intérieur des plans d'urbanisme.

Comme on peut voir, la problématique d'aménagement dans la partie Sud-Est des Basses Laurentides en est donc une d'harmonisation et de consolidation devant les activités reconnues comme structurantes et considérées comme compatibles. Ces activités sont celles reliées à l'agriculture, la villégiature, le récréotourisme et l'urbanisation.

2 Démographie

2.1 Population permanente

Depuis le milieu des années 60, la population matawinienne est en croissance. En 40 ans, la population (toutes catégories confondues) a doublé passant de 21 147 habitants en 1961 à 43 177 habitants en 2001 (voir le tableau 5). On sent néanmoins une tendance à la baisse depuis le début des années 90. En effet, le taux de variation quinquennale qui effleurait les 15 % en 1991, a depuis baissé à 4,2 % pour l'année 2001. Reste à savoir si cette tendance se maintiendra dans le temps.

De façon générale, les municipalités matawiniennes se caractérisent par une population permanente peu nombreuse. Sur les quinze (15) municipalités, seulement cinq (5) possèdent un effectif de population supérieur à 3 000 habitants, soit les municipalités de Chertsey, Rawdon, Saint-Donat, Saint-Félix-de-Valois et Saint-Jean-de-Matha. Ensemble, ces municipalités représentent 61 % de la population permanente matawinienne. À l'autre extrême, il reste uniquement deux (2) municipalités dont le nombre d'habitants est inférieur à 1 000.

Tableau 5 : Effectif des populations matawiniennes permanente et saisonnière pour l'année 2001

Municipalités	Population permanente*	Population saisonnière ^{5**}	Population totale
Chertsey	4112	4762	8874
Entrelacs	798	1466	2264
Notre-Dame-de-la-Merci	811	1618	2429
Rawdon	8648	2645	11293
Saint-Alphonse-Rodriguez	2691	1908	4599
Saint-Côme	1923	1474	3397
Saint-Damien	1983	2230	4213
Saint-Donat	3444	4706	8150
Saint-Félix-de-Valois	5465	475	5912
Saint-Jean-de-Matha	3602	1468	5070
Saint-Michel-des-Saints	2414	1956	4370
Saint-Zénon	1180	1620	2800
Sainte-Béatrix	1608	886	2494
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	1500	857	2357
Sainte-Marcelline-de-Kildare	1279	641	1920
SOUS-TOTAL	43004	28712	71716
Territoire non organisé	73	2095	2168
Manawan	1646	0	1646
GRAND TOTAL	43177	30807	73984

*Source : Statistique Canada, Recensement 2001

**Source : Nombre de résidences saisonnières [Rôle d'évaluation de la MRC(année 2001)] X 2,4⁶

2.2 Population saisonnière

Le phénomène de la villégiature de masse a démarré après les années 60. Cela implique aujourd'hui que plus de 350 pôles de villégiature localisés sur les pourtours de lacs, des rives des cours d'eau et en milieu forestier se sont créés en moins de 35 ans.

En 2001, on comptait 30 807 villégiateurs pour 43 177 résidents permanents. Ainsi, la population totale de la MRC serait d'au moins 73 984 personnes, ce qui équivaut à une portion de pratiquement un villégiateur pour un résident permanent. La venue du tourisme de villégiature double donc la population de la Matawinie, particulièrement durant la saison estivale où on enregistre une période de pointe en terme de fréquentation des chalets.

Toutefois, lorsque viendra le temps de calculer les quantités de matières résiduelles générées par la population, les calculs seront fait à partir de la population corrigée. En effet, si l'on considère que la population saisonnière

⁵ Les villégiateurs passent en moyenne 152 jours/ an sur le territoire matawinien (Sondage sur la villégiature, MRC de Matawinie (1996).

⁶ Selon le Plan stratégique de développement 2000-2005, la MRC de Matawinie a une moyenne de 2,4 personnes par ménage, p. 14.

séjourne en Matawinie en moyenne 152 jours sur 365 jours, la population totale corrigée serait donc de 56 006 personnes ($43\,177 + 30\,807 * 152 \div 365 = 50\,006$ personnes).

La provenance des villégiateurs

La distance à parcourir entre le lieu de résidence permanente et la résidence secondaire joue un rôle déterminant au niveau du choix d'un site de villégiature. Incidemment, il ressort que 59 % des propriétaires de chalet en Matawinie proviennent de la région de Montréal incluant Laval, 18 % de Lanaudière (excluant la Matawinie), 2,3 % de la MRC de Matawinie et 10 % de la Montérégie. La forte proportion de villégiateurs provenant de la région administrative de Montréal s'explique surtout par l'accessibilité routière. En fait, 84 % des propriétaires de chalet font moins d'une heure et demie pour accéder au chalet et 99 % y accèdent directement par voie routière. Par contre, 204 propriétaires de chalet parcourent plus de quatre (4) heures de route pour accéder à leur lieu de villégiature puisqu'ils résident dans d'autres provinces (48) ou d'autres pays (156). La majorité d'entre eux sont localisés à Saint-Donat ou à Notre-Dame-de-la-Merci.

L'émergence de la villégiature démontre un besoin de contact avec la nature et fait prendre conscience que cette alternance de l'urbain et du rural participe activement au système économique régional.

Le développement de la villégiature est traditionnellement commandé par les lacs. Toutefois, de nouvelles tendances se dessinent, comme les développements à flanc de montagne, là où le panorama est splendide.

La période de fréquentation

La période la plus intense de fréquentation des chalets est de juin à septembre. Sur une période annuelle, 56 % des ménages y viennent à toutes les fins de semaine alors que le tiers y séjournent deux (2) ou trois (3) fois par mois pour des périodes moyennes de deux (2) à trois (3) jours par séjour. Lors des vacances annuelles, 54 % des ménages s'y retrouvent. En moyenne, les chalets sont occupés 152 jours par année et, la moitié du temps, des gens autres que ceux constituant le ménage de la résidence permanente, y passent la nuit. Nous savons pertinemment que la villégiature est intimement liée à la famille et que le chalet est un lieu où l'on reçoit les amis et la famille. Les trois quarts des gens y viennent avec leur conjoint, leurs enfants et avec d'autres membres de leur parenté et seulement 38 % des villégiateurs fréquentent leurs voisins régulièrement.

2.3 Projection démographique

Les projections démographiques ont été calculées à partir de la méthode du taux de passage. Cette méthode a été élaborée à partir du résonnement selon lequel la structure d'âge d'une population a une influence déterminante sur les principaux éléments de l'évolution démographique. La mortalité, la natalité, la fécondité et, dans une moindre mesure, la migration sont en effet étroitement liées à la structure d'âge de la population. À quelques différences près, cette méthode affirme que hormis les naissances et un certain nombre de décès, la totalité de la population qu'il y aura dans plusieurs années sera composée de la population actuelle. C'est-à-dire que les personnes qui auront 20, 30 ou 60 ans dans dix (10) ans sont celles qui ont aujourd'hui 10, 20 et 50 ans et qui auront survécues. Le calcul du taux de passage comprend donc le taux de survie par groupe d'âge ainsi que la balance migratoire par groupe d'âge.

Le calcul a été fait à partir des données de population des deux (2) derniers recensements de Statistiques Canada, soit 1996 et 2001. Ces informations sont classées par municipalités et par classes d'âge de 5 ans.

Une grille de taux de passage a donc été bâtie entre les groupes d'âge et a été appliquée à la population de la dernière année de recensement (2001) pour déterminer la population prévisible par groupe d'âge cinq (5) ans plus tard. Ce calcul est ensuite repris pour déterminer la population de 2011. Avec cette technique, nous avons arrêté notre calcul en 2011 puisque nous savons que plus on s'éloigne de l'année de référence, plus les risques sont grands qu'un écart apparaisse entre l'évolution et les faits réels.

On constate qu'entre les années 2001 et 2006 (voir le tableau 6), la croissance de la population matawinienne est estimée à 4,3 %. Tandis qu'entre les années 2006 et 2011 elle serait de 3,8 %. Ces projections ne sont pas très encourageantes, mais elles sont le reflet de la tendance persistant dans la région de Lanaudière depuis le début des années 90. Ces projections ont aussi été comparées à celles calculées par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) et celles de la firme Tecsalt (voir tableau 6). Les projections de l'Institut sont légèrement supérieures à celles que nous avons calculées. Toutefois, l'écart entre les données peut provenir d'une différence entre l'année de référence. Nos calculs ont été faits à partir des données du dernier recensement de Statistiques Canada, ce qui porte l'année de référence à 2001 comparativement à 1996 pour l'ISQ. Pour ce qui est des projections calculées par la firme Tecsalt, elles se rapprochent sensiblement des nôtres. Toutefois, Tecsalt a calculé les projections jusqu'en 2021. Elle prévoit, à cette date, que la population permanente matawinienne s'élèvera à 49 592 personnes.

Or, même si les données des cinq (5) dernières années et des dix (10) prochaines années nous montrent une légère croissance de la population en Matawinie, nous n'en tiendrons pas compte à l'intérieur de ce Plan. En effet, l'analyse de la situation nous a démontré que l'accroissement de la population permanente provient en grande partie des villégiateurs qui transforment leur résidence saisonnière en résidence permanente. De ce fait, avant la transformation de ces chalets, ces résidents bénéficiaient de tous les services municipaux reliés à la gestion des matières résiduelles offerts par leur municipalité. Mais surtout, le parc de chalets à transformer en Matawinie commence à diminuer et il y aura désormais de moins en moins de chalets qui pourront être

convertis en résidence permanente. Aussi, le guide d'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles produit par l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles (AOMGMR) mentionne à la page 34 que les taux de croissance de plus de 5 % doivent être pris en considération. En Matawinie, les perspectives de croissance pour les 20 prochaines années se situent toutes en deçà de 4 %. Pour ces raisons, nous ne tiendrons pas compte de l'accroissement de la population à l'intérieur de cette étude.

Tableau 6 : Projections démographiques des municipalités matawinien

Données MRC Municipalité	1996	Variation 96-01	2001	Variation 01 06	2006*	Variation 06-11	2011*	Variation 11 16	2016	Variation 16 21	2021
Chertsey	3 853	6,7%	4 112	4,7%	4 304	3,2%	4 443	-	-	-	-
Entrelacs	732	9,0%	798	7,6%	859	5,9%	910	-	-	-	-
N.-D.-M.	726	11,7%	811	11,3%	903	8,0%	975	-	-	-	-
Rawdon	8 254	4,8%	8 648	4,3%	9 019	3,8%	9 366	-	-	-	-
St-Alphonse	2 461	9,3%	2 691	9,3%	2 940	9,2%	3 210	-	-	-	-
Ste-Béatrix	1 617	-0,6%	1 608	1,6%	1 634	0,4%	1 641	-	-	-	-
St-Côme	1 921	0,1%	1 923	0,4%	1 930	-0,7%	1 917	-	-	-	-
St-Damien	1 777	11,6%	1 983	11,2%	2 206	10,2%	2 430	-	-	-	-
St-Donat	3 259	5,7%	3 444	7,5%	3 703	8,3%	4 009	-	-	-	-
Ste-Émélie	1 437	4,4%	1 500	2,9%	1 543	3,3%	1 594	-	-	-	-
St-Félix	5 437	0,5%	5 465	-0,1%	5 462	-0,8%	5 420	-	-	-	-
St-Jean-de-Matha	3 624	-0,6%	3 602	-0,2%	3 596	-0,1%	3 593	-	-	-	-
Ste-Marcelline	1 221	4,8%	1 279	4,5%	1 337	2,7%	1 373	-	-	-	-
St-Michel	2 339	3,2%	2 414	4,9%	2 533	4,9%	2 657	-	-	-	-
St-Zénon	1 146	3,0%	1 180	7,0%	1 263	6,6%	1 346	-	-	-	-
MRC mun	39 804	4,2%	41 458	4,3%	43 232	3,8%	44 884	-	-	-	-
Manawan	1 416	4,5%	1 646	4,1%	1 701	3,7%	46 608	-	-	-	-
TNO	94	-	73	-	n.d.	-	n.d.	-	-	-	-
MRC TOTAL	41 314	-	43 177	-	44 933	-	46 608	-	-	-	-
Tecsult inc.		-	43 177	-	44 932	-	46 619	-	48 178	-	49 592
ISQ	42 000	7,1%	45 000	3,5%	46 600	2,6%	47 800	2,3%	48 800	2,0%	

Source: Statistiques Canada - Recensement 1996 et 2001

*: Les projections démographiques de 2006 et de 2011 ont été calculés à partir de la méthode du taux de passage.

ISQ: Institut de la statistique du Québec

3 Activités économiques

3.1 Les activités primaires

Le territoire de la MRC de Matawinie regorge de ressources naturelles. Environ 7 % des entreprises matawiniennes sont de catégorie primaire. À l'intérieur de ce groupe d'activités, on retrouve deux (2) secteurs majeurs et deux (2) secteurs mineurs (voir le tableau 7). Ce sont les secteurs agricole et forestier qui dominent l'industrie primaire avec respectivement 62,2 % et 32,2 % des entreprises et 44,5 % et 48,4 % des employés. Ces derniers jouent un rôle important au sein de l'économie de la Matawinie, puisqu'ils ont une influence sur le type d'entreprises des activités secondaire et tertiaire. En effet, plusieurs entreprises sont nées de par la présence de l'agriculture et de la foresterie, telles que les scieries, les transporteurs de bois, les ébénisteries, les entreprises de transformation de produits agricoles ainsi que celles offrant des produits et services agricoles, etc.

Le secteur agricole

L'agriculture joue un rôle important même si elle occupe seulement 2 % du territoire matawinien. Ce pourcentage représente 21 671 hectares de terre cultivable. Toutefois, selon certaines données de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), en 1991 seulement 15 295 hectares zonés étaient exploités.

C'est dans les surfaces aplanies du Piedmont que l'on retrouve la majorité de la superficie zonée agricole, soit dans les municipalités de Saint-Félix-de-Valois, Saint-Jean-de-Matha, Rawdon, Sainte-Béatrix et Sainte-Marcelline-de-Kildare. Saint-Zénon possède aussi une petite surface zonée agricole, mais ces terres ne sont désormais plus cultivées.

Le territoire agricole est occupé à 41 % pour la culture, à 17 % pour le pâturage et à 41 % pour l'acériculture et la coupe du bois de chauffage. En Matawinie, la production animale domine sur la production végétale en nombre de fermes. Les trois (3) principaux types de production animale sont les élevages avicole, bovin et porcin. Finalement, les activités agricoles incluent des activités telles que l'horticulture, l'agrotourisme, la villégiature et le tourisme (CRD, p. 20).

Le secteur forestier

La forêt est un élément omniprésent en Matawinie. Il n'est donc pas surprenant de constater qu'une bonne part des activités économiques a un lien direct ou indirect avec elle, que ce soit pour l'exploitation de la matière ligneuse, pour la villégiature ou le récréotourisme.

De façon grossière, nous pouvons dire que la forêt matawinienne est divisée en deux (2) : au Nord, les terres publiques et au Sud, les terres privées. Cette division plus ou moins nette fait en sorte que l'on retrouve une

concentration des entreprises exploitant la matière ligneuse dans les municipalités de Saint-Michel-des-Saints et de Saint-Donat.

Le secteur de la forêt représente 32,2 % des entreprises et 48,4 % des employés des activités primaires. En fait, le nombre d'entreprises du secteur forestier est moindre que celui du secteur agricole, toutefois le nombre d'employés y est plus élevé.

Les deux (2) secteurs mineurs sont la pêche, le piégeage et les mines. Ensemble, ils regroupent dix (10) entreprises, ce qui représente 5,6 % des entreprises et 7,0 % des employés des activités primaires.

3.2 Les activités secondaires

Les activités secondaires sont peu développées en Matawinie. Elles représentent 23,0 % de l'ensemble des entreprises de la région et 22,6 % de ces employés (voir le tableau 7). Ces activités sont divisées en deux (2) grands groupes, soit celui relié aux entreprises manufacturières et celui relié aux entreprises de la construction.

Le groupe des entreprises manufacturières comprend 19 secteurs d'activités. En Matawinie, six (6) secteurs manufacturiers se démarquent de par le nombre d'entreprises qu'ils regroupent, il s'agit des secteurs du bois (42 entreprises), de l'habillement (26 entreprises), du meuble (17 entreprises) de l'aliment et de la boisson (16 entreprises) ainsi que de la fabrication métallique (15 entreprises). Ensemble, elles représentent 68,2 % du secteur manufacturier. La majorité de ces entreprises sont localisées dans les municipalités de Rawdon et de Saint-Félix-de-Valois, principalement le long des deux (2) principaux axes routiers régionaux, soit la route 125 et la 131.

Quant aux entreprises de la construction, elles forment un bloc de 261 entreprises et de 1 026 employés de la taille des PME. Ces entreprises sont réparties sur l'ensemble du territoire matawinien, sans concentration particulière.

La MRC de Matawinie possède que très peu de grandes entreprises. À quelques exceptions près, celles qui font partie des activités secondaires ont moins de 20 employés. En fait, plus de la moitié des 431 entreprises sont des PME (petites et moyennes entreprises). Sur le territoire, seuls Louisiana Pacific (bois) et Plastiques Rawdon inc. (caoutchouc et plastique) atteignent le niveau des 100 employés et plus, avec respectivement 200 et 120 employés.

De façon globale, la MRC de Matawinie possède deux (2) pôles d'activités secondaires, soit Rawdon (entreprises de plastique) et Saint-Michel-des-Saints (bois).

3.3 Les activités tertiaires

En Matawinie, comme dans la plupart des régions du Québec, les activités tertiaires génèrent la plus grande part des retombées économiques. À l'intérieur du tableau 7, ces activités sont subdivisées en trois (3) groupes : service à la production, service à la consommation et services gouvernementaux. Ensemble, ces groupes réunissent 1 264 entreprises et 8 583 employés; c'est plus de 67 % du total des employeurs et 70 % des employés matawiniens.

Le service à la production regroupe des secteurs tels que le transport, le commerce de gros, les finances, assurances et immobiliers, les services aux entreprises, etc. Le secteur du transport se démarque nettement à l'intérieur de ce groupe avec 113 entreprises et 481 employés. Ce qui représente plus du tiers des entreprises et des employés de ce groupe.

Il y a quelques années, la foresterie dominait les activités économiques matawiniennes. Toutefois, les choses ont changé et le récréotourisme et la villégiature ont désormais prit les devants en générant plus d'emplois que tous les autres secteurs réunis. Cette tendance se traduit par un très grand nombre d'entreprises, mais surtout d'employés reliés au service à la consommation (753 entreprises engageant 4 724 employés). Les secteurs les plus représentatifs de ce groupe sont le commerce de détail, l'hébergement et la restauration ainsi que les divertissements et les loisirs. Les emplois créés par ces entreprises sont soutenus par la présence massive des villégiateurs et des touristes qui, de par leur passage, encouragent autant les petits commerçants locaux (restaurant, épicerie, station service, etc.) que les services destinés à une clientèle régionale (motel, activités récréotouristiques, etc.).

Finalement, le dernier groupe des activités tertiaires touche les services gouvernementaux. Les services de santé, les services sociaux, les associations ainsi que les administrations locales représentent le plus grand nombre d'employés de ce sous-groupe avec respectivement 99, 46 et 33 entreprises.

Tableau 7 : Répartition en % des entreprises par secteurs d'activités économiques selon le nombre d'employeurs et selon le nombre d'employés pour la MRC de Matawinie

Secteurs	Total des employeurs		Total des employés	
	en nombre	en %	en nombre	en %
PRIMAIRE				
Agriculture	112	62,2	399	44,5
Pêche et piégeage	3	1,7	28	3,1
Forêt	58	32,2	434	48,4
Mines	7	3,9	35	3,9
Total primaire	180	100	896	100
SECONDAIRE				
Aliment et boisson	16	9,4	189	10,8
Tabac	0	0,0	0	0,0
Caoutchouc et plastique	6	3,5	271	15,5
Cuir	3	1,8	12	0,7

Secteurs	Total des employeurs		Total des employés	
Textile	3	1,8	25	1,4
Habillement	26	15,3	249	14,3
Bois	42	24,7	554	31,8
Meuble	17	10,0	68	3,9
Papier	1	0,6	15	0,9
Imprimerie	14	8,2	67	3,8
Métaux première transf.	1	0,6	4	0,2
Fabrication métallique	15	8,8	106	6,1
Machinerie	4	2,4	49	2,8
Matériel de transport	7	4,1	69	4,0
Électrique-électronique	3	1,8	19	1,1
Prod. Minéraux non métal.	6	3,5	22	1,3
Produits pétrole et charbon	0	0,0	0	0,0
Industries chimiques	2	1,2	15	0,9
Autres manufacturières	4	2,4	9	0,5
Total manufacturier	170	39,4	1743	62,9
Entrepreneurs généraux	93	35,6	360	35,1
Entrepreneurs spécialisés	166	63,6	664	64,7
Services relatifs construction	2	0,8	2	0,2
Total construction	261	60,6	1 026	37,1
Total secondaire	431	23,0	2 769	22,6
TERTIAIRE				
Transport	113	37,9	481	35,0
Entreposage	1	0,3	5	0,4
Communication	11	3,7	21	1,5
Autres services publics	7	2,3	45	3,3
Commerce de gros	46	15,4	291	21,2
Finances-assr.-immobiliers	62	20,8	197	14,3
Services aux entreprises	62	20,8	197	14,3
Service à la production	298	23,6	1 373	16,0
Commerce de détail	333	44,2	1 485	31,4
Hébergement et restauration	260	34,5	2 347	49,7
Divertissement et loisirs	54	7,2	627	13,3
Services personnels	57	7,6	115	2,4
Autres services	49	6,5	150	3,2
Service à la consommation	753	59,6	4 724	55,0
Admin. fédérale	3	1,4	27	1,1
Admin. provinciale	5	2,3	74	3,0
Admin. locale	33	15,5	540	21,7
Organismes internationaux	0	0,0	0	0,0
Enseignement	27	12,7	888	35,7
Serv. santé et sociaux	99	46,5	851	34,2
Associations	46	21,6	106	4,3
Services gouvernementaux	213	16,9	2 486	29,0
Total tertiaire	1 264	67,4	8 583	70,1
Total toutes industries	1 875	100,0	12 248	100,0

Source : Conseil Régional de Développement de Lanaudière (1999), Le Marché du travail dans la MRC de Matawinie - Analyse et pistes d'intervention, p. 92-93.

PARTIE 2 ÉTAT DE LA SITUATION

1. La problématique

En 2001, les municipalités de la MRC de Matawinie ont produit environ 24 000 tonnes métriques (t.m.) de résidus domestiques. De ce chiffre, 20 286 t.m. ont été envoyées à l'enfouissement, 2 846 t.m. ont été recueillies par le biais de programmes de collectes sélectives et 1 089 t.m. ont été compostées. Le taux de récupération des résidus produits tourne donc autour de 21 %⁷. Ce pourcentage est très faible. Nous sommes loin des objectifs émis par le gouvernement québécois concernant la diminution de l'enfouissement des résidus solides. Toutefois, avant de travailler à élaborer des solutions, il est important de mentionner que celles-ci devront tenir compte des différentes contraintes imposées par certaines caractéristiques régionales.

En effet, de façon générale la problématique touchant la gestion des matières résiduelles en Matawinie est nourrie par quatre (4) réalités locales : la faible densité de la population, l'éloignement des lieux d'enfouissement sanitaires régionaux, les fluctuations saisonnières de la population et la disparité entre la population permanente et saisonnière.

En ce qui concerne la première réalité, l'éparpillement des résidents oblige les camions à ordures ou à récupération à parcourir de grandes distances sans nécessairement desservir plusieurs maisons. Ce type de service entraîne des coûts de cueillette élevés aux gestionnaires municipaux ou privés.

La deuxième réalité concerne l'éloignement des sites d'enfouissement sanitaires régionaux. Hormis Saint-Zénon, qui possède un dépôt en tranchée, les quatorze (14) autres municipalités doivent parcourir plusieurs dizaines de kilomètres pour faire enfouir leurs résidus dans l'un des trois (3) lieux d'enfouissement sanitaires autorisés : Sainte-Sophie, Lachenaie et Saint-Thomas. Les frais encourus par ces longs trajets font donc augmenter les dépenses des municipalités reliées à la gestion des résidus.

La troisième réalité touche les fluctuations saisonnières de la population. Effectivement, durant certaines périodes de l'année, principalement l'été, le nombre de résidents double dans plusieurs municipalités. L'augmentation de la population entraîne nécessairement une production plus importante de résidus. Or, il existe peu d'informations sur le comportement des résidents saisonniers concernant leur consommation et leur production de résidus. Ceci pose certains problèmes, par exemple, au niveau de l'organisation des différentes collectes.

Finalement, la dernière réalité locale concerne les problèmes de disparité entre la population saisonnière et permanente. En effet, ces deux (2) groupes ont des réalités économiques bien différentes, ce qui laisse

⁷ Taux annuel de récupération des MR (%) = $\frac{\text{Quantité de matières recyclables annuellement récupérées (t/an)}}{\text{Quantité annuelle de matières recyclables potentiellement disponibles (t/an)}} \times 100$

supposer qu'ils ont des préoccupations économiques, environnementales et sociales qui diffèrent aussi. En élaborant le plan de gestion des matières résiduelles, la MRC devra tenir compte des préoccupations environnementales des résidents saisonniers et de la capacité de payer des résidents permanents.

Ce sont principalement ces quatre (4) réalités qui rendent la gestion des résidus matawiniens si complexe. Le plan de gestion des résidus domestiques en Matawinie devra donc apporter des solutions concrètes à ces problèmes.

2. La gestion actuelle des matières résiduelles du territoire de planification

2.1 Les municipalités

À l'exception des secteurs industries, commerces et institutions (ICI), les municipalités matawiniennes sont responsables de la gestion des matières résiduelles produites sur leur territoire. Afin de recueillir l'information nécessaire à l'élaboration d'un bilan régional, nous avons effectué une enquête auprès des municipalités à l'aide d'un questionnaire (voir annexe 1). En effet, le service d'aménagement a construit, à partir d'expériences antérieures⁸, un questionnaire adressé à chacune des quinze (15) municipalités. Celui-ci est subdivisé en six (6) parties soit :

1. Les informations générales sur la municipalité;
2. La gestion intégrée des matières résiduelles;
3. Les compétences déléguées et les ententes intermunicipales;
4. La gestion actuelle des matières résiduelles;
 - 4.1 L'élimination;
 - 4.2 La collecte sélective des matières recyclables;
 - 4.3 La collecte des résidus verts et organiques;
 - 4.4 Les matières réutilisables;
 - 4.5 La gestion des encombrants;
 - 4.6 La gestion actuelle des boues;
 - 4.7 Les autres collectes de résidus.
5. Les ICI compris dans la collecte des matières recyclables;
6. Le contrat de gestion des matières résiduelles.

Le questionnaire a été envoyé aux secrétaires-trésoriers de chacune des quinze (15) municipalités, le 15 septembre 2001. À la mi-novembre 2001, tous les questionnaires nous étaient retournés.

⁸ Le questionnaire a été conçu avant la publication du Guide d'élaboration d'un Plan de gestion des matières résiduelles. Il est donc possible, que certains détails nous aient échappé.

Dès leur retour, un employé du service d'aménagement vérifiait l'ensemble des réponses fournies par la municipalité afin de s'assurer que le questionnaire avait bien été rempli. Lorsque ce n'était pas le cas, l'employé téléphonait à la municipalité et discutait avec le répondant des réponses incomplètes ou confuses.

Une partie du questionnaire demandait des informations sur les quantités enfouies, recyclées et compostées par les municipalités. Suite à leur vérification, nous avons remarqué que très peu de municipalités gardaient les bilans mensuels de ces informations. Afin de compléter notre base de données, en janvier 2002, nous avons réécrit aux municipalités en leur demandant de nous faire parvenir les quantités traitées pour l'année 2001.

Les réponses aux questionnaires ont été compilées dans une base de données Access. Un peu plus loin dans le Plan se trouve l'essentiel des résultats obtenus à partir de l'enquête. Ceux-ci sont regroupés sous forme de tableau synthèse. L'année de référence des données est 2001.

2.2 Industries, commerces et institutions

La recherche d'information concernant les matières résiduelles produites par les industries, commerces et institutions (ICI) s'est déroulée sensiblement de la même façon que celle du monde municipal. Encore une fois, les données ont été recueillies par le biais d'un questionnaire. Afin de ne pas créer de doublon, nous avons demandé aux municipalités, la liste des ICI ne faisant pas partie de leur collecte de matières résiduelles. C'est à partir de ces informations que nous avons établi le nombre de questionnaires à envoyer et surtout à qui les adresser.

Le questionnaire des ICI est divisé en quatre (4) sections (voir annexe 2) :

1. Profil de l'établissement ;
2. Gestion des matières résiduelles ;
3. Planification de la gestion des matières résiduelles ;
4. Identification de l'entreprise et du répondant.

Les questionnaires ont été postés en deux (2) envois. Le premier a été fait le 15 septembre 2001, tandis que le deuxième a été fait environ trois (3) semaines plus tard. L'année de référence des données est 2001.

2.3 Organisation administrative du territoire et réglementation en vigueur

2.3.1 Organisation administrative des différentes collectes

Collecte des résidus domestiques, des matières recyclables et compostables ainsi que des encombrants

Tel que prévu par l'article 547 du Code municipal du Québec, « *les municipalités peuvent pourvoir elle-même à l'enlèvement de ces matières (matières résiduelles), sur le territoire de la municipalité ou toute partie de celui-ci qu'elle désigne et déterminer la manière d'en disposer...* ». Cependant, la gestion des matières résiduelles devenant un secteur complexe, les municipalités ont, jusqu'en 2001, confié beaucoup de contrats à l'entreprise privée. En 2001, seulement six (6) municipalités sur quinze (15) collectaient elles-mêmes les résidus domestiques produits sur leur territoire. Ce chiffre diminue à trois (3) lorsqu'il s'agit de la collecte des matières recyclables. Pour ce qui est des matières organiques valorisées, les deux (2) municipalités offrant ce service à leurs citoyens passent par l'entreprise privée (voir tableau 8). Finalement, pour ce qui est des matières encombrantes, la majorité des municipalités inclut le ramassage de ces objets dans leur collecte de résidus domestiques.

Présentement en Matawinie, on sent un retour à la gestion municipale de certains équipements reliés à la gestion des matières résiduelles. En effet, entre le moment où les données ont été recueillies et le moment de la rédaction de ce document, le nombre de municipalités offrant elles-mêmes la collecte de résidus domestiques et de matières recyclables aura changé. Effectivement, entre temps, cinq (5) municipalités se sont regroupées pour fonder la *Régie de l'Est pour une gestion intermunicipale des matières résiduelles de Matawinie* (REGIM). La Régie offrira la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective aux cinq (5) municipalités impliquées.

Les résidus domestiques dangereux

Depuis 1999, la MRC de Matawinie a acquis compétence en ce qui a trait à la gestion des résidus domestiques dangereux (RDD) produits sur son territoire. Le service offert comprend une collecte annuelle par municipalité et un dépôt saisonnier ouvert du début juillet à la fin du mois de septembre. Le financement de ce service provient d'une quote-part versée annuellement par les quinze (15) municipalités à la MRC.

Tableau 8 : Responsabilité des intervenants municipaux pour l'année 2000

municipalité	Résidus domestiques	Collecte sélective	Résidus organiques	Collecte des encombrants	Collecte spéciale	Collecte des RDD	Gestion des boues	Collecte des ICI
Chertsey	privé	*	*	privé	privé	MRC	citoyen	privé
Entrelacs	privé	*	*	privé	privé	MRC	citoyen	privé
Notre-Dame-de-la-Merci	privé	privé	*	privé	privé	MRC	citoyen	privé
Rawdon	privé	privé	privé	privé	privé	MRC	citoyen	privé
Saint-Alphonse-Rodriguez	municipal.	e.e. sociale	*	municipal.	municipal.	MRC	citoyen	municipal.
Saint-Côme	municipal.	e.e. sociale	*	municipal.	municipal.	MRC	citoyen	municipal.
Saint-Damien	municipal.	privé	*	privé	privé	MRC	citoyen	privé
Saint-Donat	privé	privé	privé	privé	privé	MRC	citoyen	privé
Sainte-Béatrix	municipal.	*	*	municipal.	municipal.	MRC	citoyen	municipal.
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	municipal.	e.e. sociale	*	municipal.	municipal.	MRC	citoyen	privé
Sainte-Marcelline-de-Kildare	privé	e.e. sociale	*	privé	privé	MRC	citoyen	privé
Saint-Félix-de-Valois	privé	privé	*	privé	privé	MRC	citoyen	privé
Saint-Jean-de-Matha	municipal.	e.e. sociale	*	municipal.	municipal.	MRC	citoyen	municipal.
Saint-Michel-des-Saints	municipal.	municipal.	*	municipal.	municipal.	MRC	citoyen	municipal.
Saint-Zénon	municipal.	municipal.	*	municipal.	municipal.	MRC	citoyen	municipal.
* ne s'applique pas								
Les résidus produits par les ICI sont recueillis lors de la collecte du secteur résidentiel, à l'exception de quelques entreprises qui font affaire directement avec le secteur privé.								

2.3.2 Règlements municipaux

Au début de l'année 2002, neuf (9) municipalités matawiniennes avaient adopté un règlement touchant la gestion des matières résiduelles. En majorité, ces règlements définissent les catégories de matières résiduelles acceptées et la façon dont doit être effectuée la collecte. Le tableau 9 fait la liste des différents règlements municipaux portant sur la gestion des matières résiduelles, accompagné d'une brève description.

Tableau 9 : Description des différents règlements municipaux portant sur la gestion des matières résiduelles

Numéro et nom du règlement	Description du règlement
Chertsey	
010-91 Règlement établissant les modalités relatives à la cueillette et au traitement des ordures ménagères, gros morceaux et autres	
Saint-Damien	
300 Contrôle des ordures sur le territoire de la municipalité	◆ Définition de ce qu'est une ordure, description de la façon dont doit se faire l'enlèvement des ordures et montant de la taxe annuelle pour le traitement des ordures
307 Contrôle des ordures des commerces de restauration sur le territoire de la municipalité	◆ Description de la façon dont doit se faire l'enlèvement des ordures commerciales
352 Amendement au règlement no. 300 ajout définition commerces et industries	◆ Ajout de définitions au règlement 300
376 Ayant pour effet de modifier l'article 3 du règlement no. 3552 définissant les commerces aux fins d'imposition de la compensation reliée à l'enlèvement des ordures	◆ Revoir la définition des immeubles inscrits comme exploitations agricoles et ce aux fins d'imposition de la compensation reliée à l'enlèvement des ordures
Saint-Donat	
97-01 Établissement d'un système de gestion intégrée des matières résiduelles	◆ Le règlement décrit les principales clauses du contrat entre la municipalité et l'entreprise responsable de la gestion des déchets
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	
10RG-0793 pourvoyant à l'enlèvement des ordures	◆ Définition de ce qu'est une ordure, description de la façon dont doit se faire l'enlèvement des ordures et montant de la taxe annuelle pour le traitement des ordures
11-RG-0994 modifiant le règlement no. 10RG-0793 pourvoyant à l'enlèvement des ordures	◆ Description des recours possibles en cas de non respect du règlement
16RG-0995 modifiant le règlement numéro 10RG-0793 pourvoyant à l'enlèvement des ordures	◆ Précisions concernant la collecte des ordures
Saint-Zénon	
138-79 Règlement relatif à l'enlèvement des déchets (vidanges) et la taxe à y être chargée	◆ Définition de ce qu'est une ordure, description de la façon dont doit se faire l'enlèvement des ordures et montant de la taxe annuelle pour le traitement des ordures
189-88 Amendements au règlement 138-79 concernant l'enlèvement et la disposition des ordures	◆ Ajout de frais de compensation à la taxe d'ordure et ajout de frais d'installation de conteneur pour tous les ICI

Numéro et nom du règlement	Description du règlement
303-ADM-96 concernant les tarifs de compensation pour la cueillette et disposition des déchets domestiques	♦ Réajustement des taux de taxation sur l'enlèvement des ordures
318-ADM-99 modifiant le règlement 138-79 relatif à l'enlèvement des déchets (vidange) et à la taxe à y être chargée	♦ Réajustement des taux de taxation sur l'enlèvement des ordures
348-ADM-01 modifiant le règlement 138-79 afin d'augmenter le tarif de location des conteneurs pour les matériaux de construction	♦ Réajustement des taux de taxation sur la location des conteneurs pour les matériaux de construction
333-ADM-00 modifiant le règlement 138-79 relatif à l'enlèvement des déchets (vidange) et à la taxe à y être chargée (2)	♦ Réajustement des taux de taxation sur l'enlèvement des ordures et sur la location des conteneurs pour les matériaux de construction
REGIM (les cinq (5) municipalités incluses dans la régie)	
389-2001 portant sur la gestion des matières résiduelles	♦ Définition de matières résiduelles et description du service de prise en charge des matières résiduelles par le REGIM

Source : MRC de Matawinie (2001), Questionnaire à l'attention des municipalités - Bilan de l'année 2000 - Gestion des matières résiduelles, 15 questionnaires

2.4 Ententes intermunicipales

Il existe en Matawinie deux (2) ententes intermunicipales. La première, la Régie intermunicipale de traitement des déchets de Matawinie (RITDM), a été acceptée par décret le 30 juillet 1988 et regroupe les trois (3) municipalités suivantes : Chertsey, Rawdon et Saint-Donat. L'objet de cette entente touche exclusivement la co-propriété du centre de tri-compostage de Chertsey. Toutefois dans quelques mois, les municipalités propriétaires de l'usine confiront son administration à la MRC de Matawinie.

La deuxième entente, beaucoup plus récente, touche cinq (5) municipalités soit Saint-Alphonse-Rodriguez, Saint-Jean-de-Matha, Sainte-Béatrix, Sainte-Émélie-de-l'Énergie et Sainte-Marcelline-de-Kildare. Depuis janvier 2002, ces municipalités se sont réunies à l'intérieur de la Régie de l'Est pour une gestion intermunicipale des matières résiduelles de Matawinie (REGIM) qui gère la collecte des ordures ménagères, la collecte sélective et les collectes spéciales. Le tableau 10 fait état des ententes pour chacune des deux (2) régies.

Tableau 10 : Description des ententes pour chacune des deux (2) régies.

Partie à l'entente	Municipalités faisant partie de la régie	Objet visé de l'entente	Durée (an)	Date d'échéance
REGIM	Saint-Alphonse-Rodriguez	Enfouissement	5	2006-12-31
	Saint-Jean-de-Matha	Collecte sélective		
	Sainte-Béatrix	Collectes spéciales		
	Sainte-Émélie-de-l'Énergie			
	Sainte-Marcelline-de-Kildare			
RGDM	Chertsey	Propriétaires de l'usine de	Indéterminée	----
	Rawdon	tri-compostage de Chertsey		
	Saint-Donat			

2.5 Programmes municipaux de gestion des matières résiduelles

2.5.1 Collecte des résidus domestiques

Les municipalités

Au Québec, les municipalités ont la responsabilité de gérer les résidus du secteur résidentiel produits sur leur territoire. Elles ont le choix d'effectuer elles-mêmes ce travail ou bien elles peuvent le donner à contrat à une entreprise privée spécialisée en gestion des matières résiduelles. En 2001, en Matawinie, cinq (5) municipalités sur quinze (15) effectuaient elles-mêmes la collecte des résidus domestiques, les dix (10) autres préférant donner cette tâche à un entrepreneur spécialisé en gestion des matières résiduelles (voir tableau 11). Cinq (5) compagnies se partagent les contrats de cueillette. Il s'agit de Service sanitaire MAJ et sa filiale Compo-Recycle, Les entreprises Saint-Donat, Services sanitaires R.S. inc., 9044-2989 Québec inc. et le Groupe E.B.I. Deux (2) de ces cinq (5) entreprises sont localisées sur le territoire matawinien.

De façon générale, les contrats ont une durée moyenne de trois (3) ans. Six (6) municipalités terminaient leur contrat à la fin de l'année 2001. Sur ce nombre, cinq (5) ont formé une Régie (REGIM) et la sixième a signé un contrat de cinq (5) ans avec la compagnie Services sanitaires MAJ. Cette année (2002), trois (3) municipalités termineront leur contrat avec leur entrepreneur, il s'agit d'Entrelacs, de Notre-Dame-de-la-Merci et de Saint-Donat. Les contrats de ces trois municipalités seront reconduits pour une période allant de 3 à 5 ans.

La majorité des municipalités font recueillir leurs résidus une fois par semaine. À l'exception de Saint-Donat et de Rawdon qui ont une collecte aux deux (2) semaines. À partir de 2002, la municipalité de Chertsey et celles faisant partie de la RÉGIM auront aussi des collectes aux 2 semaines.

Tous ces résidus sont transportés dans un lieu d'enfouissement sanitaire (LES). Le LES le plus fréquenté par les municipalités matawiniennes est celui situé dans la municipalité de Saint-Thomas, propriété du Groupe EBI inc. En effet, onze (11) municipalités y font enfouir leurs résidus. Tandis que les municipalités de Chertsey et de Rawdon enfouissent au site de Lachenaie, celle de Notre-Dame-de-la-Merci au site de Lachute et Saint-Zénon enfouit chez elle, dans son dépôt en tranchée (voir tableau 11).

Les résidus recueillis lors des collectes d'ordures proviennent surtout du milieu résidentiel. Toutefois, la majorité des entreprises matawiniennes étant des PME, leurs résidus sont recueillis à même ces collectes. Les résidus encombrants font aussi partie de la collecte de matières résiduelles du secteur résidentiel. En effet, toutes les municipalités matawiniennes recueillent ce que l'on nomme les gros morceaux (fauteuil, table, électroménagers, etc.). À l'exception des municipalités qui ont un éco-centre, les volumes d'encombrants recueillis font partie du bilan sur les quantités enfouies.

Le territoire non-organisé

En plus des différentes catégories de résidus mentionnées ci-dessus, certaines municipalités recueillent aussi des matières résiduelles provenant du territoire non-organisé. Le bas du tableau 11 illustre les données concernant ce territoire de la Matawinie. Sur l'ensemble du territoire non-organisé, cinq (5) sections sont couvertes par une collecte des matières résiduelles. Il s'agit de Saint-Guillaume, de Saint-Côme, de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, de Saint-Zénon et du Lac Cartier. La prise en charge de ces matières fait partie du contrat de la municipalité à laquelle la section est rattachée, soit :

- ◆ TNO - Saint-Guillaume = municipalité de Saint-Michel-des-Saints ;
- ◆ TNO - Saint-Côme = municipalité de Saint-Côme ;
- ◆ TNO - Sainte-Émélie-de-l'Énergie = municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie ;
- ◆ TNO - Saint-Zénon = municipalité de Saint-Zénon ;
- ◆ TNO - Lac Cartier = municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci.

Hormis certaines portions de secteur, la prise en charge des matières résiduelles se fait à l'aide de conteneur. En général, on retrouve un conteneur par section. Ceux-ci sont situés à des endroits stratégiques afin de couvrir le plus grand nombre de personnes possibles. Souvent, leur localisation est source de nuisances, puisque certains résidents de ce territoire déposent leurs résidus à côté du conteneur et non pas à l'intérieur comme il se doit (voir carte 1). Ce service est payé par le Service du territoire non-organisé de la MRC de Matawinie qui verse une quote-part à chacune des municipalités concernées en fonction du service offert et du nombre de personnes desservies (voir tableau 11).

Finalement, pour l'année 2001, les municipalités matawiniennes ont dépensé, seulement pour la prise en charge des matières résiduelles destinées à l'enfouissement, environ 2 313 896,00 \$. Le coût annuel par municipalité oscille entre 60 769,00 \$ pour la municipalité de Sainte-Béatrix et 284 242,00 \$ pour la

municipalité de Saint-Félix-de-Valois. Le coût par porte joue entre 50,00 \$ pour la municipalité de Saint-Zénon et de 118,00\$ pour celle de Saint-Félix-de-Valois.

Tableau 11 : Synthèse de la collecte des résidus domestiques en Matawinie pour 2001

Municipalité	Nom de l'entreprise	Contrat - Date d'échéance (AA/MM/JJ)	Contrat - Durée (an)	Fréquence des collectes	Nombre de porte	Lieu d'élimination	Coût/porte (\$/porte)	Coût collecte + transport (\$/porte)	Coût élimination (\$/porte)	Coût collecte + transport (\$/an)	Coût enfouissement (\$/an)	Coût total (\$/an)**
Chertsey	9044-2989 Québec inc.	2001-12-29	3	1/sem.	4 319	Lachenaie	62,26	?	?	?	?	268 900,94
Entrelacs	Compo-Recycle	2002-12-31	1	1/sem.	1 037	Berthier	88,20	37,20	51,00	?	?	91 465,00
Notre-Dame-de-la-Merci	Les entreprises Saint-Donat	2002-12-31	3	1/sem.	1 140	Lachute	82,98	57,42	21,74	69823,86	24777,90	94 601,76
Rawdon	Services sanitaires M.A.J.	2004-12-31	5	1/2 sem.	5 289	Lache. /Ber.	43,00	24,00	19,00	126936,00	101200,00	228 136,00
Saint-Alphonse-Rodriguez	Services sanitaires R.S. inc.	2001-12-31	1	1/sem.	2 350	Berthier	85,05	53,82	31,23	126477,00	65868,40	199 867,50
Saint-Côme	Municipalité	*	*	1/sem.	1 835	Berthier	100,00	?	?	?	?	183 500,00
Saint-Damien	Municipalité	*	*	1/sem.	1 912	Berthier	65,00	30,55	34,45	58411,60	65868,40	124 280,00
Saint-Donat	Services sanitaires M.A.J.	2002-06-30	5	1/2 sem.	3 944	Berthier	52,42	32,00	20,42	125083,00	80534,00	205 517,00
Sainte-Béatrix	Municipalité	*	*	1/sem.	1 200	Berthier	51,00	15,00	36,00	18000,00	42769,00	60 769,00
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	Groupe EBI	2001-12-31	1	1/sem.	1 164	Berthier	77,00	47,00	29,95	54708,00	33756,00	88 764,00
Sainte-Marcelline-de-Kildare	Services Sanitaire R.S. inc.	2001-12-31	3	1/sem.	9 49	Berthier	69,95	36,20	24,75	48351,91	26475,88	74 827,70
Saint-Félix-de-Valois	Services sanitaires R.S. inc.	2001-12-31	3	1/sem.	2 409	Berthier	118,00	64,42	44,94	169833,80	114408,42	284 242,22
Saint-Jean-de-Matha	Municipalité	2001-12-31	*	1/sem.	2 500	Berthier	83,00	?	?	?	?	207 500,00
Saint-Michel-des-Saints	Municipalité	*	*	1/sem.	1 837	Berthier	101,76	?	?	?	?	186 942,00
Saint-Zénon	Municipalité	*	*	1/sem.	1 336	St-Zénon	50,00	?	48,00	?	?	66 000,00
TNO - Saint-Guillaume	Municipalité de Saint-Michel	*	*	1/sem.		Berthier		?	?	?	?	15730,00
TNO - Saint-Côme	Municipalité	*	*	1/sem.		Berthier		?	?	?	?	13074,00
TNO - Sainte-Émélie	Groupe EBI	2001-12-31	1	1/sem.		Berthier		?	?	?	?	113,00
TNO - Saint-Zénon	Municipalité	*	*	1/sem.		St-Zénon		?	?	?	?	5800,00
TNO - Lac Cartier	Les entreprises Saint-Donat	2002-12-31	3	1/sem.		Lachute		?	?	?	?	931,00

Coût moyen par porte

86,49

Total

2 334 961,12

* = ne s'applique pas

** Les prix comprennent les taxes

2.5.2 Collecte municipale desservant les ICI

Dans certaines municipalités, la collecte des ordures ménagères destinée aux résidences permanentes et saisonnières recueille les résidus produits par les petits commerces et parfois même par les industries et les institutions. Le nombre d'ICI inclus dans les différentes collectes municipales demeurent tout de même marginal, puisqu'ils ne représentent que 2 % des établissements desservis. En effet, sur 33 221 portes, 718 ne sont pas d'origine résidentielle.

Le tableau 12 décrit le nombre d'ICI inclus dans la collecte des résidus de chacune des municipalités matawiniennes.

Tableau 12 : Établissements faisant partie des secteurs industriel, commercial et institutionnel inclus dans les différentes collectes municipales pour l'année 2001

municipalité	industrie	commerce	institution	s-total	nb. de porte
Chertsey	0	72	0	72	4 319
Entrelacs	2	7	1	10	1 037
Notre-Dame-de-la-Merci	1	14	0	15	1 140
Rawdon	0	0	0	0	5 289
Saint-Alphonse-Rodriguez	5	11	0	16	2 350
Saint-Côme	14	29	5	48	1 835
Saint-Damien	5	27	1	33	1 912
Saint-Donat	0	0	0	0	3 944
Sainte-Béatrix	0	29	3	32	1 200
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	18	64	18	100	1 164
Sainte-Marcelline-de-Kildare	6	27	4	37	9 49
Saint-Félix-de-Valois	20	56	6	82	2 409
Saint-Jean-de-Matha	12	98	4	114	2 500
Saint-Michel-des-Saints	8	108	0	116	1 837
Saint-Zénon	4	38	1	43	1 336
Total	95	580	43	718	33 221

Source : MRC de Matawinie (2001), Questionnaire destiné aux municipalités

2.5.3 Collecte des matières recyclables

La cueillette des matières recyclables comprend les matières secondaires recueillies par le biais des collectes sélectives et des dépôts volontaires. Il s'agit principalement du verre, du plastique, du papier et du carton ainsi que du métal.

En 2001, sur le territoire matawinien, douze (12) municipalités offraient un service de cueillette des matières recyclables à leurs citoyens. Sur ce nombre, trois (3) avaient installé une aire de récupération (dépôt volontaire + stationnement). Tandis que les neuf (9) autres offraient une collecte porte-à-porte. Sur quinze (15) municipalités, trois (3) n'offraient aucun service de prise en charge des matières recyclables (voir tableau 13).

Sur les neuf (9) municipalités offrant une collecte porte-à-porte, deux (2) ont un service de collecte à trois voies avec des bacs de 240 litres. Il s'agit des municipalités de Saint-Donat et de Rawdon. Pour ces trois (3) municipalités les collectes se font à toutes les deux (2) semaines. Les autres municipalités recueillent les matières résiduelles à l'aide de bac de 64 litres, à l'exception de Saint-Jean-de-Matha et de Saint-Zénon qui utilisent les sacs de plastique conçus spécialement à cet effet (voir tableau 13).

L'ensemble des matières recyclables est recueilli en vrac. Celles-ci sont transportées jusqu'aux centres de tri de Joliette et de Chertsey où elles sont triées par catégorie (verre, plastique, papier, carton et métal) et acheminées à différents centres de récupération. Hormis les municipalités de Saint-Donat et Rawdon, la majorité des municipalités offrant une collecte de matières recyclables recueillent les matières provenant des secteurs résidentiel et commercial.

Tableau 13 : Synthèse de la collecte des matières recyclables en Matawinie pour 2001

Municipalité	Nom de l'entreprise	Contrat - Date d'échéance (AA/MM/JJ)	Contrat - Durée (an)	Type de collecte	Fréquence des collectes	Type de collecte - équipement	Nombre de porte (résidentiel)	Nombre de porte (ICI)	Destination	Coût/porte (\$/porte)
Chertsey	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Entrelacs	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Notre-Dame-de-la-Merci	Les entreprises Saint-Donat	2002-12-31	3	dépôt	*	*	*	*	Chertsey	
Rawdon	Services sanitaires M.A.J.	2004-12-31	5	porte-à-porte	1/2 sem.	bac (240 l)	5 289	148	Chertsey	43,00
Saint-Alphonse-Rodriguez	Services sanitaires R.S. inc.	2001-12-31	?	dépôt	levée	*	0	0	Nord-Ben (Joliet.)	?
Saint-Côme	Atelier du recycleur	2000-12-31	?	porte-à-porte	1/sem.	bac (64 l)	1 787	29	Nord-Ben (Joliet.)	17,25
Saint-Damien	Dépôt Rive-Nord (Gp. EBI)	?	?	dépôt	levée	*	*	*	Nord-Ben (Joliet.)	?
Saint-Donat	Services sanitaires M.A.J.	2002-06-30	5	porte-à-porte	1/2 sem.	bac (240 l)	3 944	0	Chertsey	32,00
Sainte-Béatrix	Compo-Recycle	2001-12-31	1	porte-à-porte	1/2 sem.	bac (64 l)	1 167	33	Chertsey	23,00
Sainte-Émilie-de-l'Énergie	Compo-Recycle	2001-12-31	?	porte-à-porte	1/2 sem.	bac (64 l)	1 064	90	Chertsey	13,00
Sainte-Marcelline-de-Kildare	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Saint-Félix-de-Valois	Services sanitaires R.S. inc.	2002-02-28	3	porte-à-porte	1/sem.	bac (64 l)	2 330	note 1	Nord-Ben (Joliet.)	20,53
Saint-Jean-de-Matha	Compo-Recycle	2001-12-31	1	porte-à-porte	1/sem.	sac	2 386	114	Chertsey	15,72
Saint-Michel-des-Saints	Municipalité	*	*	porte-à-porte	1/sem.	bac (64 l)	800	113	Nord-Ben (Joliet.)	?
Saint-Zénon	Recyclage N.V enr.	?	8 mois	porte-à-porte	1/2 sem.	sac	1 227	32	N-D-P	10,00
Total							19 994	559		

*: ne s'applique pas

2.5.4 Collecte des matières organiques

En ce moment, très peu de municipalités matawiniennes offrent des collectes de matières organiques à leurs citoyens. En 2001, nous en comptons trois (3) : Rawdon, Saint-Donat et Saint-Félix-de-Valois. Les deux (2) premières municipalités ont depuis quelques années une collecte à trois voies. Avec ce système, les collectes sont organisées de la façon suivante : la première semaine le camion d'ordures ménagères fait sa tournée, les résidus recueillis sont transportés jusqu'au lieu d'enfouissement sanitaire le plus près. Tandis que la deuxième semaine, deux (2) camions, un pour les matières recyclables et l'autre pour les matières compostables, passent dans les rues, sont remplis et acheminés au centre de tri compostage de Chertsey. Les matières recyclables sont dirigées vers la table de tri, tandis que les matières organiques sont vidées dans un tunnel afin d'y entreprendre le processus de maturation qui les transformera en compost. Le tableau 14 fait état des collectes offertes en 2001 par ces trois (3) municipalités.

La municipalité de Saint-Félix-de-Valois offre de façon ponctuelle des collectes de feuilles. À l'automne, quelques collectes sont effectuées par le Groupe EBI inc. Les feuilles sont dirigées vers la plate-forme de compostage de l'entreprise situé dans la municipalité de Saint-Thomas. D'autres municipalités offrent aussi des collectes de feuilles qui sont dirigées chez les agriculteurs. Toutefois, pour le moment, ces collectes ne sont pas régulières et les quantités de feuilles recueillies ne sont pas compilées par les municipalités.

Finalement, n'oublions pas de mentionner le nombre de plus en plus grandissant de citoyens propriétaires d'un composteur domestiques qui s'appliquent à fabriquer du compost pour leur fin personnelle. Pour le moment, nous ne sommes pas en mesure d'estimer les quantités compostées selon cette technique puisque aucune étude n'a été faite à ce sujet.

Tableau 14 : Collecte des matières organiques pour l'année 2001

Municipalité	Nom de l'entreprise	Contrat - Date d'échéance (AA/MM/JJ)	Contrat - Durée (an)	Type de collecte	Type de collecte - équipement	Fréquence des collectes	Nombre de portes	ICI desservis	Destination	Coût par porte (\$/porte)	Coût total (\$/an)
Rawdon	Services Sanitaires M.A.J.	2006-12-29	5	3 voies	bac (240 l)	1/2 sem.	4 319	148	Chertsey		682 281,00
Saint-Donat	Services Sanitaires M.A.J.	2002-06-30	5	3 voies	bac (240 l)	1/2 sem.	3 944	0	Chertsey		531 138,48
Saint-Félix-de-Valois	Services Sanitaires R.S.Inc.	2002-12-31	3	collecte feuilles	sac	automne	2 330	0	Berthier		12 861,60

1 226 281,08

2.5.5 Collecte des résidus domestiques dangereux

Les résidus domestiques dangereux (RDD) font partie de la grande famille des matières dangereuses. En effet, ils possèdent une ou plusieurs caractéristiques associées aux matières dangereuses : l'inflammabilité, la toxicité, les caractères corrosif, explosif, carburant ou radioactif. Les RDD sont générés par des individus dans le cours d'une activité purement domestique. Lorsqu'ils sont sur une tablette de la maison, ils sont considérés comme un produit ménager. C'est seulement au moment où les gens se départissent de ces produits ou lorsqu'ils sont périmés qu'ils deviennent des résidus domestiques dangereux.

Une mauvaise gestion des RDD peut causer de graves préjudices aux humains et aux différents écosystèmes d'un milieu donné. Malheureusement, ces résidus sont très rarement bien gérés.

L'organisation des collectes de RDD

L'année 1998 a été marquée par l'implantation d'un système permanent de prise en charge des résidus domestiques dangereux en Matawinie. Les services et les infrastructures touchant la gestion des RDD sont gérés par la MRC de Matawinie. Les RDD recueillis peuvent provenir uniquement d'usage résidentiel. Ne sont acceptés ni au dépôt, ni aux collectes municipales, les résidus dangereux de source commerciale ou industrielle ainsi que les résidus biomédicaux.

Chaque été, la MRC organise quinze (15) collectes de RDD qui ont lieu entre les mois de juillet et de septembre, à raison de deux (2) municipalités par samedi. Pratiquement toutes les collectes se déroulent dans les garages municipaux. Lors de ces collectes, seuls les citoyens de la municipalité concernée peuvent aller y porter leurs RDD.

Le dépôt permanent de RDD

Le dépôt de la MRC de Matawinie est situé au garage municipal de Sainte-Béatrix. Il a ouvert ses portes le 4 juillet 1998, à raison de deux (2) jours par semaine, soit le vendredi et le samedi. Depuis son ouverture, un technicien est responsable du dépôt. Le travail du technicien consiste, entre autre, à recevoir et à classer les RDD provenant des collectes municipales. Il est aussi responsable des collectes municipales de RDD.

Sur un territoire de la taille de celui de la Matawinie, ces deux (2) types de services sont nécessaires. En effet, le dépôt et les collectes municipales travaillent en symbiose. Le premier va chercher une certaine clientèle de par son accessibilité annuelle, tandis que le deuxième attire une autre catégorie de résidents en diminuant la distance entre le service et eux.

Le tableau 15 affiche la répartition des coûts reliés au service de prise en charge des RDD pour l'année 2001. Bon an, mal an, le budget alloué à la gestion des RDD tourne autour de 58 000 \$.

Tableau 15 : Collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) pour l'année 2001

Municipalité	Type de service	Unité de logement	Coût par porte (\$/porte)	Coût Cote part (\$/an)
Chertsey	Collecte annuelle	4 499	1,68	7 554,00
Entrelacs	Collecte annuelle	1 133	1,68	1 902,00
Notre-Dame-de-la-Merci	Collecte annuelle	1 168	1,68	1 961,00
Rawdon	Collecte annuelle	5 200	1,68	8 732,00
Saint-Alphonse-Rodriguez	Collecte annuelle	2 490	1,68	4 181,00
Saint-Côme	Collecte annuelle	1 858	1,68	3 120,00
Saint-Damien	Collecte annuelle	1 991	1,68	3 343,00
Saint-Donat	Collecte annuelle	4 312	1,68	7 240,00
Sainte-Béatrix	Collecte annuelle	1 200	1,68	2 015,00
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	Collecte annuelle	1 188	1,68	1 995,00
Sainte-Marcelline-de-Kildare	Collecte annuelle	910	1,68	1 528,00
Saint-Félix-de-Valois	Collecte annuelle	2 513	1,68	4 220,00
Saint-Jean-de-Matha	Collecte annuelle	2 503	1,68	4 203,00
Saint-Michel-des-Saints	Collecte annuelle	2 080	1,68	3 493,00
Saint-Zénon	Collecte annuelle	1 410	1,68	2 368,00
Pour l'ensemble de la MRC	Dépôt saisonnier			
Total		34 455		57 855,00

Source : Service de comptabilité, MRC de Matawinie

2.5.6 Collecte des boues

Présentement, en Matawinie, les citoyens propriétaires d'une fosse septique sont responsables de sa vidange. Selon le règlement sur le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q2-R8) (ce règlement découle de la Loi sur la Qualité de l'environnement), ceux-ci sont tenus d'effectuer les vidanges aux deux (2) ans s'ils sont résidents permanents et aux quatre (4) ans s'ils sont résidents saisonniers. Au moment venu, le propriétaire de la fosse communique directement avec un entrepreneur oeuvrant dans le domaine.

Selon le Code municipal, les municipalités québécoises peuvent adopter un règlement obligeant les propriétaires de fosses à prouver qu'ils l'ont bien fait vidanger. En Matawinie, à l'exception de Saint-Donat et d'Entrelacs, aucune municipalité ne s'est prévalu de ce droit. Toutefois, à l'intérieur de ce Plan, le scénario sur les boues de fosses septiques demandera aux municipalités matawiniennes de le faire.

2.5.7 Collecte spéciale

Conteneur de matériaux secs

Outre les collectes de résidus domestiques, de recyclage et de compostage, certaines municipalités ont un dépôt de matériaux secs. En fait, en 2001, sur le territoire matawinien quatre (4) municipalités ont loué un

conteneur afin de recueillir les matériaux secs de leurs citoyens (voir tableau 16). La plupart du temps, ceux-ci sont localisés au garage municipal.

Ces conteneurs reçoivent les débris de construction et de démolition provenant du milieu résidentiel. Les citoyens peuvent venir y déposer leurs résidus durant les heures d'ouverture des différents garages municipaux tout à fait gratuitement. Les matériaux secs recueillis sont dirigés et enfouis dans des dépôts de matériaux secs (DMS). En Matawinie, il y a un DMS situé à Saint-Félix-de-Valois. La compagnie Généreux Construction en est le propriétaire. Il existe deux (2) autres dépôts situés dans la MRC de Montcalm, un premier dans la municipalité de Sainte-Julienne et un deuxième dans celle de Saint-Roch-l'Achigan (voir tableau 32, page 82).

Éco-centre

Avec la venue des contrats clé en main, la compagnie Compo-Recycle a implanté des éco-centres. Ces derniers sont plus que de simples conteneurs. Il s'agit plus précisément d'une aire de conteneurs avec stationnement et guérite où les citoyens peuvent venir déposer leurs résidus de matériaux secs et d'encombrants. Toutefois, contrairement aux conteneurs municipaux, les matières recueillies à l'éco-centre ne sont pas systématiquement enfouies. Au contraire, l'entreprise cherche plutôt à sortir tout ce qui est recyclable ou réutilisable, tel que le métal, le bois, etc. En 2001, deux (2) municipalités étaient dotées d'un éco-centre, soit Rawdon et Saint-Donat.

Tableau 16 : Synthèse des collectes spéciales en Matawinie pour l'année 2001

Municipalité	Nom de l'entreprise	Contrat - Date d'échéance (AA/MM/JJ)	Contrat - Durée (an)	Matière visée	Coût total annuel (\$/an)
Chertsey	9044-2989 Québec inc.	2001-12-29	3	matériaux secs	inclus dans le coût des résidus domestiques
Entrelacs	Compo-Recycle	2002-12-31	1	matériaux secs	inclus dans le coût des résidus domestiques
Notre-Dame-de-la-Merci	*	*	*	*	*
Rawdon	Services sanitaires M.A.J.	2004-12-31	5	matériaux secs (éco-centre)	32 000,00
Saint-Alphonse-Rodriguez	*	*	*	*	*
Saint-Côme	Municipalité	*	*	matériaux secs	inclus dans le coût des résidus domestiques
Saint-Damien	*	*	*	*	*
Saint-Donat	Services sanitaires M.A.J.	2002-06-30	5	matériaux secs (éco-centre)	32 000,00
Sainte-Béatrix	*	*	*	*	*
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	*	*	*	*	*
Sainte-Marcelline-de-Kildare	*	*	*	*	*
Saint-Félix-de-Valois	*	*	*	*	*
Saint-Jean-de-Matha	*	*	*	*	*
Saint-Michel-des-Saints	Municipalité	*	*	résidus domestiques	9 770,00
Saint-Zénon	*	*	*	*	*

Total

73770,00

* = ne s'applique pas

Coût total inspiré du contrat de Rawdon

2.6 Les programmes de communication et de sensibilisation

En Matawinie, les municipalités offrant un programme de cueillette sélective ou de résidus verts en font la promotion à travers leur bulletin municipal. Les sommes investies dans ce travail ne sont pas comptabilisées par les municipalités. De plus, la fréquence des messages publiés en rapport avec le sujet varie en fonction du besoin.

Toutefois, dans certains cas, il existe des budgets bien définis pour la communication et l'éducation de la population afin de les amener à de bonnes habitudes de gestion des matières résiduelles. En effet, les deux (2) municipalités ayant un contrat de collecte à trois voies ont une partie de leur budget réservé à cet effet. La compagnie responsable des collectes octroie annuellement entre 15 et 20 000 \$ par municipalité pour l'exécution de son plan de communication (voir le tableau 17). Ce dernier comprend entre autres la publication d'un bulletin mensuel annonçant différentes informations reliées aux collectes et à la gestion des matières résiduelles en général, le travail de la relationniste, les pancartes affichant les collectes, des journées porte ouverte, etc.

La MRC de Matawinie a un budget réservé à l'éducation et à la sensibilisation des citoyens pour tout ce qui touche le service de prise en charge des résidus domestiques dangereux (RDD). En effet, celle-ci accorde environ 2 000 \$ annuellement pour la diffusion de l'information reliée aux collectes de RDD. Cette somme couvre les annonces dans les journaux régionaux, la distribution postale d'avis de dernière minute ainsi que l'impression d'un dépliant informatif sur les RDD.

Il est clair que la réussite des programmes reliés à la gestion des matières résiduelles passe par l'éducation et la sensibilisation. Les municipalités n'auront d'autre choix que d'investir des sommes plus importantes dans ce domaine, sinon la productivité de leur collecte ne sera pas suffisamment performante pour atteindre les objectifs de réduction de l'enfouissement.

Tableau 17 : Synthèse des sommes investies dans la communication et l'éducation en 2001

Municipalité	Nom de l'entreprise	Moyens	Matières visées	Coût annuel (\$/an)
Rawdon	Entreprise M.A.J. inc.	Bulletin mensuel	Matières recyclables et compostables	15 à 20 000
Saint-Donat	Entreprise M.A.J. inc.	Bulletin mensuel	Matières recyclables et compostables	15 à 20 000
MRC de Matawinie	MRC de Matawinie	Dépliant informatif	RDD	2 000
Total				Entre 32 000 et 42 000

2.7 Coût de gestion des matières résiduelles assumé par le secteur municipal

Les tableaux précédents démontrent les sommes investies par les municipalités matawiniennes au niveau de la prise en charge des matières résiduelles. Il n'est donc pas étonnant de découvrir que les municipalités et la MRC ont déboursé près de 4 300 000 \$ en 2001 pour la gestion des matières résiduelles de leur territoire. Ces sommes ont servi à couvrir différents secteurs de gestion tels que l'ensemble des collectes, l'enfouissement, les éco-centres ainsi que les programmes d'éducation et de communication (voir tableau 18).

En comptabilisant les différentes catégories de collectes offertes en Matawinie, on en dénombre cinq (5). La plus ancienne forme est celle des ordures ménagères. Elle couvre l'ensemble du secteur résidentiel et la majorité des ICI (industrie, commerce et institution). En 2001, ces collectes recueillaient les résidus de 30 821 résidences unifamiliales, 1 073 résidences multifamiliales, 93 industries, 651 commerces et 59 institutions. Pour un total de 32 272 résidences et ICI.

La deuxième forme de collecte à être implantée en Matawinie est celle des matières recyclables. Celle-ci ne couvre pas encore l'ensemble des résidences matawiniennes, mais avec la mise en œuvre du Plan cela ne saurait tarder. En effet, en 2001, les employés ont transvidé dans les camions les bacs de matières recyclables de 20 000 foyers et 569 ICI.

La troisième forme de collecte existante sur le territoire matawinien est celle des matières compostables. Pour le moment, deux (2) municipalités ont des contrats de collecte à trois voies (résidus domestiques, matières recyclables, matières compostables).

Contrairement aux autres, la quatrième forme de collecte est offerte par la MRC de Matawinie. En effet, depuis 1998, la MRC s'est dotée d'un service de prise en charge des résidus domestiques dangereux.

Finalement, la dernière forme de collecte assumée par les municipalités est celle des matériaux secs. Ce type de collecte regroupe les conteneurs municipaux et les éco-centres. Ce service coûte aux municipalités plus de 75 000 \$. Toutefois, afin de diminuer les coûts, il serait avantageux pour les municipalités de trier ces matières dans le but de revendre les matières réutilisables ou recyclables.

Tableau 18 : Coûts totaux assumés par le secteur municipal en 2001

Gestion des matières résiduelles	Coûts (\$/an 2001)
Collecte des matières résiduelles domestiques	2 313 596,24
Collecte des matières recyclables	566 366,90
Collecte des matières compostables	1 226 281,08
Somme des trois (3) collectes	4 106 244,22
Collecte de RDD	57 855,00
Collecte spéciale (matériaux secs)	9 770,00
Installation	
Dépôt en tranché (Saint-Zénon)	
Éco-Centre	64 000,00
Programmes et activités de sensibilisation	42 000,00
Total	4 279 869,22

3. Les intervenants en gestion des matières résiduelles

La gestion des matières résiduelles est un domaine relativement spécialisé. Autant certains acteurs œuvrent dans différents domaines (collecte ordures ménagères, recyclage, compostage, etc.), autant certains autres œuvrent dans un domaine bien spécifique (RDD, transport et traitement des boues de fosse septique, etc.). La grande majorité des entrepreneurs ayant des contrats avec les municipalités matawiniennes ont leur bureau dans la MRC. Le tableau 19 répertorie ces différents intervenants (voir annexe 5).

Tableau 19 : Entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles en Matawinie (2001)

Nom de l'entreprise (ou du gestionnaire)	Localisation	Secteur d'activité
9044-2989 Québec inc.	?	Collecte des ordures ménagères.
Béton Louis-Cyr	Saint-Jean-de-Matha	Gestionnaire d'un dépôt de matériaux secs.
Compo-Recycle	Chertsey	Collectes ordures ménagères, matières recyclables, compostables, gestionnaire d'un centre de tri-compostage et de trois (3) éco-centres.
Groupe EBI	Berthierville	Collectes ordures ménagères, matières recyclables, compostables, de RDD et gestionnaire d'un centre de tri-compostage.
Les entreprises Saint-Donat	Saint-Donat	Collectes ordures ménagères et des matières recyclables.
Recyclage N.V. enr.	Saint-Félix-de-Valois	Collecte des matières recyclables.
Boues de fosses septiques		
Monsieur Germain Tessier	Saint-Zénon	Gestionnaire d'un centre de traitement des boues.
Monsieur Vide tout ou presque	Chertsey	Collecteur et gestionnaire d'un centre de traitement des boues.
Résidus domestiques dangereux		
MRC de Matawinie	Rawdon	Gestionnaire du service de résidus domestiques dangereux.
Site d'enfouissement		
Municipalité de Saint-Zénon	Saint-Zénon	Gestionnaire d'un dépôt en tranchée.
Zec Boulé	TNO	Gestionnaire d'un dépôt en tranchée.
Comptoirs vestimentaires		
Les Montagnard	Chertsey	Vente de vêtements usagés
Groupe populaire d'Entrelacs	Entrelacs	Vente de vêtements usagés
La petite mission	Notre-Dame-de-la-Merci	Vente de vêtements usagés
Toit de Bethléem	Rawdon	Vente de vêtements usagés
Solidarité sociale de Rawdon	Rawdon	Vente de vêtements usagés
Société Saint-Vincent-de-Paul	Rawdon	Vente de vêtements usagés
Comptoir vestimentaire	Saint-Alphonse-Rodriguez	Vente de vêtements usagés
Les amis de Marie	Saint-Côme	Vente de vêtements usagés
Arche du Nord	Saint-Donat	Vente de vêtements usagés
Comptoir vestimentaire	Sainte-Béatrix	Vente de vêtements usagés
Les amies d'Émélie	Sainte-Émélie-de-l'Énergie	Vente de vêtements usagés
Comptoir vestimentaire	Sainte-Marcelline-de-Kildare	Vente de vêtements usagés
Société Saint-Vincent-de-Paul	Saint-Félix-de-Valois	Vente de vêtements usagés
Comptoir vestimentaire	Saint-Jean-de-Matha	Vente de vêtements usagés
Au coin du dépannage	Saint-Michel-des-Saints	Vente de vêtements usagés
Comptoir vestimentaire	Saint-Zénon	Vente de vêtements usagés

4. Inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire

4.1 Méthode de calcul

4.1.1 Secteur municipal

Les informations concernant les quantités de matières résiduelles recueillies par le secteur municipal proviennent de différentes sources. La plus importante étant les bilans fournis par les entrepreneurs aux municipalités. Ceux-ci indiquent les quantités enfouies, recyclées ou compostées de façon mensuelle. Toutefois, les bilans ne font pas mention des quantités recueillies par groupe de matière. Toutes les quantités reçues étaient en tonne métrique.

Concernant les quantités de boue produites sur le territoire, il s'agit d'estimation. Les détails de calcul sont expliqués au point 4.2.6 de la partie 2. Toutefois, nous pouvons mentionner que nous avons basé nos estimations à partir du nombre de fosses septiques résidentielles, multifamiliales et commerciales. Le nombre de fosses et leur capacité nous ont donné une estimation de la quantité de boue produite par année.

Finalement, les quantités de matières consignées et de pneus recyclés par année nous ont été fournies par RECYC-QUÉBEC.

4.1.2 Secteur ICI

En ce qui concerne les quantités produites par les secteurs industries, commerces et institutions (ICI), les données provenant des questionnaires n'étaient pas uniformes. Certaines étaient en tonne métrique, en kilogramme, d'autres en verge cube et certaines étaient même en nombre de sac à ordures. Nous avons ramené toutes ces informations en tonne métrique sur une base annuelle. En effet, dans le secteur municipal, des bilans sur les quantités de matières enfouies, recyclées ou compostées sont fournies aux municipalités de façon mensuelle. Toutefois, cela ne semble pas être le cas pour tout ce qui touche le secteur des ICI. Voilà pourquoi nous avons cru préférable de ramener les informations recueillies sur une base annuelle.

La grille de compatibilité utilisée pour convertir les données en tonne métrique provient du cartable « *Tournée d'information sur les plans de gestion des matières résiduelles* » fourni par RECYC-QUÉBEC. Une copie de la grille se trouve à l'annexe 4.

Les résultats des questionnaires ont été comparés aux estimations produites par la firme Tecslut inc. En effet, cette dernière, dans le cadre d'une étude qu'elle a effectuée pour la MRC de Matawinie, a estimé les quantités de matières résiduelles produites par les secteurs des industries, commerces et institutions (ICI) et des

constructions, rénovations et démolitions (CRD). Les estimations de Tecsalt inc. se retrouvent avec ceux de la MRC.

4.2 Portrait détaillé des matières résiduelles

4.2.1 Matières résiduelles enfouies

Caractérisation des matières résiduelles enfouies

Lorsqu'il est question de gestion des résidus, bien connaître le contenu de sa poubelle est primordial afin que des infrastructures adaptées aux besoins régionaux soient érigées. Un échantillonnage systématique des résidus jetés en Matawinie est un procédé qui peut s'avérer long et coûteux. À défaut d'échantillonnage, il est possible de se référer à certaines études. En octobre 2000, était publié le rapport final d'une étude sur la caractérisation des matières résiduelles au Québec. Cette étude faite par la société Chamard - CRIQ - ROCHE avait pour but « ...d'obtenir le portrait actualisé de la production et la composition des matières résiduelles générées au Québec dans les divers secteurs d'activités... »⁹.

Dans l'étude, les informations se rapportant à la composition des matières résiduelles du secteur municipal ont été divisées en neuf (9) grandes catégories de matière : papier, carton, verre, métal, plastique, textile, matière putrescible, fibre sanitaire et autres résidus. Les données échantillonnées ont été regroupées selon les secteurs, par classe de revenu et par structure de l'habitat. Afin d'avoir une approximation de la répartition des matières résiduelles se retrouvant dans les poubelles matawiniennes, les données récupérées dans l'étude sont celles provenant du milieu rural (voir le tableau 20).

Tableau 20 : Composition des matières résiduelles produites en milieu rural

Catégories	Milieu rural	
	Quantité par personne (kg/an)	Proportion (%)
Papier	32,1	11,7
Carton	13,4	4,9
Verre	13,2	4,8
Métal	17,5	6,4
Plastique	26,9	9,8
Textile	11,5	4,2
Matière putrescible	111,0	40,5
Fibre sanitaire	18,1	6,6
Autres résidus	30,3	11,1
Total	274,0	100,0

Source : Chamard - CRIQ - ROCHE (Décembre 2000), Caractérisation des matières résiduelles au Québec, p.67

⁹ Chamard-CRIQ-Roche (Décembre 2000), Caractérisation des matières résiduelles au Québec - Rapport final, Québec, p. 19

L'étude sur la caractérisation des matières résiduelles explique, entre autres, qu'en milieu rural la production de « matières putrescibles » est similaire aux milieux urbain et semi-urbain, c'est-à-dire qu'elle dépasse les 40 %. Dans le sac vert, cette proportion de résidus produits est de loin la plus importante, les autres groupes ne dépassant pas les 12 %. Vient ensuite la catégorie « papier » avec une proportion de près de 12 %. Même s'il se retrouve en deuxième place, le volume de papiers jeté en milieu rural est beaucoup moins important qu'en milieu urbain ou semi-urbain, cela peut-être dû au fait qu'il est moins consommé ou qu'une bonne partie est brûlée dans les foyers et poêles à bois¹⁰. Contrairement aux milieux urbain et semi-urbain, en milieu rural toutes les autres catégories se retrouvent en proportion plus importante et, en particulier, les résidus domestiques dangereux représentés à 0,9 % du total des matières résiduelles.

Toutefois, si l'on veut appliquer ces chiffres à la Matawinie, il faut leur apporter un bémol. En effet, même si l'étude est récente et qu'elle a été faite en partie en milieu rural, il est important de mentionner que la population matawinienne se retrouve certainement en milieu rural, mais qu'elle est composée d'environ 50 % de gens provenant de la grande région montréalaise. Les villégiateurs qui viennent passer les fins de semaine et les grandes vacances à leur chalet, gardent leurs habitudes de consommation urbaine.

Quantité de matières résiduelles enfouies en Matawinie en 2001

En 2001, les municipalités matawiniennes ont fait enfouir approximativement 19 795 t.m. Les camions à ordures sont dirigés dans des sites d'enfouissement situés à l'extérieur du territoire de la MRC. Le tableau 21 présente les quantités enfouies mensuellement par municipalité. Ces données ont servi à produire le graphique 1. Ce dernier nous fait comprendre l'importance des fluctuations relatives aux quantités de résidus enfouis. En effet, en observant le graphique, on distingue trois (3) pics plus ou moins prononcés. Le premier se situe autour du mois de mai, ce qui pourrait correspondre au moment où les familles entreprennent leur ménage du printemps et/ou à certaines fêtes, telles que la fête des Patriotes et la fête des Mères. Le deuxième pic commence au mois de juillet et s'étire jusqu'au mois d'août. Il s'agit des grandes vacances d'été. Finalement, le dernier pic survient au mois d'octobre, ce qui correspond chez nous aux différents festivals des couleurs et à la fin de semaine de l'Action de Grâce qui se trouve à être la dernière grande fin de semaine de congé avant les vacances de Noël.

Tous ces pics correspondent à des moments de plus grandes productions de déchets. Toutefois, il n'est pas réaliste de penser qu'à eux seuls, les résidents permanents doublent leur production de résidus à certain moment de l'année. En fait, tous ces pics correspondent aux fortes périodes d'achalandage des villégiateurs en Matawinie. En plus des fins de semaine passées au chalet, une étude faite en 1996 par la MRC de Matawinie, a démontré que les propriétaires de résidence secondaire profitaient des vacances d'été et des longues fins de semaine pour passer du temps à leur deuxième demeure. Ces personnes dont le revenu est supérieur à la moyenne québécoise, ont une consommation différente par rapport à celle des résidents permanents. Les villégiateurs ont des habitudes de vie urbaine qu'ils transposent dans leur maison de campagne. À cet effet, l'étude faite par le groupe CHAMARD – CRIQ – ROCHE a démontré que les personnes habitant les milieux

¹⁰ Cette hypothèse n'est pas tirée de l'étude, mais d'une observation personnelle.

urbain et semi-urbain faisant partie de la tranche de revenu supérieur, consomment plus que les gens des milieux ruraux¹¹. En Matawinie, les propriétaires de résidence secondaire font partie de ces deux (2) groupes. Conséquemment, l'arrivée massive des villégiateurs, à certains moments bien précis de l'année provoque une surproduction de déchets d'où l'apparition de pic. Du moins, nous les interprétons de cette façon.

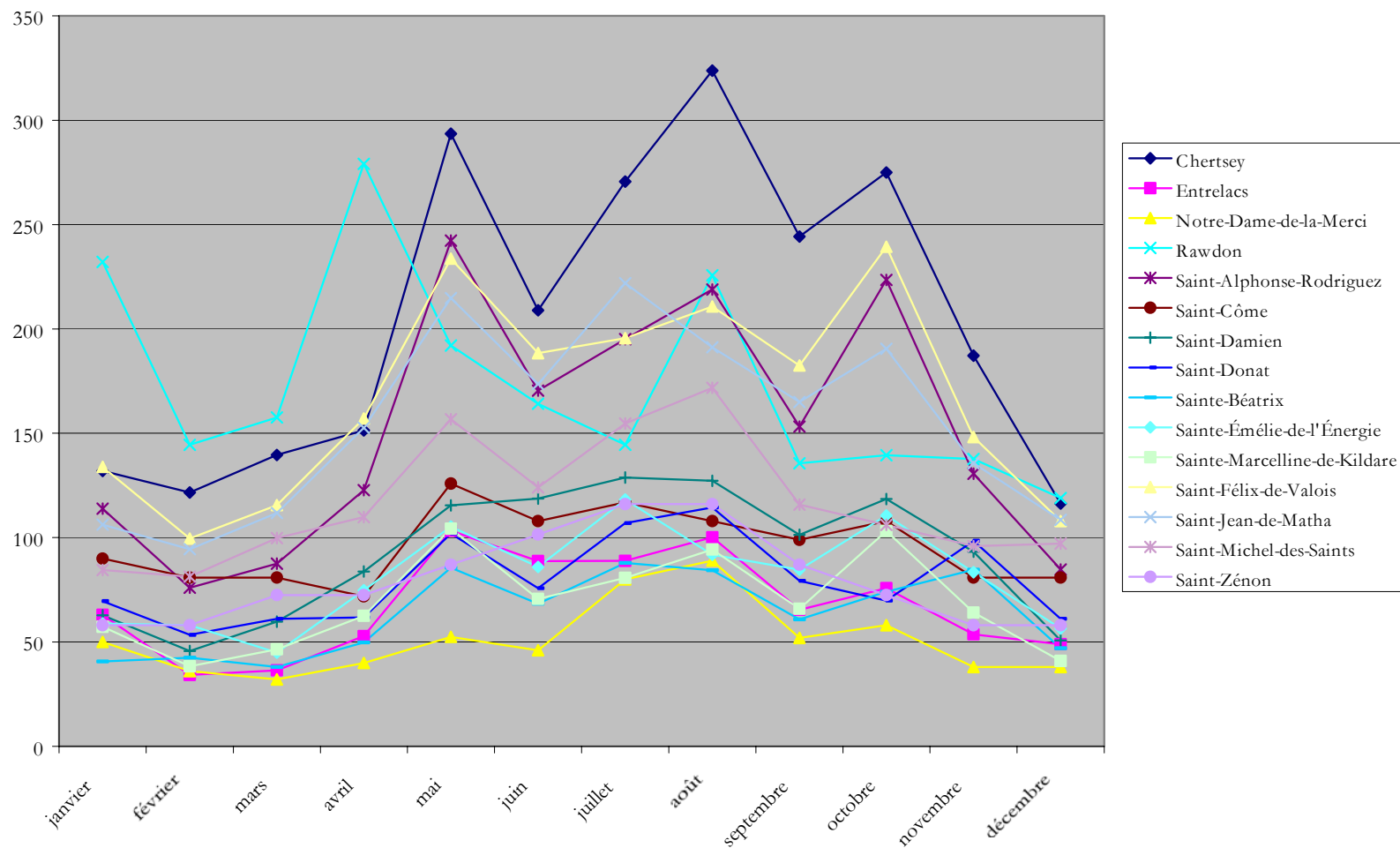
¹¹ Le groupe CHAMARD – CRIQ – ROCHE (2001), Caractérisation des matières résiduelles au Québec, p.56

Tableau 21 : Quantité de matières résiduelles enfouies en 2001 (tonne métrique)

municipalité	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	s-total
Chertsey	132	122	140	151	294	209	271	324	244	275	187	116	2465
Entrelacs	63	34	36	53	103	89	89	100	65	76	54	49	811
Notre-Dame-de-la-Merci	50	36	32	40	53	46	80	89	52	58	38	38	612
Rawdon	232	144	158	279	192	164	144	226	136	139	138	119	2071
Saint-Alphonse-Rodriguez	114	76	88	123	242	170	195	219	153	223	131	85	1819
Saint-Côme	90	81	81	72	126	108	117	108	99	108	81	81	1152
Saint-Damien	63	46	60	84	115	119	129	127	101	118	93	51	1106
Saint-Donat	70	53	61	62	102	76	107	114	79	70	99	61	954
Sainte-Béatrix	41	43	38	50	86	68	88	84	61	74	85	47	765
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	59	58	45	75	105	86	118	92	85	111	83	57	974
Sainte-Marcelline-de-Kildare	57	38	46	63	104	71	81	94	66	103	64	41	828
Saint-Félix-de-Valois	134	100	116	157	234	188	196	211	183	239	148	108	2014
Saint-Jean-de-Matha	106	94	112	153	215	174	222	191	165	190	136	108	1866
Saint-Michel-des-Saints	85	81	100	110	157	124	155	172	116	106	96	97	1399
Saint-Zénon	58	58	73	73	87	102	116	116	87	73	58	58	959
Total	1354	1064	1186	1545	2215	1794	2108	2267	1692	1963	1491	1116	19795

Les chiffres dans les cases noires sont des données provenant de l'année 2000

Graphique 1 Quantités de résidus enfouis par municipalité, pour l'année 2001

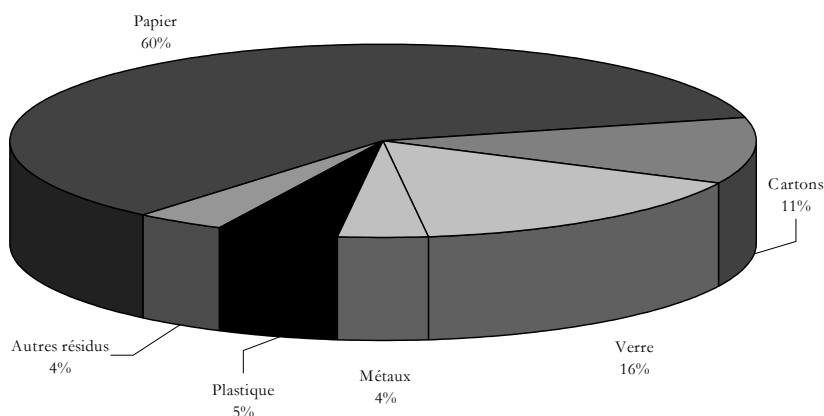


4.2.2 Matières recyclables récupérées

Caractérisation des matières recyclables récupérées

La composition des matières recyclables correspond à tout ce qui est recueilli par le bac de récupération, trié par groupe de matière et transporté jusqu'à un centre de transformation. Il s'agit donc du papier, du carton, du verre, du métal et du plastique. Selon l'étude faite par le groupe CHAMARD - CRIQ - ROCHE, les matières recueillies lors des collectes de recyclage se retrouvent selon les proportions présentées au graphique 2. C'est-à-dire qu'environ 59,9 % du contenu est représenté par le papier, 11,3 % par le carton, 15 % par le verre, 3,9 % par les métaux, 5,2 % par les plastiques et 3,9 % par les résidus autres.

Graphique 2 : Composition des matières récupérées par la collecte sélective des matières recyclables pour l'ensemble des zones échantillons desservies



Toujours selon l'étude, les citoyens participants à la collecte sélective déposent de façon annuelle environ 149,7 kg de matières recyclables dans leur bac. Ce chiffre représente 35,8 % des matières résiduelles qu'ils produisent¹². Contrairement aux milieux urbain et semi-urbain, les échantillons prélevés en milieu rural contenaient une plus grande proportion de résidus autres. Ces derniers constituent les rejets des centres de tri, c'est-à-dire la portion qui sera enfouie puisque qu'elle ne contient aucun potentiel de valorisation. En milieu rural, cela représente environ 10,6 %, contrairement à 4,8 % pour le milieu semi-urbain et à 5,4 % pour le milieu urbain. Le haut pourcentage de rejets retrouvés en milieu rural peut-être attribué à un manque d'information de la population rurale pour ce qui est récupérable de ce qui ne l'est pas.

¹² Le groupe CHAMARD - CRIQ - ROCHE (2000), Caractérisation des matières résiduelles au Québec, p. 68.

Quantité de matières recyclées en 2001

En 2001, les municipalités matawiniennes ont recueilli, par le biais de leur programme de récupération, environ 2 377 tonnes métriques de matières recyclables. Par rapport aux données de 1997 (1 541 t.m.), cela représente une augmentation de 65 % de matières dirigées dans les centres de tri.

En effet, entre 1997 et 2001, les municipalités qui n'offraient pas ou peu de service de recyclage ont beaucoup investi dans l'implantation de collecte porte à porte. Cependant, même si ce chiffre paraît énorme, les volumes recyclés ne sont pas suffisants. Nous sommes encore très loin de l'objectif de réduction de l'enfouissement de 65 % émis par le ministère de l'Environnement.

Le tableau 22 présente les quantités de matières recyclables recueillies, de façon mensuelle, par les municipalités en 2001. Il est important de mentionner que les montants les plus élevées ne représentent pas nécessairement les programmes les plus performants. Il peut simplement s'agir d'une municipalité plus populeuse. Néanmoins, les données représentées plus bas démontrent que la majorité des municipalités matawiniennes recueillent moins de 10 tonnes métriques de matières secondaires chaque mois.

Tableau 22 : Quantité de matières secondaires recueillies, par municipalité en 2001 (tonne métrique)

municipalité	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	déc	s-total
Chertsey	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Entrelacs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Notre-Dame-de-la-Merci	2	0	2	0	2	2	0	2	2	2	0	2	16
Rawdon	67	57	60	75	121	87	86	76	83	85	112	65	974
Saint-Alphonse-Rodriguez	4	4	4	6	8	6	7	8	6	6	6	7	72
Saint-Côme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Damien	5	2	4	3	6	5	2	5	1	4	3	4	44
Saint-Donat	51	29	32	41	48	44	54	77	45	41	37	35	534
Sainte-Béatrix	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	108
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	72
Sainte-Marcelline-de-Kildar	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Félix-de-Valois	28	20	21	24	30	25	23	29	24	30	21	19	294
Saint-Jean-de-Matha	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	108
Saint-Michel-des-Saints	13	8	7	15	8	9	13	0	19	8	8	11	119
Saint-Zénon	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	36
Total	197	147	157	191	250	205	212	224	207	203	214	170	2377

4.2.3 Matières organiques récupérées

Caractérisation des matières organiques récupérées

De façon générale, il est possible de définir les matières organiques comme étant des substances provenant des tissus vivants. Par opposition aux matières inertes ou inorganiques, à la fin de leur cycle de vie, ces matières se décomposent. Globalement, 41 % des résidus produits par les Québécois sont composés de matières organiques¹³. Il s'agit de tous les résidus verts (feuilles, gazon, mauvaises herbes, branches, etc.), de tous les restants alimentaires (restants de fruits et de légumes, coquilles d'œufs, malt de café, restants de tables en général, etc.) et finalement de tous les cheveux et poussières. Il est possible de donner une deuxième vie à ces matières en les valorisant. Le compostage est la technique de valorisation priorisée en Matawinie.

Quantité de matières organiques compostées

En 2001, trois (3) municipalités avaient un programme de compostage. Il s'agit de Rawdon, Saint-Donat et de Saint-Félix-de-Valois. Les deux (2) premières recueillent les matières organiques (résidus verts et de table) grâce à un système de collecte à trois voies et les dirigent au centre de tri-compostage de Chertsey.

Pour ce qui est de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, elle offre quelques collectes de feuilles à l'automne. Les feuilles recueillies sont dirigées vers la plate-forme de compostage de la compagnie *Le groupe EBI inc.*, située à Saint-Thomas.

Grâce aux deux (2) premières collectes, 1 089 tonnes métriques de matières organiques ont été compostées en 2001 (voir tableau 23). Malheureusement, nous n'avons pas d'information concernant les quantités de feuilles recueillis à Saint-Félix-de-Valois.

Outre les efforts fournis par les municipalités, plusieurs citoyens matawiniens pratiquent le compostage domestique. Cependant, à l'heure actuelle, nous ne connaissons pas leur nombre et encore moins les quantités compostées. Éventuellement, la MRC aimerait bien effectuer un sondage pour réussir à estimer ces deux (2) informations.

¹³ Groupe CHAMARD - CRIQ - ROCHE (2000), Caractérisation des matières résiduelles au Québec, p.64

Tableau 23 : Quantité de matières organiques compostées en 2001 (tonne métrique)

municipalité	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	déc	s-total
Rawdon	0	0	0	0	79	82	73	64	63	96	232	24	713
Saint-Donat	16	10	10	21	50	41	38	50	27	53	47	13	376
Total	16	10	10	21	129	123	111	114	90	149	279	37	1089

4.2.4 Résidus domestiques dangereux (RDD) récupérés

Caractérisation des RDD récupérés

Les résidus domestiques dangereux sont classés selon la nature chimique des produits. Les RDD recueillis durant les collectes municipales ou au dépôt permanent ont été classés selon onze (11) catégories : les peintures, les huiles usées, les inflammables, les acides, les bases, les oxydants, les pesticides, les aérosols, les médicaments, les batteries et les bonbonnes de propane. Les huiles usées, les peintures et les matières inflammables (organiques) représentent environ 93 % des quantités de RDD recueillis durant la saison 2001 (voir le graphique 3). Les bonbonnes de propane et les accumulateurs de voiture ne font pas partie du graphique puisqu'ils sont calculés à l'unité et non pas en kilogramme.

Quantité de résidus domestiques dangereux récupérés

Les résidus domestiques dangereux recueillis au dépôt et aux collectes municipales se calculent de deux (2) façons : au poids et à l'unité. La majorité des produits sont calculés au poids, plus précisément en kilogramme. En fait, sur les onze (11) groupes, seules les bonbonnes de propane et les accumulateurs sont calculés à l'unité.

En 2001, entre les mois de juin et de septembre, la MRC de Matawinie a recueilli approximativement 25 000 kg de RDD des neuf (9) premières catégories, 533 accumulateurs de voiture et 392 bonbonnes de propane (voir tableau 24 et graphique 3).

En comparaison avec les données recueillies depuis le début des collectes, c'est-à-dire en 1998, l'année 2001 fût celle où nous avons recueilli le moins de RDD. Depuis quatre (4) ans, les données provenant des questionnaires remplis lors des collectes nous montrent une légère augmentation du nombre de participants. Cependant, cette tendance ne semble pas se produire en ce qui concerne les quantités de RDD recueillis. Au contraire, celles-ci fluctuent d'une année à l'autre, sans vraiment faire ressortir une tendance (voir graphique 4).

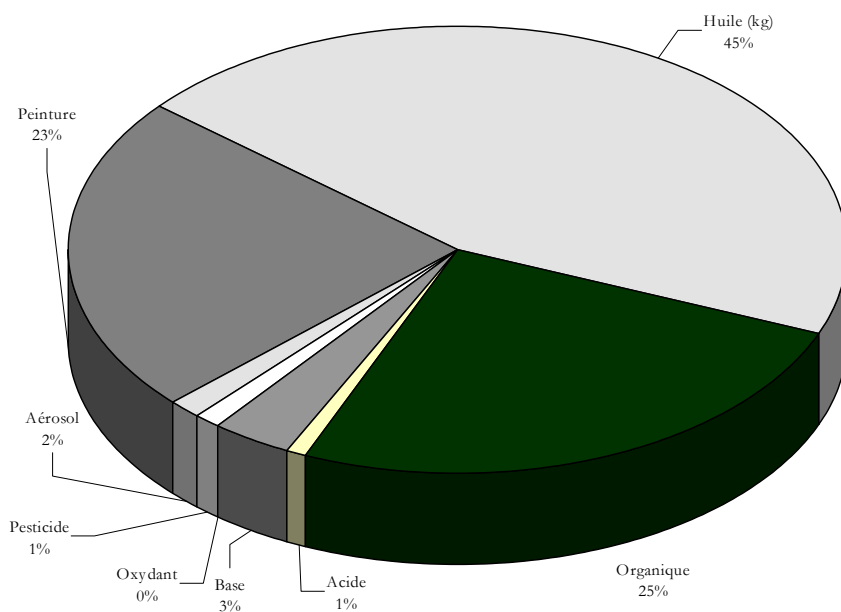
Tableau 24 : Répartition des résidus domestiques dangereux recueillis en 2001

municipalité	Participants	Catégorie de RDD (kg)								Catégorie de RDD (unité)			
		Huile (kg)	Organique	Acide	Base	Oxydant	Pesticide	Aérosol	Médicaments	Peinture (kg)	Batterie	Bonbonne Propane	Total (kg)
Chertsey	95	1600	622	21	43	14	25	25	2		48	29	2352
Entrelacs	54	1400	322	13	39	0	12	19	1		20	11	1806
Notre-Dame-de-la-Merci	41	800	159	0	19	0	4	2	0		3	17	984
Rawdon	355	2400	2096	84	313	0	60	166	0		60	45	5119
Saint-Alphonse-Rodriguez	120	600	619	11	91	2	16	21	1		56	55	1361
Sainte-Béatrix	47	600	104	12	19	0	13	12	0		10	30	760
Saint-Côme	38	800	240	17	17	1	5	12	0		22	15	1092
Saint-Damien	93	1000	424	17	27	0	40	13	0		30	7	1521
Saint-Donat	140	1000	952	46	80	2	25	62	0		27	26	2167
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	55	400	251	20	42	0	20	15	0		24	10	748
Saint-Félix-de-Valois	149	1800	362	0	60	8	25	37	0		83	20	2292
Saint-Jean-de-Matha	121	1000	782	15	85	0	37	41	0		82	52	1960
Sainte-Marcelline-de-Kildare	46	420	176	9	10	0	24	7	1		30	30	647
Saint-Michel-des-Saints	91	600	318	10	77	10	5	31	0		38	31	1051
Saint-Zénon	57	200	153	37	22	6	14	27	0		0	14	459
dépôt	20	0	590	0	84	0	0	13	0		0	0	687
Total	1522	14620	8170	312	1028	43	325	503	5	7434	533	392	25 006

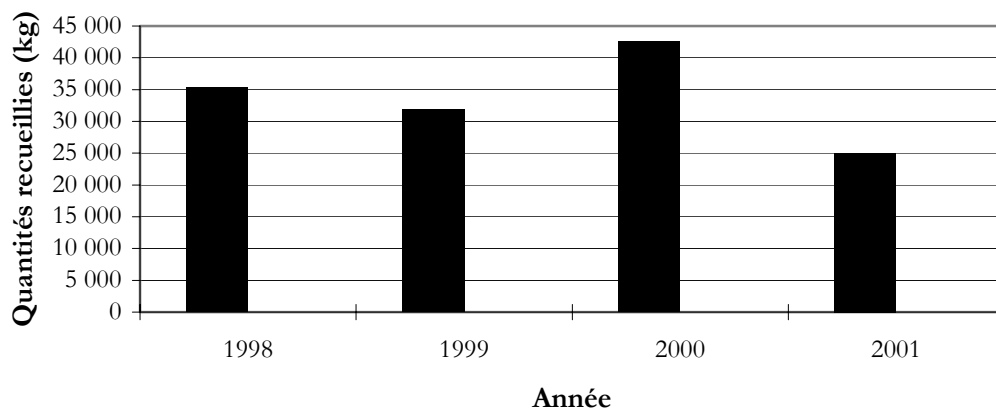
1 baril = 200 kg d'huile usées

Dernière mise à jour = 22 octobre 2001

Graphique 3 : Répartition des résidus domestiques dangereux pour l'année 2001



Graphique 4 : Quantité de résidus domestiques dangereux recueillis depuis 1998 (kg)



4.2.5 Matériaux secs recueillis

Certaines municipalités offrent à leurs citoyens un conteneur afin de recueillir les résidus de construction et de démolition provenant du secteur résidentiel. Six (6) municipalités sur quinze (15) offrent un tel service. Il s'agit de Rawdon, Saint-Côme, Saint-Donat, Saint-Félix-de-Valois, Saint-Michel-des-Saints et de Saint-Zénon.

Contrairement aux collectes d'ordures, les matériaux secs recueillis sont dirigés vers des dépôts de matériaux secs (DMS). Pour l'enfouissement, trois (3) endroits s'offrent aux municipalités soit le DMS situé à Saint-Félix-de-Valois, celui de Sainte-Julienne ou de Saint-Roch-l'Achigan (voir tableau 32, page 82).

Toutefois, puisque les municipalités ont très peu d'information sur les quantités dirigées vers les DMS, nous préférons nous fier sur les estimations calculées par la firme Tecslut inc. En effet, des estimations théoriques ont été réalisées par cette firme dans le cadre de l'étude sur la disposition des matières résiduelles en Matawinie¹⁴, sur la base du taux de génération de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) pour le Québec, ajusté en fonction du niveau d'activité économique de la région de Lanaudière.

Le taux moyen de production de débris de construction et rénovation pour le Québec est tiré du bilan de Recyc-Québec de 2000, soit 0,37 tonne/personne/an. Un ensemble d'indicateurs économiques a été utilisé afin de pondérer le taux moyen pour le Québec, soit :

- ◆ valeur estimée des permis de bâtir pour les secteurs résidentiel et non-résidentiel;
- ◆ dépenses en immobilisations des secteurs privé et public;
- ◆ dépenses en immobilisations, variation 1998-2001.

Les montants totaux investis pour la région ont été ramenés sur une base individuelle (\$/hab) et comparés aux valeurs pour l'ensemble du Québec.

En moyenne, le facteur de pondération de 0,677 représente une réalité économique qui devrait tenir compte de la spécificité régionale de la production de matières résiduelles pour le secteur CRD. Cependant, il est important de souligner qu'il s'agit encore d'une approximation, et que la valeur monétaire des travaux de construction n'est pas toujours proportionnelle aux quantités de matières résiduelles générées. Selon les calculs effectués par la firme, en 2001, la population matawinienne aurait produit pour **14 029 tonnes métriques** de matériaux secs provenant du secteur de la construction, rénovation et démolition. Ce chiffre s'ajoute aux quantités enfouies durant cette même année.

¹⁴ Tecslut inc. (2003), MRC de Matawinie, Étude comparative des scénarios pour la disposition des matières résiduelles et des boues rapport d'étape 2 : approche et choix de sites, page 10.

4.2.6 Boues récupérées

Parmi les matières résiduelles produites sur le territoire matawinien, il y a les boues d'origine municipale et de fosses septiques. Les boues municipales sont issues des résidus des processus d'épuration des eaux usées recueillies par les réseaux collecteurs des municipalités. Tandis que les boues de fosses septiques proviennent des résidences, commerces et industries non-raccordés aux différents réseaux d'égouts municipaux. Mis à part certaines boues de sources industrielles, la majorité des boues organiques ne sont pas dangereuses, à condition qu'elles subissent un traitement qui diminuera les mauvaises odeurs, la présence de matière putrescible, leur charge organique et, finalement qui détruira les organismes pathogènes qu'elles contiennent.

La composition des boues

Les boues sont formées à 95 % d'eau et à 5 % de résidus solides. La composition de la partie solide dépend, en grande partie, de l'origine des boues. Pour ce qui est des boues de fosses septiques, la composition de la partie solide est fonction du nombre de personnes desservies, de leur mode de vie et de la fréquence des vidanges des installations. Tandis que les caractéristiques de la partie solide des équipements d'assainissement varient selon la population à desservir, la nature des rejets industriels déversés dans le réseau d'égout et le type de traitement des eaux usées.

Les quantités de boue

a) Boues de fosses septiques

Le calcul de la production des boues de fosses septiques s'est fait à partir du nombre de fosses d'origine résidentielle (résidences unifamiliales et multifamiliales) et commerciale. Pour les fosses septiques d'origine résidentielle unifamiliale et multifamiliale, les critères tels que le type de résidences (permanente ou saisonnière) et la conformité de la fosse à la réglementation de 1981 sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, ont été pris en compte afin d'évaluer le plus justement possible les volumes. Puisqu'il est beaucoup trop long et fastidieux de connaître la grandeur réelle de toutes les fosses septiques résidentielles, les hypothèses suivantes ont été émises :

- ◆ Un volume de 3,4 m³ par fosse a été attribué aux installations individuelles installées après 1981 ;
- ◆ Les installations septiques reliées à des résidences permanentes sont vidangées à tous les deux (2) ans ;
- ◆ Les installations septiques reliées à des résidences saisonnières sont vidangées à tous les quatre (4) ans¹⁵.

Pour tous les autres types de fosses, (industriel, commercial et institutionnel) le volume a été évalué à partir de la grandeur de la fosse.

¹⁵ Ministère de l'Environnement, Plan directeur de gestion des boues, p.7

Le tableau 25 affiche les quantités de boue produites par secteur. Lorsque l'on additionne les quantités des différents secteurs, on se retrouve avec un total de plus ou moins 41 000 m³ de boue de fosse septique produite par année, provenant de 30 981 fosses. Évidemment, cette quantité est maximale, c'est-à-dire que le calcul est fait selon l'hypothèse que toutes les fosses septiques sont remplies à pleine capacité, ce qui n'est pas nécessairement le cas.

Tableau 25 : Synthèse des estimations des quantités de boue produites pour l'année 2001 (m³)

municipalité	Secteur résidentiel	Secteurs ICI
Chertsey	2556	13
Entrelacs	3249	17
Notre-Dame-de-la-Merci	1641	41
Rawdon	3464	110
Saint-Alphonse-Rodriguez	1353	83
Saint-Côme	5023	18
Saint-Damien	5470	7
Saint-Donat	1384	137
Sainte-Béatrix	1623	74
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	4893	16
Sainte-Marcelline-de-Kildare	1956	13
Saint-Félix-de-Valois	1402	78
Saint-Jean-de-Matha	2478	70
Saint-Michel-des-Saints	1524	140
Saint-Zénon	1362	54
TNO	659	5
Total	40037	876
Grand total	40913	

b) Boues d'usine d'épuration

En Matawinie dix (10) municipalités (voir tableau 26) sur quinze (15) sont dotées d'un réseau d'égout et d'une station d'épuration de type étang aéré de construction récente. Les stations d'épuration desservent un total de 3 900 résidences. Sur une base de deux (2) habitants par résidence, le nombre de personnes desservies par une station d'épuration seraient de 7 800.

L'étude comparative des scénarios pour la disposition des matières résiduelles et des boues effectuée par la firme Tecsalt¹⁶, nous a démontré que les quantités de boue potentiellement générées par ces dix (10) stations peuvent être estimées sur la base d'un facteur approximatif de 0,30 m³/jour par 1 000 habitants de boue à 4 %, ce qui représente 854 m³/an de BSE (si ces boues étaient extraites annuellement). Ce volume représente environ 2 % du volume des boues de fosses septiques.

Tableau 26 : Usines de traitement des eaux usées situées sur le territoire matawinien (2001)

Municipalité	Capacité de l'usine (m ³ /jour)	Fréquence des vidanges (nombre d'année)	Volume de boue généré par année (m ³)
Chertsey	150	1ère vidange en 2002	?
Rawdon	Entre 1800 et 3000	?	?
Saint-Côme	900		10
Saint-Donat	3627	Étangs aérés	?
Sainte-Béatrix		Étangs aérés	
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	254	0 depuis la construction usine	?
Saint-Félix-de-Valois	5300	10	?
Saint-Jean-de-Matha	?	?	?
Saint-Michel-des-Saints	2100	15	?
Saint-Zénon	150	0 depuis la construction usine	80
Total estimé par Tecslut inc.			854

Source : Questionnaires municipaux (2001)

4.2.7 Matières consignées

Les données sur les quantités de matières consignées vendues, récupérées et valorisées proviennent d'un document produit par RECYC-QUÉBEC conçu spécifiquement pour chacune des MRC du Québec¹⁶. Ce document regroupe, entre autre, plusieurs informations statistiques sur les matières résiduelles produites et récupérées en Matawinie, dont les quantités de matières consignées recueillies pour l'année 2000.

Les chiffres fournis par RECYC-QUÉBEC sont le résultat d'un calcul fait à partir de la quantité totale de matières consignées recueillies pour l'ensemble du Québec et ramenés à l'échelle des MRC à partir de leur poids démographique. Il y aurait donc vraisemblablement 287 tonnes métriques de produits consignés qui aurait été vendues en Matawinie en 2000 et de ce chiffre 213 tonnes métriques auraient été retournées aux commerçants dans le but d'être valorisées. Ce qui signifie qu'environ 74 tonnes métriques de matières consignées se seraient retrouvées à l'enfouissement pour cette même période (voir tableau 27).

¹⁶ Tecslut inc. (2003), MRC de Matawinie, Étude comparative des scénarios pour la disposition des matières résiduelles et des boues – Rapport d'étape 2, page 15.

¹⁷ RECYC-QUÉBEC (octobre 2001), MRC de Matawinie - BDM^r Base de données sur les matières résiduelles, 32 pages.

Tableau 27 : Portrait des matières consignées récupérées et valorisées pour l'année 2000 en Matawinie (tonne métrique)

Catégorie de matière consignée	Quantité vendue (t.m)	Quantité valorisée (t.m)	Différence
Aluminium	85	64	21
Plastique	76	55	21
Verre	125	94	31
Total	287	213	74

4.2.8 Pneus hors d'usage

Les données sur la quantité de pneus récupérés et valorisés en Matawinie proviennent aussi de la base de données fournies aux MRC par RECYC-QUÉBEC. Le document explique la méthodologie utilisée pour calculer la quantité de pneus récupérés. En fait, RECYC-QUÉBEC distingue trois (3) types de pneus :

«... petits pneus, pneus d'automobiles et pneus de camions. La mesure pneus ÉPA est un équivalent en pneus automobile de tous les types de pneus. Cette mesure facilite la conversion en tonnage. Le poids d'un pneu ÉPA est de 8,4 kg ou 0,0084 tonne métrique. »¹⁸

On calcule donc seulement les pneus ÉPA provenant de tous les dépositaires de pneus usagés d'une MRC et cela pour une année donnée. En Matawinie, pour l'année 2000, 27 535 pneus ÉPA, soit 231 tonnes métriques, ont été déposés et recueillis afin d'être acheminés vers des centres de recyclage ou de valorisation.

¹⁸ RECYC-QUÉBEC (octobre 2001), Méthodologie de la base de données - BDM^r Base de données sur les matières résiduelles à l'intention des responsables des plans de gestion des matières résiduelles, page 23

4.3 Portrait détaillé des matières résiduelles provenant du secteur des ICI

4.3.1 Matières résiduelles enfouies

Les quantités de matières résiduelles produites par le secteur des industries, commerces et institutions (ICI) ont été calculées de deux (2) façons différentes. D'une part, un questionnaire a été élaboré par le service d'aménagement de la MRC de Matawinie (annexe 2). Ce questionnaire a été posté à toutes les industries, commerces et institutions qui ne font pas partie de la collecte des ordures ménagères faite par la municipalité dans laquelle l'entreprise est implantée.

Puisque cette technique n'a pas généré le succès escompté, le Service d'aménagement a dû procéder autrement. En effet, les quatre (4) questions du questionnaire qui nous paraissaient les plus importantes ont été identifiées et posées aux propriétaires lors d'une enquête téléphonique. Celles-ci touchaient particulièrement les quantités enfouies et recyclées par les industries, commerces et institutions (ICI), par année. En procédant de cette façon, nous avons réussi à obtenir des réponses provenant de 411 ICI sur 444 ICI ayant un contrat avec une entreprise privée pour la collecte de ses matières résiduelles. Malgré l'imprécision des données, on peut tout de même constater que la majorité des matières enfouies proviennent du secteur industriel avec 20 362 tonnes métriques de résidus enfouies par année. Vient ensuite le secteur commercial avec 3 875 tonnes métriques. Ce qui fait un grand total de plus ou moins 26 000 tonnes métriques de résidus enfouis par les ICI par année (voir tableau 28).

D'autre part, la firme Tecslut inc. qui a exécuté une étude de faisabilité concernant l'implantation d'un site d'enfouissement technique en Matawinie, a, de son côté, évalué la quantité de matières résiduelles produites par les secteurs des ICI. Pour ce faire, un facteur de pondération a été appliqué au taux de génération de matières résiduelles moyen pour les ICI au Québec qui est de 0,66 t/hab./an selon les données du bilan 2000 de Recyc-Québec. Ce facteur de pondération a été déterminé à partir d'un ensemble d'indicateurs statistiques qui reflètent le niveau d'activité économique du secteur ICI. Ces indicateurs sont : le taux d'emploi de la MRC, le taux d'activité, le revenu personnel par habitant et les dépenses potentielles des ménages. Le facteur de pondération est calculé en effectuant le ratio MRC/ensemble du Québec pour chacun des indicateurs. Ce facteur de pondération est appliqué au taux de génération moyen du Québec pour le secteur ICI de 0,66 tonne/habitant/an. Le tableau 29 affiche les résultats obtenus à partir de la méthode de calcul du facteur de pondération pour les ICI. On établit donc un taux de génération pondéré pour les ICI de la Matawinie de 0,516 tonne/habitant/an¹⁹. Pour l'année 2001, la firme a estimé à 28 885 tonnes métriques les quantités de matières résiduelles produites par les ICI.

Il existe une différence de près de 9 000 tonnes métriques entre les estimations de la MRC et celles de Tecslut inc. Cela est tout à fait plausible puisque nous n'avons pas les données de l'ensemble des ICI se retrouvant sur le territoire matawinien. Malgré ce constat, les données recueillies par la MRC seront utilisées dans le but de ne

pas causer de dédoublement. Ce sera donc le nombre de 26 000 tonnes métriques qui sera additionné au secteur résidentiel afin de nous donner une approximation du total de matières résiduelles enfouies par année en Matawinie, tous les secteurs confondus.

Tableau 28 : Quantité de matières résiduelles enfouies provenant des industries, commerces et des institutions (ICI) en 2001 (tonne métrique)

Municipalité	Industrie	Commerces	Institution	Total	Retour/Total envoyés
Chertsey	0	95	0	95	6/12
Entrelacs	0	0	0	0	0
Notre-Dame-de-la-Merci	0	0	0	0	0
Rawdon	0	0	0	1000	100/101
Saint-Alphonse-Rodriguez	0	245	0	244	8/16
Saint-Côme	0	0	0	0	0
Saint-Damien	0	0	0	0	0
Saint-Donat	0	0	0	810	264/264
Sainte-Béatrix	0	85	0	84	1/1
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	0	0	0	0	0
Sainte-Marcelline-de-Kildare	0	84	0	84	1/1
Saint-Félix-de-Valois	75	337	0	412	24/32
Saint-Jean-de-Matha	0	11	0	10	1/1
Saint-Michel-des-Saints	20287	0	0	20287	0
Saint-Zénon	0	0	0	0	0
TNO	0	3018	0	3018	6/16
Total	20362	3875	0	26044	411/444

Tableau 29 : Quantité de matières résiduelles estimée par la firme Tecsalt inc. provenant des industries, commerces et des institutions (ICI) en 2001 (tonne métrique)

Territoire couvert	Quantité estimée en 2001
L'ensemble des ICI du territoire matawinien	28 885

4.3.2 Matières recyclées ou valorisées

Lors de l'enquête sur la gestion des matières résiduelles produite par les ICI, les résultats obtenus démontraient une faible participation de ces secteurs à des programmes de recyclage ou de compostage.

¹⁹ Tecsalt inc. (2003), *Étude comparative des scénarios pour la disposition des matières résiduelles et des boues*. Rapport d'étape 2 : approche et choix de sites, page 7

Il est vrai toutefois que la technique de recherche de l'information auprès des ICI avait quelques lacunes, dont celle de ne pas connaître les quantités de matières récupérées par les ICI qui faisaient affaire avec leur municipalité pour la prise en charge de leurs résidus destinés à l'enfouissement, mais qui avait un contrat avec un entrepreneur privé pour la prise en charge d'une matière récupérable. Par exemple, plusieurs écoles ont des programmes de recyclage du papier indépendants de la collecte des ordures municipales. Ces données nous ont complètement échappé.

Néanmoins, les questionnaires envoyés nous apprennent que les entreprises matawiniennes, en majorité les industries, recyclent pour environ 85 000 tonnes métriques par année. Les matériaux recyclés en plus grand nombre sont le bois, le papier et le métal et proviennent majoritairement de l'industrie forestière. Ce chiffre peut paraître élevé, or il ne touche pratiquement que cette catégorie d'industrie. Pour ce qui est du secteur commercial, en observant les données du tableau 30, on réalise qu'il se fait très peu de recyclage dans ce secteur.

Tableau 30 : Quantité de matières résiduelles recyclées provenant des industries, commerces et des institutions (ICI) en 2001 (tonne métrique)

Municipalité	Industrie	Commerces	Institution	Total	Retour/Total envoyés
Chertsey	0	32	0	32	6/12
Entrelacs	0	0	0	0	0
Notre-Dame-de-la-Merci	0	0	0	0	0
Rawdon	0	0	0	0	100/101
Saint-Alphonse-Rodriguez	0	15	0	15	8/16
Saint-Côme	0	0	0	0	0
Saint-Damien	0	0	0	0	0
Saint-Donat	0	0	0	50	264/264
Sainte-Béatrix	0	1	0	1	1/1
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	0	0	0	0	0
Sainte-Marcelline-de-Kildare	0	74	0	74	1/1
Saint-Félix-de-Valois	1006	168	0	1173	24/32
Saint-Jean-de-Matha	0	11	0	11	1/1
Saint-Michel-des-Saints	85450	0	0	85450	2/2
Saint-Zénon	0	0	0	0	0
TNO	0	5	0	5	6/16
Total	86456	306	0	86811	411/444

Source : MRC de Matawinie (2001), Questionnaires destinés aux ICI.

4.4 Bilan synthèse des matières résiduelles produites sur le territoire matawinien

Le tableau 31 fait la synthèse de la production de matières résiduelles en Matawinie pour l'année 2001. Il regroupe les différentes quantités produites tant au niveau des secteurs résidentiel, industrie, commerce et institution (ICI), construction, rénovation et démolition (CRD). Les chiffres indiquent que pour l'année 2001, plus ou moins 150 688 tonnes métriques de résidus de toutes sortes ont été générées sur le territoire matawinien : 23 804 tonnes métriques pour le secteur municipal, 112 855 tonnes métriques pour le secteur des ICI et 14 029 tonnes métriques pour le secteur de la construction et démolition. À ces quantités peuvent être ajouté environ 40 891 mètres cubes de boue.

À partir des informations du tableau 31, nous avons calculé un taux de diversion de 17 %²⁰ pour le secteur municipal. Il reste donc beaucoup de travail à faire si nous voulons atteindre le taux général de 60 % de valorisation des matières résiduelles.

Il est important de mentionner que des bilans annuels seront effectués afin de connaître l'évolution de la production des matières résiduelles en Matawinie. Un effort particulier sera porté spécifiquement sur les données manquantes, telles que le textile recueilli via les comptoirs vestimentaires et le recyclage effectué dans les écoles. Avec les années, les informations sur la production de résidus devraient se préciser.

²⁰ Taux de diversion (%) = $\frac{\text{Quantité annuelle de matières valorisées (t)} \times 100}{\text{Quantité totale annuelle de résidus générés (t)}}$

Tableau 31 : Synthèse de la production des matières résiduelles des municipalités matawiniennes pour l'année 2001 (tonne métrique)

Matières	Secteur municipal (tm/an)	Secteur ICI (tm/an)	Secteur C et D (tm/an)	Total (tm/an)
Mise en valeur				
Collecte sélective des recyclables	2377	86811	0	89188
Collecte des matières organiques	1089	0	0	1089
Résidus domestiques dangereux	25	0	0	25
Textile	0	0	0	0
Pneus hors d'usage	231	0	0	231
Contentants consignés à remp. unique	213	0	0	213
Sous-total (A): Matières mises en valeur	3935	86811	0	90746
Élimination				
Enfouissement sanitaire	19869	26044	0	45913
Dépôt en tranchée (Zec Boulé)	0	0	0	0
Dépôt de matériaux secs	491	0	14029	14520
Sous-total (B): Matières enfouies	20360	26044	14029	60433
Matières générées totales: A + B	24295	112855	14029	151179
Population totale corrigée	50006			
Génération per capita (tm/personne/an)	0,49	0	0,28	0,77
Boues (mètres cubes)	40037	854	0	40891

5. Recensement des diverses installations reliées à la gestion des matières résiduelles publiques et privées pour l'année 2001

5.1 Recensement et capacité de traitement des installations reliées à l'élimination, à la récupération et à la valorisation situées sur le territoire matawinien et les MRC environnantes

5.1.1 Les installations reliées à l'enfouissement

Installations d'enfouissement situées à l'intérieur du territoire de la MRC de Matawinie

La MRC de Matawinie a déjà eu sur son territoire quelques équipements servant à l'enfouissement des matières résiduelles. Cependant, depuis quelques années, deux (2) d'entre eux ont fermé définitivement leurs portes. Désormais, il ne reste plus que deux (2) dépôts en tranchée (DET) et un (1) dépôt de matériaux secs (DMS).

Le premier dépôt en tranchée (DET) est situé sur le territoire non-organisé et dessert uniquement les besoins d'enfouissement de la ZEC Boulé. La même situation s'applique pour le deuxième DET, situé à l'intérieur de la municipalité de Saint-Zénon et qui dessert les besoins de sa population. Hormis Saint-Zénon qui se trouve à être autosuffisante en matière d'enfouissement, les quatorze (14) autres municipalités matawiniennes doivent faire enfouir leurs matières résiduelles dans l'un des trois (3) lieux d'enfouissement sanitaires (LES) situés à proximité de leurs limites territoriales, c'est-à-dire aux sites d'enfouissement dans les municipalités de Saint-Thomas, de Lachenaie ou de Sainte-Sophie.

Une recherche a été effectuée afin de connaître les quantités enfouies annuellement et la capacité maximale d'enfouissement des deux (2) DET et des dépôts de matériaux secs situés à l'intérieur et à proximité du territoire matawinien. Pour ce qui est des dépôts en tranchée, les propriétaires de ces sites n'ont pas été en mesure de nous fournir ces informations. Pour ce qui est des dépôts de matériaux secs, certaines informations recueillies sur le site Internet du ministère de l'Environnement indiquent qu'ils seront bientôt remplis à pleine capacité. Le tableau 32 dresse le portrait des sites d'enfouissement situés à l'intérieur et à l'extérieur du territoire matawinien avec leur capacité maximale de traitement et leur année de fermeture.

Installations d'enfouissement situées à l'extérieur du territoire de la MRC de Matawinie

Comme il a été mentionné quelques lignes plus haut, la majorité des résidus produits en Matawinie sont enfouis à l'extérieur de notre territoire (voir tableau 32). Les trois (3) sites privilégiés sont ceux de Saint-Thomas (Le groupe EBI inc.), de Lachenaie (BFI – Usine de triage Lachenaie inc.) et dans de très rares occasions de Sainte-Sophie (Intersan). Probablement à cause de la proximité géographique, la majorité des municipalités se rendent à Saint-Thomas. Tandis que les municipalités situées le long de la route régionale 125 choisissent le site de Lachenaie. La destination finale est souvent tributaire du coût d'enfouissement à la tonne.

Dans Lanaudière comme partout au Québec, la situation de l'enfouissement est précaire. Madame Marie-Josée Gauthier du ministère de l'Environnement - direction régionale Lanaudière - mentionnait que les trois (3) LES cités précédemment ont pratiquement tous atteints leur capacité maximale d'enfouissement. Les propriétaires de ces sites ont tous fait une demande d'agrandissement. Certains ont même déjà réalisé l'étude d'impact exigée par le MENV lors de l'agrandissement ou de l'implantation d'un nouveau site.

Tableau 32: Recensement et capacité d'élimination des installations situées sur le territoire matawinien et des MRC environnantes

Nom de l'équipement / Nom du propriétaire	Localisation	Volume (m ³) autorisé	Volume (m ³) complété	Volume (m ³) annuelle	Année de fermeture prévue
Dépôt en tranchée/ municipalité de Saint-Zénon	Chemin du Dépotoir Saint-Zénon	Dépôt rempli à la moitié de sa capacité			Moitié plein
Dépôt en tranchée / ZEC Boullé	TNO (ZEC Boullé)	MENV			Moitié plein
Dépôt de matériaux secs /Généreux Construction	Rang des Forges Saint-Félix-de-Valois	44 000**	100 000	10 000	2005
Dépôt de matériaux secs / Matériaux secs inc.	Montée Hamilton Sainte-Julienne	?	500 000	88 000	2007
Dépôt de matériaux secs / Graybec Calc inc.	Village Saint-Pierre	?	80 000	32 000	2025
Dépôt de matériaux secs / Les entreprises Daniel Pimparé inc.	Saint-Roch-de-l'Achigan	?	0	57 000	2003
LES – St-Thomas/ Le Groupe EBI	1001, Rg St-Joseph St-Thomas-de-Joliette	7 500 000	4 095 000	240 000	2011
LES – Lachenaie / Usine de triage Lachenaie Ltée.	3779, chemin des 40 Arpents Lachenaie	14 881 000	10 400 000	1 250 000	2003*
LES – Sainte-Sophie / Intersan	2535, 1ere rue Sainte-Sophie	6 500 000			2004*

Sources : Questionnaires – Sondage auprès des municipalités et des ICI (2001)

* MENV – Direction régionale – Laurentides et Lanaudière (2002), personne ressource : Marie-Josée Gauthier.

** Généreux Construction (2002), personne ressource Paulette Bélanger.

5.1.2 Installations reliées à la récupération et à la valorisation

Le tableau 33 montre bien la diversité des équipements reliés à la gestion des matières résiduelles sur le territoire matawinien. En effet, le territoire contient un centre de tri-compostage à l'Ouest, deux (2) éco-centres, un dépôt saisonnier de résidus domestiques dangereux ainsi que deux (2) usines de traitement des

boues. Contrairement aux équipements reliés à l'enfouissement, ceux touchant la récupération sont en majorité de propriété publique. En fait, il n'y a que les deux (2) usines de traitement des boues qui soient de nature privée (voir carte 2).

Pour le moment, la capacité du centre de tri de la RITDM reste inconnue. Nous devrions connaître la réponse à cette question sous peu.

Tableau 33: Recensement et capacité de traitement des installations de récupération et de valorisation situé sur le territoire matawinien et à proximité (2001)

Nom de l'équipement / Nom du propriétaire	Nature de l'entreprise	Localisation	Capacité de traitement
Centre de tri-compostage / Régie intermunicipale de traitement des déchets de Matawinie	publique	225, rue du Progrès Chertsey	?
Usine de tri / Récupération Nord Ben – Le groupe EBI inc.	privée	Parc industriel de St- Paul-de-Joliette	40 000 t.m.*
Plate-forme de compostage / Le Groupe EBI	privée	1001, Rg St-Joseph St-Thomas-de-Joliette	40 000 m ³ / an
Éco-centre Rawdon / gestionnaire Compo-Recycle	publique	3269 Metcalfe, Rawdon	?
Éco-centre Saint-Donat/ gestionnaire Compo-Recycle	publique	214 Chemin du Long de la Rivière Saint-Donat	?
Dépôt de résidus domestiques dangereux (RDD) / MRC de Matawinie	publique	1305 rang Ste-Cécile Sainte-Béatrix	32 tonnes métriques
Usine de traitement des boues / Monsieur Vide tout ou presque	privée	7100 rue Principale Chertsey	45 m ³ / jour
Usine de traitement des boues / Monsieur Germain Tessier	privée	630 chemin Brassard Saint-Zénon	35 m ³ / jour

Source : Questionnaires municipaux (2001)

* Communiqué provenant du Groupe EBI (2003-07-30) destiné à la MRC de Matawinie.

6. Optimisation des installations reliées à la gestion des matières résiduelles

6.1 Installations reliées à l'enfouissement

Dépôt en tranchée (DET)

Le jour où les résidus produits par les humains seront entièrement pris en charge par différentes technologies n'est pas encore arrivé. Ce qui signifie que pour les 20 prochaines années et même plus, nous sommes condamnés à faire enfouir une partie des résidus que nous produisons.

Pour l'instant, en matière d'enfouissement, les municipalités matawiniennes sont en quelques sortes dépendantes des MRC avoisinantes puisque nous ne possédons pas de site régional propre à la Matawinie.

Présentement, les deux (2) dépôts en tranchée opérationnels sur le territoire desservent exclusivement la ZEC Lavigne et la municipalité de Saint-Zénon. Autrement dit, actuellement les municipalités matawiniennes n'ont pas les équipements nécessaires pour répondre à leur besoin d'enfouissement. Reste donc à savoir si l'implantation d'un lieu d'enfouissement technique est nécessaire en Matawinie ou s'il serait préférable que les municipalités matawiniennes signent des ententes d'enfouissement à long terme avec les propriétaires des LES avoisinants. Une étude commandée par le Conseil de la MRC devrait répondre à cette question.

Dépôt de matériaux secs (DMS)

Selon le Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles²¹, à plus ou moins court terme, les dépôts de matériaux secs sont voués à fermer. Il n'est donc pas question de vouloir optimiser leur rendement en matière d'enfouissement. Au contraire, le propriétaire du dépôt de matériaux secs de Saint-Félix-de-Valois mise plutôt sur le recyclage des matériaux secs. En effet, selon certaines sources, celui-ci évaluerait plutôt la possibilité de joindre à son DMS un centre de recyclage des matériaux secs afin de prolonger la durée de vie de son dépôt.

Finalement, on constate que peu de possibilités s'offrent aux municipalités matawiniennes en matière d'enfouissement. Les équipements en place restent insuffisants. Le scénario sur la gestion des résidus destinés à l'enfouissement devra tenir compte de cette problématique.

6.2 Installations reliées à la récupération et à la valorisation

Centre de tri

En ce qui concerne le tri des matières secondaires, il est difficile pour le moment d'évaluer la capacité de traitement du site se trouvant sur le territoire matawinien. Suite à des modifications apportées à l'usine de tri-compostage situé à Chertsey, la compagnie Compo-Recycle, gestionnaire du centre de tri, n'est pas en mesure d'évaluer sa capacité de traitement. Pour le moment, tout ce que nous savons, c'est qu'avec trois (3) municipalités le centre de tri ne fonctionne pas à pleine capacité. Il est donc vraisemblable de croire, qu'éventuellement deux (2) ou peut-être même trois (3) autres municipalités pourraient aller y porter leurs matières recyclables. Les gestionnaires de l'usine ont commandé une étude afin de répondre à cette question.

Centre de compostage

Actuellement, il existe sur le territoire matawinien, un centre de tri-compostage situé dans la municipalité de Chertsey. En 2001, deux (2) municipalités (Rawdon et Saint-Donat) dirigent leurs matières putrescibles à ce centre par le biais de programmes de collectes à trois voies. Pour les mêmes raisons que celles mentionnées précédemment dans la section « centre de tri », des ajustements techniques nous empêchent de connaître la capacité maximale de traitement du centre de compostage. Nous savons toutefois que l'usine ne roule pas à

²¹ MENV (1998), Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2002, Action 21, page 29.

son plein rendement. En effet, celle-ci n'est en opération que deux (2) jours par semaine. Cependant, selon les propos de monsieur Sylvain Lafortune, propriétaire de Compo-Recycle et gestionnaire de l'usine, l'augmentation de la quantité de matières putrescibles dirigées à l'usine nécessiterait quelques modifications dans sa configuration, tel que l'augmentation de l'aire de réception des matières et de l'aire d'entreposage extérieur.

Une chose est certaine, le centre de compostage de Chertsey ne recevra pas les matières putrescibles de l'ensemble des municipalités matawiniennes et cela pour deux (2) raisons. La première est d'ordre technique. En effet, il est peu probable que le site puisse recevoir l'ensemble des matières putrescibles sans apporter diverses corrections à l'usine. Ces travaux de réfection pourraient s'avérer très onéreux. La deuxième raison est d'ordre économique. La majorité des municipalités situées dans la partie Est de la Matawinie jugent difficile de faire autant de kilomètres pour se rendre au centre de tri-compostage de Chertsey. Elles préfèrent trouver des solutions locales, plus près de leurs citoyens.

L'avenir du centre de tri-compostable de la RITDM pourra mieux se dessiner lorsque nous connaîtrons sa capacité de traitement.

Éco-centre

Sur le territoire matawinien, sont implantés deux (2) éco-centres (Rawdon et Saint-Donat). Or, ce service fait partie des contrats de service pour la prise en charge des matières résiduelles offert par la compagnie Compo-Recycle. Il s'agit d'un contrat « clé en main » où la compagnie gère entièrement les aspects de la prise en charge des matières résiduelles. Les municipalités possédant un contrat avec cette compagnie peuvent bénéficier des services d'un éco-centre. Conséquemment, puisqu'elles sont seules à payer pour ce service, seuls leurs citoyens peuvent en bénéficier.

Dans ce contexte, ce service ne peut être élargi à l'ensemble de la population matawinienne. Au contraire, le plan de gestion devra plutôt prévoir différents éco-centres publics utilisés par le restant de la population de la Matawinie.

Dépôt saisonnier des résidus domestiques dangereux (RDD)

Le dépôt de résidus domestiques dangereux est ouvert entre les mois de juin et octobre. Le technicien du dépôt reçoit de plus en plus de RDD provenant de citoyens habitant la municipalité de Sainte-Béatrix et aussi des municipalités avoisinantes, mais sa principale fonction reste l'entreposage temporaire des résidus domestiques dangereux recueillis lors des collectes municipales. En effet, les RDD recueillis les samedis de cueillette sont transportés au dépôt pour être éventuellement pris en charge par des compagnies de récupération et de recyclage.

Durant les collectes municipales, le dépôt fonctionne à plein régime. Lorsqu'il est rempli, il peut contenir environ 32 000 kg de RDD (32 tonnes métriques). À ce moment, l'affluence des RDD est telle que nous devons le faire vider au fur et à mesure que les collectes se déroulent, sinon il ne suffirait pas à la demande.

L'élargissement du service de récupération des RDD est conditionnel à l'amélioration du dépôt et des équipements qui le composent. En effet, le dépôt n'est pas conçu pour fonctionner durant la période hivernale, car il n'est ni isolé, ni chauffé. Certains équipements de base sont soit déficients, soit manquants. Ces lacunes devront être corrigées avant d'augmenter les quantités de RDD dirigées au dépôt.

Site de traitement des boues

Il y a sur le territoire matawinien, deux (2) usines de traitement des boues. La première est située à Chertsey et appartient à l'entreprise *Monsieur vide tout ou presque*. Cette usine ne reçoit que les boues de fosses septiques recueillies par les camions appartenant à cette même entreprise. Sa capacité de traitement est de 45 m³ par jour²², ce qui au bout d'une année signifie environ 11 250 m³ de boue traitée.

La deuxième usine est située à Saint-Zénon et appartient à l'entrepreneur monsieur Germain Tessier. Sa capacité de traitement est de 35 m³ par jour. L'usine peut donc traiter jusqu'à 8 750 m³ de boue annuellement.

Ensemble, les deux (2) usines pourraient traiter annuellement 20 000 m³ de boue. Ce qui n'est pas suffisant puisque les estimations concernant la production de boue de fosses septiques nous indique une production annuelle d'environ 41 000 m³ de boue.

Encore une fois, les équipements existants sur le territoire matawinien ne sont pas en nombre suffisant pour réussir à traiter de façon régionale les résidus produits.

²² 45 m³ par jour X 5 jours X 50 semaines = volume annuel traité.

PARTIE 3 PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

1. Orientations, objectifs et principes du Plan de gestion des matières résiduelles matawinien

1.1 Les orientations du Plan de gestion

De façon générale, tous les plans de gestion des matières résiduelles du Québec sont conçus de façon à diminuer de 60 % les résidus destinés à l'enfouissement. C'est vraisemblablement à travers les orientations que les plans se distingueront le plus. Ce vers quoi nous nous orientons, les buts et les objectifs que nous voulons atteindre définiront les scénarios choisis pour nous y rendre.

La MRC de Matawinie a bâti son Plan sur les quatre (4) orientations suivantes :

- ◆ les solutions préconisées par le Plan doivent tenir compte des principes de développement durable;
- ◆ amener les municipalités matawiniennes à offrir un service de base pour chacune des six (6) catégories de matières résiduelles (matières réutilisables, matières recyclables, matières compostables, résidus domestiques dangereux, les boues et les déchets ultimes);
- ◆ consolider les équipements et les services matawiniens existants;
- ◆ implanter des services et des équipements qui tiennent compte de la capacité de payer des municipalités.

1.2 Les objectifs du Plan de gestion

Avec son plan de gestion des matières résiduelles, la MRC de Matawinie aspire à gérer de façon écologique et plus économique les résidus produits sur son territoire. La concrétisation de ce Plan passe par l'atteinte de différents objectifs. Ceux-ci se retrouvent à l'intérieur de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008. L'objectif général de la politique est la mise en valeur de 60 % des matières résiduelles qui peuvent être valorisées annuellement. Tandis que les objectifs spécifiques de récupération par matière²³ ont été fixés à :

- ◆ 60 % du verre, du plastique, du métal, des fibres, des encombrants et de la matière putrescible ;
- ◆ 75 % des huiles, des peintures et des pesticides (résidus domestiques dangereux) ;
- ◆ 50 % du textile ;
- ◆ 80 % des contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses¹;
- ◆ 20 % des métaux non-consignés;

²³ Le Plan d'action québécois souligne que les objectifs de diversion s'appliquent sur le volume de matières résiduelles pouvant être mis en valeur. (MENV (1998), Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008, p.12

- ◇ 60 % de tous les autres résidus domestiques dangereux.

1.3 Les principes du Plan de gestion

La mise sur pied du plan de gestion intégrée des matières résiduelles doit se faire selon certains principes de base.

La régionalisation

La régionalisation de la gestion des résidus vise à favoriser l'adoption de solutions spécifiques à chacune des régions²⁴. Ces solutions sont prises à l'échelle des municipalités régionales de comté, dans le respect des pouvoirs propres aux autorités municipales. Cette façon de procéder veut responsabiliser les acteurs régionaux en les faisant prendre part aux décisions.

D'ailleurs, l'essentiel des décisions et des scénarios décrits dans ce Plan sont le reflet de ce principe. De plus, nous croyons fermement que les matières résiduelles produites sur notre territoire doivent être traitées, dans la mesure du possible, sur notre territoire.

Pour la MRC, la gestion régionale des matières résiduelles, lorsqu'elle est appuyée de programmes d'éducation et de sensibilisation, est l'une des très bonnes façons de conscientiser les citoyens à leur consommation et à leur production de matières résiduelles. Un citoyen responsable acceptera de traiter sur son territoire ce qu'il a produit à condition que le traitement de ces matières soit fait de façon à ne pas nuire à son environnement.

La responsabilisation des différents acteurs

À chaque palier décisionnel, il existe différents acteurs, que ce soit le gouvernement, les industries qui fabriquent les produits, la MRC, les municipalités, les citoyens, etc. Tous ces intervenants doivent assumer leur part de responsabilités. Ainsi, chacun doit contribuer à mettre en place, de façon complémentaire, les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs.

Le gouvernement du Québec	En matière de gestion des résidus, le gouvernement du Québec doit émettre un cadre législatif et voir à ce qu'il soit respecté. C'est au ministère de l'Environnement (ME) qu'incombe cette responsabilité.
	Le Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008 qui a été déposé au mois de septembre 1998, par le ministre Paul Bégin, fait partie de ces responsabilités gouvernementales. Ce document permet, entre autres, aux MRC de déterminer les balises de leur futur Plan de gestion des résidus.
La Municipalité régionale de comté de Matawinie	La MRC de Matawinie comme toutes les MRC du Québec voit à la planification de l'aménagement de son territoire. C'est parce qu'elles ont une vue d'ensemble sur un territoire donné que le gouvernement québécois a donné aux MRC la responsabilité d'élaborer leur propre Plan de gestion des matières résiduelles. Ces dernières devront tenir compte des différentes réalités vécues par l'ensemble de leurs municipalités. De plus, les MRC pourront aussi assumer certaines responsabilités de gestion. Par exemple, en Matawinie, les municipalités ont accepté que la MRC acquiert compétence pour la gestion des résidus domestiques dangereux.

²⁴ BAPE, Déchets d'hier, ressources de demain, p.9

Les municipalités	Selon le Code municipal ainsi que la loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, les municipalités doivent gérer l'ensemble des matières résiduelles produites sur leur territoire. Il y a vingt (20) ans, cette tâche était relativement simple. Toutefois, les temps ont changé et bien gérer les résidus est devenu relativement complexe et coûteux. En effet, les municipalités ont vu augmenter leurs responsabilités en matière de gestion des résidus. Elles doivent maintenant penser à des alternatives à l'enfouissement. Donc, là où elles devaient seulement organiser une collecte pour les ordures ménagères, elles doivent maintenant penser à organiser plusieurs collectes pour les différentes catégories de résidus. Afin d'assurer une certaine cohérence entre les différentes actions municipales, le bureau d'audiences publiques sur l'environnement²⁵, suggérait fortement aux municipalités de s'unir pour former une Régie intermunicipale ou bien de déléguer leur pouvoir en matière de gestion des résidus à la MRC. Cette nouvelle façon de gérer engage les élus à repenser le mode de financement de ces services.
Les citoyens	Les citoyens ont une grande part de responsabilités au niveau des quantités de résidus qu'ils génèrent. Ils doivent aussi être vigilants quant à la qualité environnementale des produits qu'ils consomment. En fait, les citoyens sont le pilier du programme de gestion des résidus domestiques en Matawinie. C'est pour eux et avec eux que nous mettons à terme ce projet. Il est donc primordial, si nous voulons atteindre nos objectifs de réduction, de laisser une place aux citoyens, tout au long du processus décisionnel. En retour, ceux-ci devront s'engager à participer à l'évolution du dossier en prenant part aux différentes réunions et programmes municipaux touchant la gestion des matières résiduelles.

Autonomie municipale

Dans la mise en œuvre du Plan, les municipalités désirent garder le contrôle plein et entier de la gestion des nouveaux services et équipements reliés à la gestion des matières résiduelles.

L'éducation et la sensibilisation

La meilleure façon d'amener des changements durables dans les habitudes des citoyens, des gestionnaires et des chefs d'entreprises quant à leur façon de consommer et de jeter leurs résidus est d'investir au niveau de l'éducation et de la sensibilisation. En effet, les gens ne changeront pas leur comportement tant et aussi longtemps qu'ils n'en seront pas profondément convaincus. Il faut donc leur expliquer les conséquences d'une mauvaise gestion des résidus et leur proposer des solutions de rechange à leurs anciennes habitudes.

En Matawinie, nous sommes privilégiés, car la plupart des résidents qui en ont l'opportunité ont commencé à appliquer certains principes des 3R-C (réduction à la source, réutilisation, recyclage et compostage). Toutefois, plusieurs spécialistes²⁶ dans le domaine de la récupération et du recyclage affirment être obligés de solliciter constamment les citoyens, pour maintenir la participation aux différents programmes de récupération. Lorsque les citoyens ne sont pas sollicités, le taux de participation baisse à vue d'œil. Ce qui signifie que tant et aussi longtemps que les nouvelles habitudes ne seront pas acquises, les municipalités devront consacrer une part de leur budget à la sensibilisation et à l'éducation de leurs citoyens.

²⁵ BAPE, Déchets d'hier, ressources de demain, rapport de la Commission sur la gestion des matières résiduelles au Québec, p.14

²⁶ Discussion avec des responsables de programmes de collecte sélective et de ressourceries ainsi que des entrepreneurs en récupération

2. Élaboration et description des scénarios de gestion

2.1 Les 3RV-E : La réduction à la source

Réduire à la source les résidus produits entraîne indubitablement une diminution de la consommation. Ce tour de force ne peut pas se produire sans un programme musclé et continu d'éducation et de sensibilisation de la population. En effet, si l'on veut changer les habitudes de consommation, nous devons expliquer aux citoyens matawiniens les conséquences de leur mauvaise gestion sur l'environnement et les avantages que leur apporterait l'adoption de nouvelles habitudes autant sur le plan écologique qu'économique.

Actuellement, très peu de municipalités offrent des programmes d'éducation et de sensibilisation à leur population et lorsqu'elles le font, ceux-ci n'explorent que très rarement les différentes possibilités de détournement de l'enfouissement qui s'offrent aux citoyens.

La réussite du plan de gestion des matières résiduelles matawinien est basée sur la participation des citoyens aux nouveaux services offerts par les municipalités. Sans eux, les objectifs de réduction ne seront jamais atteints. Dans le but d'informer les citoyens et de les amener à modifier leur comportement, le Plan favorise la délégation de compétence à la MRC en ce qui concerne l'éducation et la sensibilisation de la population à une gestion plus écologique des matières résiduelles. Celle-ci bâtira un plan de communication comprenant des bulletins d'informations sur différents thèmes touchant la gestion des matières résiduelles, organisera des formations sur le compostage, fera la promotion de différentes techniques de réduction de l'enfouissement telles que la réutilisation, l'herbicyclage, le compostage domestique, etc. De cette façon, l'ensemble des citoyens matawiniens aura droit aux mêmes informations et pourra participer aux mêmes activités.

Le financement de ce programme sera assuré par le versement d'une quote-part des municipalités à la MRC. Le montant prélevé représentera 1 % de chacun des budgets municipaux destinés à la gestion des matières résiduelles (service seulement, pas infrastructures). En tout, la MRC détiendra un budget annuel d'environ 40 000 \$ pour l'élaboration d'un plan de communication et l'organisation de différentes activités offertes à l'ensemble des citoyens matawiniens (voir partie 3, point 4 - plan de communication).

De plus, dans le but de donner l'exemple, la MRC de Matawinie et les municipalités matawiniennes devront élaborer un « *Plan vert* » détaillant la façon dont elles géreront les résidus qu'elles produisent à l'intérieur de leurs services municipaux (hôtel de ville, parcs, etc.). Ces Plans devront comprendre la liste des actions entreprises par les municipalités et la MRC dans le but de diminuer leur production de matières résiduelles. Voici des exemples de ce que pourront comprendre ces Plans :

- ◆ la liste des contenants pour la récupération des matières secondaires (papier/carton, plastique, verre, métal) à l'intérieur des bureaux municipaux et dans les endroits publics appartenant aux municipalités;

- ◇ la liste des contenants pour la récupération des matières organiques (déchets de table) à l'intérieur des bureaux municipaux et dans les endroits publics appartenant aux municipalités offrant la collecte à trois voies;
- ◇ un programme d'achats verts pour la municipalité;
- ◇ etc.

Ces Plans devront être simples, mais proposer des actions efficaces à l'intérieur d'un calendrier bien précis. Les municipalités et la MRC auront jusqu'en 2006 pour mettre en application ces Plans.

Afin de se conformer au scénario sur la réduction à la source, les municipalités devront respecter les trois (3) actions suivantes :

Actions :

1. *Délégation de compétence des municipalités matawiniennes à la MRC de Matawinie pour tout ce qui touche l'éducation et la sensibilisation de la population et des employés municipaux, à une meilleure gestion des matières résiduelles;*
2. *La délégation de compétence sera accompagnée d'une participation financière des municipalités sous forme de quote-part d'un montant représentant 1 % de chacun des budgets municipaux annuels destinés à la gestion des matières résiduelles. Ce montant servira exclusivement à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan de communication et d'éducation destiné à l'ensemble des municipalités matawiniennes;*
3. *Élaboration d'un Plan vert par la MRC et les municipalités matawiniennes comprenant différentes actions posées afin d'atteindre les objectifs de valorisation des matières résiduelles produites dans ces établissements institutionnels.*

2.2 Les 3RV-E : La réutilisation

Le groupe des matières réutilisables comprend tous les encombrants (électroménagers et meubles), mais aussi les objets usuels tels que la vaisselle, les appareils électriques et informatiques, les articles de sports, le bois, les vêtements et certains matériaux secs. Enfin, tout ce qui est jeté, mais qui peut être réutilisé ou valorisé sans nécessiter de grandes réparations.

Actuellement au Québec, le fait qu'il existe très peu de lien entre la collecte des matières réutilisables et leur revente, fait en sorte que ces objets finissent plus souvent qu'autrement dans les sites d'enfouissement. Il est donc important, puisque ces matières représentent plus de 10 % de l'ensemble des résidus produits en milieu rural²⁷, de les prendre en charge dans le but de les rendre accessibles à la population.

²⁷ CHAMARD-CRIQ-ROCHE (2000), Caractérisation des matières résiduelles au Québec, annexe 1 – tableau A.1.15

Le plan de gestion intégrée des matières résiduelles de la MRC de Matawinie favorise les ressourceries et les éco-centres comme élément de solution au problème de remise en circulation des matières réutilisables et des matériaux secs. En 2008, on estime à 1 520 tonnes métriques la quantité de matières réutilisables qui devra être réutilisée ou valorisée par le biais des éco-centres ou des ressourceries (voir tableau 35, page 104 et l'annexe 3).

Afin d'atteindre cet objectif, les établissements auront le mandat de prendre en charge l'ensemble des matières réutilisables et de leur donner une deuxième vie soit en les dirigeant vers les organismes communautaires ou privés existants et oeuvrant dans le domaine de la réutilisation (comptoirs vestimentaires, friperies, etc.), soit en les recyclant (métal provenant des matériaux secs) ou en les compostant (bois, terre provenant des matériaux secs). Ces établissements devront aussi servir à distribuer certaines informations relatives à la gestion des matières résiduelles, tant au niveau régional que local (formation compostage, collecte de RDD, adresse du comptoir vestimentaire local, etc.). Dans le but de s'assurer que les encombrants provenant des résidences aboutissent bel et bien aux éco-centres ou aux ressourceries, les municipalités devront s'organiser pour offrir des collectes d'encombrants à leurs citoyens. Ces collectes devront être systématiquement dirigées vers l'éco-centre ou la ressourcerie affiliée à la municipalité plutôt que vers un site d'enfouissement. Cette condition devra faire partie des nouveaux contrats municipaux avec l'entrepreneur qui effectuera cette collecte.

À la fin de l'implantation du réseau, chaque citoyen matawinien devrait avoir accès à une ressourcerie ou à un éco-centre. Dans le cas des Régies, celles-ci pourront offrir une ressourcerie ou un éco-centre pour l'ensemble des municipalités membres.

En 2001, deux (2) éco-centres desservaient deux (2) municipalités. Il resterait donc environ six (6) municipalités à se doter d'un tel équipement (si on considère que REGIM offrira un éco-centre pour ses cinq (5) membres.). Toutefois, ce chiffre n'est pas définitif puisque les municipalités auront le choix d'implanter une ressourcerie ou un éco-centre sur leur territoire ou bien de signer une entente avec une municipalité qui en possède déjà un (voir carte 4).

La gestion de ces nouveaux équipements restera à la discrétion des municipalités propriétaires. Ces dernières pourront être propriétaires directement ou par l'entremise d'une Régie. De cette façon, elles auront toute la latitude de jumeler des services reliés à la gestion des matières résiduelles et ainsi d'épargner des coûts. Dans le cas des ressourceries, elles pourraient être gérées par des organismes à but non-lucratif (OBNL) ou bien par des entreprises d'économie sociale. Il existe divers exemples de partenariat entre des OBNL et des Régies pour la gestion de ressourceries et de dépôts de matériaux secs. L'OBNL gère la ressourcerie, tandis que le dépôt de matériaux secs est géré par une Régie de traitement de déchets.

D'une façon ou d'une autre, les municipalités ont tout intérêt à s'impliquer financièrement dans le projet des ressourceries et des éco-centres. En effet, au même titre qu'elles payent pour l'enfouissement de leurs résidus, les municipalités ont avantage à participer financièrement au bon fonctionnement de ces établissements afin d'assurer à leurs citoyens un service permanent, ce qui contribuera, tout comme les programmes de recyclage

et de compostage, à diminuer les quantités de matières enfouies et, conséquemment, les coûts d'enfouissement.

Afin de se conformer au scénario sur la réutilisation, les municipalités devront respecter les sept (7) actions suivantes :

Actions :

1. *Établir un réseau de ressourceries ou d'éco-centres permettant la remise en circulation des matières réutilisables de l'ensemble des municipalités matawiniennes;*
2. *Favoriser les organismes communautaires et commerces existants, tels que les comptoirs vestimentaires, les friperies, les magasins d'électroménagers usagés, pour la remise en circulation des matières réutilisables se retrouvant à l'intérieur du réseau des ressourceries ou d'éco-centres;*
3. *S'impliquer financièrement à la mise sur pied et au maintien des ressourceries ou des éco-centres ;*
4. *Inventorier et mettre à la disposition de la population, par support informatique, les matières réutilisables qui composent les différentes ressourceries ou éco-centres matawiniens;*
5. *S'assurer qu'à l'intérieur des contrats signés avec les entreprises effectuant la collecte des matières réutilisables auprès des ressourceries ou des éco-centres, il y ait une clause garantissant que les matières réutilisables qui y sont prélevées ne sont pas, autant que faire se peut, enfouies;*
6. *Les municipalités ou la Régie qui les représentent, doivent fournir à la MRC de Matawinie, de façon trimestrielle, les bilans mensuels, des mois qui viennent de s'achever, des quantités de matières réutilisables recueillies dans les ressourceries ou les éco-centres. Les bilans doivent faire état des quantités de matière réutilisées, recyclées, compostées et enfouies;*
7. *Les municipalités matawiniennes devront offrir une collecte des matières encombrantes de façon mensuelle ou sur demande. Les matières recueillies par le biais de cette collecte devront être systématiquement dirigées vers l'éco-centre ou la ressourcerie affiliée à la municipalité concernée.*

2.3 Les 3RV-E : Le recyclage

La collecte des matières recyclables se fait dans pratiquement toutes les municipalités matawiniennes. Toutefois, les services offerts sont très hétérogènes. Certaines municipalités sont munies de collecte à trois voies, tandis que d'autres n'offrent aucun service. Entre ces deux extrémités, on retrouve des dépôts à apport volontaire et des collectes porte à porte avec différents niveaux de performance.

Cette situation ne peut plus perdurer. Il est primordial, si nous voulons atteindre nos objectifs de réduction d'enfouissement, de revigorer la collecte sélective municipale. Le tableau 35 indique qu'en 2008 le potentiel de matières secondaires pouvant être recyclées devrait s'élever à un peu plus de 6 954 tonnes métriques. Donc, pour détourner 60 % de ce volume, il faudra que les municipalités dirigent vers les centres de tri 4 172 tonnes métriques de matières recyclables, soit le double des quantités recyclées en 2001 (voir annexe 3). Pour ce faire, toutes les municipalités devront adhérer à un service de collecte sélective porte à porte. La collecte devra être offerte aux deux (2) semaines, en alternance avec les ordures ménagères. Les municipalités matawiniennes devront utiliser des bacs de 240 litres et plus pour effectuer la collecte des matières recyclables (voir carte 4). Aussi, lors de la signature de nouveaux contrats pour la collecte des matières recyclables, les municipalités devront intégrer les critères techniques suivants dans leur cahier de charge :

- ▣ Lorsque l'entrepreneur utilise des camions compacteurs pour la collecte, il devra s'assurer que le taux de compaction de ces véhicules et les activités de manutention ainsi que de transbordement ne causent pas de détérioration de la qualité des matières recyclables qui pourraient entraîner une réduction de l'acceptabilité des matières par le centre de tri ou par les usines de recyclage;
- ▣ L'entrepreneur responsable de la collecte des matières recyclables doit fournir à la municipalité avec qui il fait affaire, des bilans mensuels provenant du centre de tri qui tiennent compte exclusivement des quantités recueillies dans la municipalité concernée. Les coupons de pesées doivent accompagner le rapport mensuel;
- ▣ Les lectures des pesées de matières secondaires recueillies lors de la collecte de matières recyclables doivent être faites pour le territoire afin de ne pas inclure des quantités provenant de municipalités situées à l'extérieur de la Matawinie.

Les municipalités qui font elles-mêmes cette collecte ou qui la font faire par l'entremise d'une Régie intermunicipale de traitement de déchets devront respecter, pour ses membres, les mêmes critères techniques. Éventuellement, la MRC de Matawinie proposera un cahier de charges type comprenant des points obligatoires et d'autres facultatifs et cela dans le but d'harmoniser les services offerts à la population.

Finalement, dans le but d'augmenter et de maintenir un bon taux de participation des citoyens aux différents programmes de collectes des matières recyclables, la MRC de Matawinie inclura, dans son plan de communication, des activités et de l'information sur le thème du recyclage.

Afin de se conformer au scénario sur les matières recyclables, les municipalités devront respecter les six (6) actions suivantes :

Actions :

1. *Mise en place d'un service de collecte des matières recyclables porte à porte, dans chacune des municipalités matawiniennes;*
2. *Implantation d'un centre de traitement des matières recyclables, dans la partie Est du territoire matawinien et bonification du centre de l'Ouest;*
3. *Mise en place d'un système de collectes des matières résiduelles résidentielles aux deux (2) semaines ou en alternance, une semaine les ordures ménagères et l'autre les matières secondaires;*
4. *Les municipalités ou la Régie qui les représentent, doivent fournir à la MRC de Matawinie, de façon trimestrielle, les bilans mensuels, des mois qui viennent de s'achever, des quantités de matières recyclables recueillies et dirigées vers un centre de tri;*
5. *Lors de la signature de nouveaux contrats pour la collecte des matières recyclables, les municipalités devront intégrer les critères techniques suivants dans leur cahier de charge :*
 - ▣ *Lorsque l'entrepreneur utilise des camions compacteurs pour la collecte, il devra s'assurer que le taux de compaction de ces véhicules et les activités de manutention ainsi que de transbordement ne causent pas de détérioration de la qualité des matières recyclables qui pourraient entraîner une réduction de l'acceptabilité des matières par le centre de tri ou par les usines de recyclage;*
 - ▣ *L'entrepreneur responsable de la collecte des matières recyclables doit fournir à la municipalité avec qui il fait affaire, des bilans mensuels provenant du centre de tri qui tiennent compte exclusivement des quantités recueillies dans la municipalité concernée. Les coupons de pesées doivent accompagner le rapport mensuel;*
 - ▣ *Les lectures de pesées des matières secondaires recueillies lors de la collecte de matières recyclables doivent être faites pour le territoire afin de ne pas inclure des quantités provenant de municipalités situées à l'extérieur de la Matawinie.*

Les municipalités qui font elles-mêmes cette collecte devront respecter les mêmes critères techniques de même que les Régies intermunicipales à l'égard du territoire des municipalités qu'elles desservent;

6. *Les municipalités matawiniennes devront utiliser des bacs de 240 litres et plus pour effectuer la collecte des matières recyclables.*

Quantités détournées de l'enfouissement

Selon les estimations de Recyc-Québec, un contenant de 240 ou de 360 litres ainsi que des collectes aux 2 semaines donnent en moyenne un rendement de 165 kg (0,165 t.m.) de matières recyclables par ménage, par année. En 2008, le potentiel de récupération des matières recyclables produites sur le territoire matawinien s'élèvera à 6 954 tonnes métriques (voir tableau 35). Or, pour rencontrer les objectifs gouvernementaux, les municipalités devront détourner de l'enfouissement 4 172 tonnes métriques de matières recyclables, pour l'année 2008. Puisque l'ensemble des municipalités matawiniennes utiliseront un bac de 240 litres et plus pour la collecte des matières recyclables, elles pourront recueillir jusqu'à 5 464 tonnes métriques et plus de matières (0,165 t.m. * nombre de portes). Ce qui est largement suffisant pour rencontrer les objectifs gouvernementaux.

2.4 Les 3RV-E : La valorisation

Il existe plusieurs techniques de valorisation : le compostage, la valorisation énergétique, etc. Or, en Matawinie, le scénario sur la valorisation des matières résiduelles touche essentiellement la technique de compostage.

En 2001, deux (2) municipalités offraient des collectes à trois voies, ce qui implique une collecte différente pour les ordures ménagères, pour les matières recyclables et pour les matières organiques. Les matières organiques sont dirigées à l'usine de tri-compostage de la Régie de l'Ouest située à Chertsey. Pour les prochaines années, ces municipalités n'auront qu'à maintenir ce service en place. Pour les douze (12) autres municipalités, le compostage demeure la technique de valorisation privilégiée. D'ici 2008, toutes les municipalités matawiniennes devront avoir implanté un système de collecte des matières organiques (résidus verts et alimentaires) porte à porte pour leurs citoyens. En 2008, on estime à 5 869 tonnes métriques la quantité de matières organiques à valoriser pour l'ensemble des municipalités matawiniennes (voir tableau 35 et annexe 3). Les matières organiques recueillies par ces collectes devront être dirigées vers un centre de compostage conforme aux normes du ministère de l'Environnement (voir carte 5).

Puisque les résidus de table non-contaminés ne sont pas traités à la plate-forme de compostage de la compagnie Le Groupe EBI inc., les municipalités de la MRC de Matawinie auront le choix de diriger les matières organiques recueillies à la Régie intermunicipale de traitement de déchets de la Matawinie situé à Chertsey ou bien d'implanter une plate-forme de compostage en andin dans la partie Est de la Matawinie. Dans ce dernier cas, les démarches relatives à l'implantation d'un tel équipement devront débiter le plus tôt possible afin que le centre de compostage soit fonctionnel d'ici 2008. Dans le cas où le Centre ne serait pas prêt, les municipalités concernées par ce projet devront, dès 2008, offrir les collectes de matières organiques et diriger les matières recueillies à un centre de compostage conforme aux normes du ministère de l'Environnement, jusqu'au moment de l'ouverture de leur centre.

Les deux expériences de collecte des matières organiques offertes aux citoyens des municipalités de Rawdon et de Saint-Donat ont démontré qu'il est possible d'atteindre les objectifs de valorisation des matières organiques, avec ce type de collecte.

Ce scénario est appuyé par les six (6) actions suivantes :

Actions :

1. *Mise en valeur des résidus verts et organiques non-contaminés de source résidentielle;*
2. *Mise en place de système de collectes des résidus verts et organiques non-contaminés;*
3. *Mise en valeur des résidus putrescibles selon la hiérarchie suivante : compostage domestique, compostage municipal et finalement compostage intermunicipal;*
4. *Mise en place d'un système de compostage en andin pour les municipalités de la partie Est de la Matawinie;*
5. *D'ici 2008, toutes les municipalités matawiniennes devront avoir implanté un système de collecte des matières organiques porte à porte pour leurs citoyens. Les matières organiques recueillies par ces collectes devront être dirigées vers un centre de compostage conforme aux normes du ministère de l'Environnement;*
6. *Les municipalités ou la Régie qui les représentent, doivent fournir à la MRC de Matawinie, de façon trimestrielle, les bilans mensuels, des mois qui viennent de s'achever, des quantités de matières organiques recueillies et dirigées vers un centre de compostage ou toutes autres formes de valorisation.*

2.5 Les 3RV-E : Les résidus domestiques dangereux

Les résidus domestiques dangereux (RDD) représentent seulement 0,9 % du volume total des résidus composant les lieux d'enfouissement sanitaires. Malgré ce maigre pourcentage, ceux-ci constituent la source numéro un de contamination du sol et des nappes d'eau souterraines.

Afin de diminuer le plus possible les quantités de RDD qui aboutissent dans les lieux d'enfouissement et ainsi augmenter la sécurité des citoyens, des éboueurs, des pompiers et des différents écosystèmes, la MRC de Matawinie a instauré, il y a déjà cinq (5) ans, un service de prise en charge des RDD.

La participation croissante de la population matawinienne à ce nouveau service ainsi que la venue de nouveaux objectifs de valorisation, a poussé la MRC de Matawinie à repenser son service saisonnier pour l'amener vers un service annuel. Pour ce faire, le dépôt de résidus domestiques dangereux qui est actuellement localisé sur le terrain du garage municipal de la municipalité de Sainte-Béatrix, déménagera à l'intérieur du parc industriel de

la municipalité de Rawdon. En effet, tel quel, le bâtiment actuel de Sainte-Béatrix ne permet pas l'élargissement du service de RDD. Le nouveau centre de transfert de RDD (anciennement nommé dépôt de RDD) sera effectif dès juillet 2004 afin de ne pas interrompre le service offert à la population (voir carte 3).

Aussi, les municipalités qui bénéficient actuellement d'une collecte annuelle se doteront, d'ici 2006, chacune d'un hangar à RDD (voir carte 4). Ces hangars d'une capacité de 1 000 kg et moins comprendront un bâtiment de 3,2 mètres de longueur par 2,1 mètres de largeur pouvant recevoir un total de 600 kg de RDD regroupés par classes de matières dangereuses et déposés sur des bassins de rétention en fonction de leur compatibilité avec les matières avoisinantes, une cage de propane et un conteneur à peinture, le tout clôturé. Selon nos calculs fait à partir des quantités de RDD produits en 2008, afin de recevoir les 163 tonnes métriques de RDD produits pour cette année (voir tableau 35), ces hangars devront être vidangés environ une fois par mois et peut-être deux fois pour certaines municipalités plus peuplées. Les barils pleins seront dirigés vers le nouveau centre de transfert de RDD situé à Rawdon. Le transport des barils sera effectué par une entreprise spécialisée dans ce domaine, à l'exception des peintures qui seront pris en charge directement par Éco-peinture. D'ici 2006, la MRC de Matawinie offrira la vidange des hangars déjà implantés et une collecte annuelle de RDD pour les municipalités qui ne seront pas encore pourvues de ce nouvel équipement.

Ce projet a déjà été vérifié par madame Ève Bélanger, responsable de la conformité au règlement sur les matières dangereuses au bureau régional du ministère de l'Environnement situé à Joliette et mentionné conforme au dit règlement. Prochainement, les plans du centre de transfert de RDD seront également vérifiés respectivement par un inspecteur de la Régie du Bâtiment et de la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST).

Puisque les hangars seront ouverts à l'année et seront localisés dans chacune des municipalités, la MRC de Matawinie pense pouvoir récupérer la très grande partie des RDD produits sur son territoire. Afin d'informer la population de ce nouveau service, la MRC modifiera son programme de publicité et informera la population des produits alternatifs à l'utilisation de RDD, de façon à ce que la production finisse par plafonner. Les nouvelles dispositions prises sont incluses dans le plan de communication se trouvant au point 4 de la partie 3 de ce Plan.

Afin de se conformer au scénario sur les résidus domestiques dangereux, les municipalités devront respecter les quatre (4) actions incluses dans le plan d'action sur les RDD :

Actions :

1. *Augmentation facultative d'une (1) à deux (2) collectes annuelles des résidus domestiques dangereux. Celles-ci devront coïncider aux périodes dites de « grand ménage », soit une au printemps et l'autre à l'automne et ce jusqu'à l'installation complète des hangars à RDD;*
2. *Déménagement du centre de transfert des résidus domestiques dangereux (dépôt de RDD) de Sainte-Béatrix vers le parc industriel de la municipalité de Rawdon et implantation de hangars à RDD dans chacune des municipalités matawiniennes, d'ici 2006 ;*
3. *Prolongation du service de collecte des résidus domestiques dangereux sur une période de douze (12) mois;*
4. *Mise en place d'activités favorisant l'éducation et la sensibilisation des employés municipaux et des citoyens à une gestion écologique des résidus domestiques dangereux et à l'utilisation de produits alternatifs non dangereux.*

Quantités détournées de l'enfouissement

En 2001, le service de prise en charge des résidus domestiques dangereux (RDD) a recueilli environ 11 % des RDD produits en Matawinie. L'implantation de dépôts temporaires et la prolongation du service sur une période de douze (12) mois devrait permettre de recevoir et de faire traiter les 163 tonnes métriques produits en 2008 (voir tableau 35 et annexe 3). En effet, lorsque l'on enlève au nombre total de RDD produits (163 tonnes métriques) les 28,53 tonnes métriques de RDD produits par les citoyens de Rawdon qui aboutiront directement au centre de transfert, moins les quantités de peinture et de propane qui seront prises en charge directement par les recycleurs (Éco-peinture et Propane récupéré du Québec), cela donne environ 129 tonnes métriques de RDD qui seront récupérées par les hangars et qui devront être transportées jusqu'au centre de transfert. Les 129 t.m. seront réparties dans 14 hangars qui, si on enlève les peintures et les propane, sont en mesure de recevoir 600 kg ou 0.6 t.m. à pleine capacité. Ce calcul nous donne une moyenne de 15 tournées des 14 hangars à RDD pour l'année 2008²⁸.

²⁸ Nombre de vidange des hangars à RDD = Production RDD en 2008 (163 t.m.) – production de Rawdon en 2008 (28,53 t.m.) – la production de peinture et de propane en 2008 (5,6 t.m.) ÷ 14 hangars ÷ capacité d'un hangar sans les peintures et les propane (0,6 t.m.)

2.6 Les Boues

Les boues produites sur un territoire peuvent provenir de différentes sources : des résidences rattachées à une installation septique, des usines de traitement d'eau potable et de filtration des eaux usées ainsi que des industries. Avec plus de 30 981 installations septiques, la Matawinie demeure la MRC produisant le plus grand volume de boue dans la région de Lanaudière.

Contrairement aux autres catégories de résidus, le citoyen est responsable de la prise en charge des boues qu'il produit. Cette façon de procéder fait en sorte qu'une municipalité qui n'adopte pas de règlement obligeant ses citoyens à fournir une preuve de vidange de leur fosse selon la réglementation de Q2-R8, n'a aucun contrôle sur la fréquence des vidanges des installations septiques, ni sur l'endroit où sont traitées les boues. Tout se passe entre le citoyen et l'entrepreneur.

Malheureusement, la plupart du temps, les fosses ne sont pas vidangées selon la réglementation qui stipule une vidange aux deux (2) ans pour les résidences permanentes et une aux quatre (4) ans pour les résidences saisonnières. De plus, trop souvent les compagnies de vidange d'installations septiques ne vont pas décharger leur camion dans des sites conformes à la réglementation. C'est donc dans le but de préserver la qualité du sol, des eaux et, conséquemment, la santé des matawiniens que le Plan préconise l'adoption d'un règlement municipal obligeant les citoyens de chacune des municipalités à fournir une preuve de vidange de leur fosse et cela selon la réglementation en cours. Ce règlement devra aussi obliger les entrepreneurs spécialisés dans la vidange des fosses à fournir une preuve indiquant que les boues ont bien été acheminées dans un lieu de traitement conforme aux exigences du ministère de l'Environnement du Québec. Idéalement, le site de traitement choisi par l'entrepreneur devrait valoriser les boues plutôt que de les enfouir.

Le fait d'appliquer la réglementation sur les vidanges des installations septiques entraînera de plus grands volumes de boue à faire traiter. Toutefois, à court terme, la MRC de Matawinie ne prévoit pas installer de site de traitement des boues sur son territoire. En effet, suite à l'étude comparative de trois (3) modèles pour la disposition des matières résiduelles et des boues en Matawinie, réalisée par la Firme Tecsalt inc., le conseil de la MRC de Matawinie a décidé de mettre de côté, pour une période de cinq (5) ans, la question touchant l'implantation d'un lieu de traitement des boues sur le territoire matawinien. Tout comme le scénario sur les déchets ultimes, dans cinq (5) ans, la MRC réévaluera la pertinence d'implanter de tels équipements.

Afin de se conformer au scénario sur les boues, les municipalités devront respecter les actions suivantes :

Actions :

1. *Les municipalités matawiniennes devront s'assurer de la vidange périodique et obligatoire de toutes les installations septiques résidentielles situées sur leur territoire et ce, à une fréquence de deux (2) ans pour les résidences permanentes et de quatre (4) ans pour les résidences saisonnières;*

2. *Les municipalités matawiniennes devront s'assurer de l'acheminement des boues récoltées vers les sites de traitement conformes à la Loi sur la Qualité de l'environnement et de la réglementation qui en découle;*
3. *À plus long terme, implantation, sur le territoire matawinien, d'un site de traitement des boues destinées à recevoir uniquement des boues produites à l'intérieur des limites de la MRC de Matawinie;*
4. *Les municipalités doivent fournir à la MRC de Matawinie, à chaque début d'année, le nombre de fosses septiques qui ont été vidangées sur leur territoire, pour l'année qui vient de se terminer.*

2.7 Les 3RV-E : L'enfouissement

Les déchets ultimes représentent la portion de matières résiduelles destinée à l'élimination²⁹. Les résidus se retrouvant dans cette catégorie devraient, idéalement, être constitués seulement des résidus dont il n'existe aucune possibilité de réutilisation, de recyclage ou de valorisation. Avec les années et le développement technologique, la proportion de déchets ultimes devraient, théoriquement, diminuer.

Suite à l'étude comparative de trois (3) modèles pour la disposition des matières résiduelles et des boues en Matawinie, réalisée par la Firme Tecsalt inc., le conseil de la MRC de Matawinie a décidé de mettre de côté, pour une période de cinq (5) ans, la question touchant l'implantation d'un lieu d'enfouissement technique et d'une station de traitement des boues en Matawinie. Pour cette période, les municipalités miseront sur la signature d'ententes contractuelles avec les entreprises d'enfouissement situées à l'extérieur du territoire matawinien.

En effet, les résultats de l'étude ont démontré que les coûts d'installation et d'opération d'un LET comprenant une station de traitement des boues et un centre de récupération des matériaux secs sur le territoire matawinien s'élèveraient, du début des travaux en 2004 jusqu'à sa fermeture en 2030, à un montant pouvant aller de 40 000 000 \$ à 45 000 000 \$. Dans ce contexte, les municipalités de la Matawinie préfèrent investir dans l'implantation d'équipements et de services visant à diminuer le plus possible les quantités de résidus enfouis. Par la suite, il sera toujours temps de réévaluer la pertinence de ce scénario.

Afin de se conformer au scénario sur les déchets ultimes, les municipalités devront respecter les actions suivantes :

Actions :

1. *Prévoir la signature d'ententes contractuelles pour les cinq (5) prochaines années entre les municipalités de la Matawinie et les entreprises d'enfouissement situées à l'extérieur de son territoire;*

²⁹ MENV (1998), Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008, p.37.

2. *Le conseil de la MRC de Matawinie devra, dès 2006, réévaluer le scénario sur l'enfouissement. À ce moment, il devra juger de la pertinence d'implanter un lieu d'enfouissement technique sur le territoire matawinien destiné uniquement aux citoyens de la MRC, de la possibilité de se regrouper avec une ou deux autres MRC limitrophes afin de partager les frais engendrés par un tel équipement ou bien de ne pas implanter de lieu d'enfouissement technique et de prolonger les contrats d'enfouissement avec les entreprises spécialisées dans ce domaine;*
3. *Advenant le cas où la MRC de Matawinie déciderait, en 2006, d'implanter un lieu d'enfouissement technique (LET) seule ou conjointement avec d'autres MRC, celles-ci devront se prévaloir de leur droit de regard concernant l'importation des résidus afin de prolonger le plus longtemps possible la durée de vie du LET;*
4. *Les municipalités ou la Régie qui les représentent, doivent fournir à la MRC de Matawinie, de façon trimestrielle, les bilans mensuels, des mois qui viennent de s'achever, des quantités de déchets ultimes recueillies et dirigées vers un lieu d'enfouissement sanitaire ou technique.*

2.8 Le territoire non-organisé

La gestion des matières résiduelles sur le territoire non-organisé est un véritable casse-tête. Hormis une centaine de résidents permanents, toutes les autres personnes qui fréquentent ce territoire sont soit des villégiateurs, soit des touristes venus à la pêche ou à la chasse pour quelques jours. Ces personnes ont actuellement accès à des conteneurs. Pour les cinq (5) prochaines années, la MRC de Matawinie prévoit maintenir le statu quo sur ces équipements. Des communiqués seront toutefois diffusés dans le bulletin du TNO afin de sensibiliser les villégiateurs à ramener leurs matières résiduelles chez eux.

2.9 Autres

Actions :

1. *Le conseil de la MRC de Matawinie constate la bonne volonté des municipalités de la MRC dans le dossier de la gestion des matières résiduelles de par l'énergie déployée dans ce dossier depuis quelques années. Elles le prouveront encore lors de la mise en vigueur du Plan de gestion. Toutefois, dans le but d'aider les municipalités matawiniennes et québécoises dans la mise en vigueur des Plans de gestion, une aide de l'État serait grandement appréciée. C'est pour cette raison que le conseil de la MRC souhaite la participation de l'État dans le dossier de la gestion des matières résiduelles en mettant en vigueur, dans les plus brefs délais l'ensemble des projets de lois et de règlements reliés à la gestion des matières résiduelles³⁰;*

³⁰ Loi sur la vente et la distribution de bière et de boissons gazeuses dans des contenants à remplissage unique, Projet de règlement sur la récupération et la valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile ou de fluide et des filtres à huiles usagés, Projet de règlement relatif à la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles, Projet de règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles, Modification au règlement sur les permis de distribution de bière et de boissons gazeuses, Projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles.

2. *À l'exception du scénario sur la valorisation, tous les nouveaux équipements et services devront être mis en place d'ici 2006.*

Tableau 34 : Synthèse des estimations de quantités de matières résiduelles générées en 2008 par groupe de matières, pour le secteur municipal (t.m.)

Catégories	Proportion (%)	Quantité (t.m.)	Quantité (t.m.)
		2001	2008
Papier	11,7	2706,44	2823,44
Carton	4,9	1133,47	1182,47
Verre	4,8	1110,34	1158,34
Métal	6,4	1480,45	1544,45
Plastique	9,8	2266,94	2364,94
Textile	4,2	971,54	1013,54
Matière putrescible	40,5	9368,46	9773,46
Fibre sanitaire	6,6	1526,71	1592,71
Autres résidus	11,1	2567,65	2678,65
<i>RDD</i>	<i>0,9</i>	<i>208,19</i>	<i>217,19</i>
<i>Petits appareils ménagers</i>	<i>0,8</i>	<i>185,06</i>	<i>193,06</i>
<i>Mobiliers</i>	<i>0,7</i>	<i>161,92</i>	<i>168,92</i>
<i>Bardeaux asphalté,</i>	<i>2,4</i>	<i>555,17</i>	<i>579,17</i>
<i>C et D, gypse</i>			
<i>Bois</i>	<i>1,9</i>	<i>439,51</i>	<i>458,51</i>
<i>Gravats</i>	<i>0,3</i>	<i>69,40</i>	<i>72,40</i>
<i>Composites</i>	<i>0,9</i>	<i>208,19</i>	<i>217,19</i>
<i>Autres</i>	<i>3,2</i>	<i>740,22</i>	<i>772,22</i>
Total	100	23132,00	24132,00

Tableau 35 : Estimation des quantités de matières résiduelles à valoriser en 2008 versus quantités valorisées en 2001 pour la MRC de Matawinie (t.m.)

Estimation des quantités de matières résiduelles à valoriser en 2008 versus quantités valorisées en 2001 pour la MRC de Matawinie (t.m.)

Catégories	Proportion (%)	Quantité (t.m.) 2008	Taux de valorisa. potentiel (%)*	Quantité (t.m.) valorisable	Objectif réduction (%)	Quantité à valoriser (t.m.)	Quantité à enfouir (t.m.)	Quantité valorisée en 2001 (t.m.)
matières réutilisables								
<i>textile</i>	4,2	1013,54	100	1013,54	50	506,77	: le TNO et la Réserve Manawan ne font aucune valorisation.	
<i>mobiliers</i>	0,7	168,92	n.a.	168,92	60	101,35		
<i>petits appareils ménagers</i>	0,8	193,06	n.a.	193,06	60	115,83		
<i>résidus construction</i>	3,6	868,75	n.a.	868,75	60	521,25		
<i>bois</i>	1,9	458,51	n.a.	458,51	60	275,10		
sout-total	11,2	2702,78	n.a.	2702,78		1520,32	1252,37	0
matières recyclables								
<i>papier</i>	11,7	2823,44	100	2823,44	60	1694,07		
<i>carton</i>	4,9	1182,47	100	1182,47	60	709,48		
<i>verre</i>	4,8	1158,34	91,8	1063,35	60	638,01		
<i>métal</i>	6,4	1544,45	95,6	1476,49	60	885,90		
<i>plastique</i>	9,8	2364,94	17,3	409,13	60	245,48		
sous-total	37,6	9073,63		6954,89		4172,93	5092,50	2377
matières putrescibles								
<i>Résidus alimentaires</i>	23,6	5695,15	100	5695,15	60	3417,09		
<i>résidus de jardin</i>	16,9	4078,31	100	4078,31	60	2446,98		
sous-total	40,5	9773,46		9773,46		5864,08	4179,02	1089
fibres sanitaires								
sous-total	6,6	1592,71	100	1592,71	60	955,63	681,02	0
RDD								
<i>huiles usées</i>	0,405	97,73	n.a.	97,73	75	73,30		
<i>peintures</i>	0,207	49,95	n.a.	49,95	75	37,46		
<i>pesticides</i>	0,009	2,17	n.a.	2,17	75	1,63		
<i>autres RDD</i>	0,279	67,33	n.a.	67,33	60	50,50		
sous-total	0,9	217,19		217,19		162,89	61,79	25
Autres résidus	3,2	772,22	77,5	0,00		0,00		
Total valorisation	100	24132,00		21241,03		12675,84	12038,89	3935,00

* = Chamard - CRIQ - Roche (2000), Annexe 1 - Tableau A.1.30 Taux de récupération réel et potentiel pour le secteur rural.

En réalité c'est 11 456,16 tonnes métriques qui devraient être enfouies par le secteur municipal en 2008, mais puisque le TNO et la Réserve Manawan ne participent pas aux efforts de valorisation, c'est plutôt 12 038,89 tonnes métriques qui seront enfouies pour cette même année.

**: 3491 tm + 231 tm de
pneu et 213 tm de
consignes.**

3. Budget et échéancier

3.1 Budget

La mise en œuvre du plan de gestion intégrée des matières résiduelles de la Matawinie commandera la mise sur pied de nouveaux équipements et services. Certaines municipalités, plus en retard, auront des sommes plus importantes à investir dans ce domaine pour les premières années. Dans cinq (5) ans, selon les résultats du suivi du Plan, les services et équipements resteront tels quels ou il y aura réajustement et nous déterminerons à ce moment, les sommes supplémentaires à ajouter.

En analysant le tableau 36, on constate que les coûts d'implantation de nouveaux équipements (ressourceries, éco-centres, conteneurs pour les matériaux secs, bacs de récupération, plate-forme de compostage, centre de tri, etc.), devraient s'élever à environ 2 254 000 \$. Ce montant sera réparti selon les municipalités concernées, sur une période pouvant aller jusqu'à 30 ans. Suite à l'implantation des nouveaux équipements, les sommes allouées à la gestion de ces services et équipements devraient atteindre les 500 000 \$. Par rapport aux sommes allouées en 2001, par les municipalités matawiniennes pour la gestion des matières résiduelles (4 279 869 \$), les nouvelles dépenses nécessaires dans ce dossier représentent une augmentation variant de 3 à 19% selon les années (voir tableau 37).

Évidemment, ces montants ne sont que des estimations. Des études subséquentes viendront préciser les coûts décrits dans le tableau 36.

Tableau 36 : Coûts supplémentaires alloués à la gestion des matières résiduelles

Type d'activité	Coût d'implantation			Coût de gestion				
	Coût d'implantation	Subvention	Coût réel	Année 0 (2004)	Année 1 (2005)	Année 2 (2006)	Année 3 (2007)	Année 4 (2008)
Éducation et sensibilisation								
Plan de communication	0	0	0	0	10 000	0	0	0
Activités	0	0	0	0	30 000	0	0	0
<i>sous-total</i>	0	0	0	0	40 000	0	0	0
:50 000\$ par éco-centre.								
Réutilisation								
Implantation ressourceries ou éco-centres (max 6).	300 000	0	300 000	0	150 000	0	0	0
Collecte des encombrants + textile	0	0	0	0	0	0	0	0
Coûts collecte sont inclus dans la collecte des ordures ménagères.								
<i>sous-total</i>	300 000	0	300 000	0	150 000	0	0	0
: Montant forfaitaire max de 9\$/foyer (CSQ)								
: Dans le cas où la Régie traite 1760 tm provenant de 9 municipalités et que le coût de traitement est de 125\$/tonne - coût de revente à 60\$/tonne								
Recyclage								
Implantation centre de tri dans l'Est	550 000	0	550 000	0	115 000	0	0	0
: 11 463 bacs * 100\$/bac.								
Achat bac de 240 litres pour 7 municipalités.	1 146 300	103 167	1 043 133	0	104 313	0	0	0
Étendre la collecte porte à porte à 3 municipalités	0	0	0	0	101 200	0	0	0
<i>sous-total</i>	1 696 300	103 167	1 593 133	0	320 513	0	0	0
: Coût de traitement - si la plate-forme reçoit 2471 tm provenant de 9 municipalités à un coût de traitement de 35\$/tonne								
Compostage								
Plate-forme de compostage	200 000	0	200 000	0	0	0	0	86 485
Collecte à trois voies pour pour 10 municipalités de l'Est	0	0	0	0	0	0	0	107 450
: pour 10 municipalités à 35\$ / tonne								
Collecte à trois voies pour trois municipalité de l'Ouest	0	0	0	0	0	0	0	22 500
: Pour les municipalités d'Entrelacs et Notre-Dame-de-la-Merci à 75\$ / tonne								
<i>sous-total</i>	200 000	0	200 000	0	0	0	0	216 435
:14 hangars à 5 000\$								
RDD								
Implantation centre de transfert	161 700	0	161 700	0	0	0	0	0
Hangar à RDD	0	0	0	0	0	70 000	0	0
<i>sous-total</i>	161 700	0	161 700	0	0	70 000	0	0
Total	2 358 000	103 167	2 254 833	0	510 513	70 000	0	216 435

Tableau 37 : Estimation de l'augmentation annuel de l'ensemble des budgets municipaux entre 2004 et 2008

	2001	2004	2005	2006	2007	2008
Remboursement hypothèque sur 30 ans à un taux de 5%		56 370	186 024	182 266	178 508	174 750
Augmentation du remboursement de l'hypothèque		56 370	129 654	-3 758	-3 758	-3 758
Coûts de gestion des équipements		0	510 513	70 000	0	216 435
<i>Augmentation annuel - budget</i>	<i>0</i>	<i>112 740</i>	<i>826 191</i>	<i>248 508</i>	<i>174 750</i>	<i>387 427</i>
<i>Total des budgets municipaux</i>	<i>4 279 869</i>	<i>4 392 609</i>	<i>5 218 800</i>	<i>5 467 308</i>	<i>5 642 058</i>	<i>6 029 485</i>
Taux d'augmentation global des budgets alloués à la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble des municipalités.		3%	19%	5%	3%	7%

3.2 Échéancier

Le tableau 38 présente le plan quinquennal de gestion des matières résiduelles de la MRC de Matawinie pour les années 2004 à 2008. L'essentiel des actions que devront poser les municipalités matawiniennes pour ce conformer au Plan s'y retrouve.

L'année 2004 sera consacrée à la mise à jour des règlements municipaux et à la concordance du plan de gestion intégrée des matières résiduelles de la MRC de Matawinie au schéma d'aménagement de la MRC. À l'exception de la collecte à trois voies qui doit être implantée partout sur le territoire municipalisé d'ici 2008, tous les autres équipements et services doivent être implantés pour 2006. Finalement, l'année 2008 sera consacrée à l'analyse des bilans effectués pour chacune des catégories de matière.

Dans le cas où l'analyse des bilans s'avérerait positive et que les objectifs de réduction seraient atteints, les équipements et services pourraient rester tels quels. Toutefois, dans le cas où les objectifs ne seraient pas atteints, il faudra procéder à des ajustements et peut-être même à l'implantation de nouveaux équipements et services.

Tableau 38 : Plan quinquennal de gestion intégrée des matières résiduelles de la MRC de Matawinie 2004-2008

Type d'activité/ Année	2004	2005	2006	2007	2008
Éducation et sensibilisation					
- Plan de communication	Élaboration du Plan	Ajustement du plan	Maintien des activités	Maintien des activités	Bilan
- Activités		Début des activités	Maintien des activités	Maintien des activités	Bilan
Réutilisation					
- Implantation d'un réseau de ressourceries ou d'éco-centres	Mise à jour des règlements municipaux	Implantation d'équipement (s)	Dernière année pour l'implantation des éco-centres ou ressourceries	Consolidation des activités	Bilan
- Implantation collecte encombrants dirigée vers éco-centre ou ressou.			Dernière année pour implanter la collecte	Maintien des activités	Bilan
Recyclage					
- Implantation d'un centre de tri dans l'Est			Dernière année pour l'implantation du centre de tri	Maintien des activités	Bilan
- Collecte sélective – Implantation collecte porte à porte dans l'ensemble des municipalités	Mise à jour des règlements municipaux	Collecte porte à porte pour toutes les municipalités	Dernière année pour l'implantation des collectes porte à porte	Maintien des activités	Bilan
- Distribution des bacs 240 litres ou 360 litres	Mise à jour des règlements municipaux	Distribution des bacs pour les municipalités qui n'en ont pas.	Dernière année pour l'implantation des bacs.		Bilan
Compostage					
- Collecte à trois voies					Dernière année pour implanter la collecte à trois voies
- Implantation centre compostage andin dans la partie Est de la Matawinie					Dernière année pour implanter un centre de compostage en andin
RDD					
- Implantation du centre de transfert	Déménagement du dépôt à Rawdon	Maintien des activités	Maintien des activités	Maintien des activités	Bilan
- Implantation des hangars à RDD	Implantation de 3 hangars	Implantation de 6 hangars	Implantation de 5 hangars	Maintien des activités	Bilan
Enfouissement					
- Ententes sur l'enfouissement à long terme		Signature d'entente pour une période de 5 ans			Bilan
- Implantation d'un LET public en Matawinie					Évaluation de la situation
Boues					
- Système de vérification des vidanges des boues et de l'acheminement de ces boues à un centre de traitement conforme	Mise à jour des règlements municipaux	Implantation du système de vérification	Maintien des activités		Bilan
- Implantation d'un centre de traitement des boues en Matawinie					Évaluation de la situation

4. Suivi du plan de gestion intégrée des matières résiduelles de la MRC de Matawinie

Le suivi du plan de gestion intégrée des matières résiduelles de la MRC de Matawinie sera fait en deux (2) étapes. D'une part, la coordonnatrice du service de gestion des matières résiduelles de la MRC de Matawinie, cumulera les bilans municipaux des quantités de matières recyclées, compostées, réutilisées et enfouies de façon à produire, une fois par année, des données statistiques sur le taux de valorisation et d'enfouissement du secteur municipal. Ainsi, il sera possible de suivre, d'une année à l'autre, l'évolution de la gestion des matières résiduelles et de vérifier si les objectifs de valorisation sont atteints ou en voie de l'être.

En plus des bilans municipaux, la MRC de Matawinie mettra un effort particulier à trouver les informations manquantes de son bilan de 2001. En effet, à chaque début d'année, elle contactera les comptoirs vestimentaires ainsi que les autres organismes et entreprises oeuvrant dans la réutilisation afin d'avoir une idée plus juste des quantités qui y sont réutilisées ou recyclées.

D'autre part, à chaque début d'année, lorsque les bilans seront complétés, ils seront présentés aux membres du comité de protection de l'environnement matawinien (CPEM). Celui-ci évaluera les résultats des bilans et émettra des recommandations, à savoir si les moyens utilisés dans le PGMR sont efficaces et s'ils permettent d'atteindre les objectifs commandés par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008. Finalement, les recommandations seront présentées au conseil de la MRC et les maires décideront des changements qu'ils souhaitent apporter aux scénarios.

Finalement, à tous les cinq (5) ans, lors de la vérification du Plan de gestion, la MRC effectuera un bilan global des quantités de résidus générés dans les différents secteurs d'activités (municipal, ICI et CRD).

5. Le plan de communication

Voici les grandes lignes du plan de communication visant à faire la promotion du plan de gestion intégrée des matières résiduelles de la MRC de Matawinie, mais également celle de la gestion des matières résiduelles en général. Ce Plan sera donc complété lors de sa mise en vigueur et le plan de communication des résidus domestiques dangereux y sera également intégré, puisque ce service est géré par la MRC.

5.1 Les objectifs du plan de communication

5.1.1 Objectif général

Le principal objectif de ce plan de communication est de :

- ◆ promouvoir le **plan de gestion intégrée des matières résiduelles de la MRC de Matawinie** auprès des municipalités et de leurs citoyens afin d'atteindre les objectifs de valorisation des matières résiduelles émis dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008;

5.1.2 Objectifs spécifiques

Objectifs spécifiques aux municipalités :

- ◆ accompagner les municipalités dans la mise en oeuvre du PGMR;
- ◆ au besoin, leur offrir un soutien technique pour les dossiers touchant la gestion des matières résiduelles.

Objectifs spécifiques aux citoyens :

- ◆ organiser des activités éducatives ayant pour but la démystification des diverses techniques de gestion des matières résiduelles (réduction à la source, réutilisation, compostage, herbicyclage, etc.) et l'amélioration de la participation aux services existants (collecte sélective, collecte à trois voies, éco-centre);
- ◆ augmenter le taux de participation à la collecte sélective et faire en sorte que les matières secondaires déposées dans le bac de récupération soient en plus grande quantité et de meilleure qualité;

- ◆ promouvoir les programmes de recyclage existants initiés par l'industrie (Rona et le recyclage de la peinture, Canadien Tire et le recyclage des huiles usées, Radio Shack et le recyclage des piles rechargeables.).

Objectifs spécifiques aux différents acteurs reliés à la gestion des matières résiduelles en Matawinie :

- ◆ rallier les différents acteurs régionaux impliqués dans la gestion des matières résiduelles (école, CFER, groupes environnementaux, groupes communautaires) afin de créer un réseau solide et efficace.

Objectifs spécifiques aux institutions :

- ◆ favoriser l'implantation de la collecte sélective dans les différentes institutions matawiniennes (écoles, CLSC, etc.), sur une base volontaire;
- ◆ initier des projet pilote entre la MRC et les différentes institutions relativement aux services offerts par la MRC (programme recyclage piles dans les écoles, programme compostage domestique, visite d'installation (centre de transfert, centre de tri-compostage, éco-centre, etc.)).

Objectifs spécifiques aux petites et moyennes entreprises (PME) matawiniennes :

- ◆ informer les PME des différentes possibilités de réduction des matières résiduelles et de recyclage qui s'offrent à elles;
- ◆ à plus long terme, introduire des activités reliées à la bonne gestion des matières résiduelles (plan de gestion, audit, etc.) auprès des PME afin de les aider à atteindre leurs objectifs de mise en valeur des matières résiduelles.

5.2 Les différentes orientations du plan de communication

- ◆ les activités éducatives offertes doivent promouvoir le principe des 3RV-E (réduction à la source, réutilisation, recyclage, valorisation et enfouissement), en mettant l'emphase sur les 3RV;
- ◆ travailler en partenariat avec les municipalités et les organismes communautaires locaux;
- ◆ diversifier au maximum les activités afin de rejoindre le plus grand nombre de citoyens possible;

- ◇ offrir des activités de sensibilisation et d'éducation personnalisées aux trois (3) grands groupes d'âges (enfants, adultes et les personnes âgées).

5.3 Liste d'activités par clientèle

Ce Plan d'une durée de trois (3) ans souhaite implanter, de façon graduelle, différentes activités de sensibilisation et d'éducation. Le tableau 39 décrit les différentes activités proposées.

Tableau 39 : Description des activités pour les 3 premières années du Plan

Groupe visé	Année 1	Année 2	Année 3
Municipalités	Tournée d'information sur le PGMR; Soutien technique aux municipalités.	Soutien technique aux municipalités; Élaborer un cahier d'activités pour la semaine québécoise de la gestion des déchets (octobre).	Soutien technique aux municipalités; Élaborer un cahier d'activités pour la semaine québécoise de la gestion des déchets (octobre).
Citoyens (petits et grands)	Formation combinée (collecte sélective et compostage domestique); Bulletin Vert matawinien ; Répertoire des organismes oeuvrant dans le domaine de la réutilisation et de la récupération.	Tournée des écoles primaires (ENJEU) : formation sur le recyclage et le compostage; Formation combinée sur un thème bien précis (compostage, recyclage, éco-centre, etc.); Bulletin Vert matawinien ; Création d'un comité du « citoyen vert » comprenant un citoyen par municipalité.	Tournée des écoles secondaires (ENJEU) ou la caravane des 3R-V) : formation sur le recyclage et le compostage; Formation combinée sur un thème bien précis (compostage, recyclage, éco-centre, etc.); Bulletin Vert matawinien ; Suivi du comité.

Groupe visé	<i>Année 1</i>	<i>Année 2</i>	<i>Année 3</i>
<i>Groupe communautaire</i>	Répertorier l'ensemble des organismes communautaires oeuvrant en gestion des déchets sur le territoire matawinien.	Créer un réseau avec les organismes communautaires oeuvrant en gestion des déchets.	Poursuite des travaux de l'année 2.
<i>Institutions</i>	-----	Favoriser la collecte sélective dans le réseau des écoles.	Poursuite des travaux de l'année 2.
<i>PME</i>	-----	Favoriser la collecte sélective chez les PME.	Poursuite des travaux de l'année 2.

CONCLUSION

L'espace matawinien est vaste, montueux et parsemé de centaines de lacs plus ou moins grands. Ce type d'environnement rural a attiré, depuis une cinquantaine d'années, plusieurs résidents permanents, mais aussi un très grand nombre de villégiateurs. D'ailleurs, ces deux (2) groupes se retrouvent presque nez à nez avec une population permanente de 43 177 personnes et saisonnière de 30 807 personnes.

L'environnement forestier a provoqué l'émergence d'entreprises et d'industries de la taille des PME (petites et moyennes entreprises), majoritairement tournées vers le secteur du récréotourisme. Il existe aussi quelques entreprises de plus grandes tailles (plus de 100 personnes), mais elles oeuvrent plutôt dans le domaine de la foresterie et du plastique.

Avec ce portrait, quoi que bien sommaire, de la Matawinie, on arrive plus facilement à comprendre que, chez-nous, la production de matières résiduelles :

- ◆ se concentre principalement au niveau du secteur municipal (les résidus d'un très grand nombre de PME étant compris dans la collecte municipale);
- ◆ connaît des pics importants lors de la venue massive des villégiateurs;
- ◆ à atteint pour l'année 2001, 23 800 tonnes métriques pour le secteur municipal, 112 000 tonnes métriques pour le secteur des ICI (provenant majoritairement des industries forestières) et 14 029 tonnes métriques pour le secteur de la construction et démolition.

En 2001, le taux de valorisation frôlait le 20 %, ce qui est bien peu face à l'objectif général de 65 % émis par le ministère de l'Environnement. C'est donc dans le but d'arriver à valoriser les 12 675 tonnes métriques de matières résiduelles (toutes catégories confondues) que le plan de gestion intégrée des matières résiduelles propose des solutions simples et relativement économiques pour chacun des groupes de résidus. Le but étant d'y aller progressivement et d'ajuster au besoin.

Malgré tout le travail effectué par la MRC de Matawinie, depuis quelques années, à la rédaction de ce Plan, certains points devront être approfondis d'ici la prochaine révision. En effet, les cinq (5) prochaines années seront consacrées à l'amélioration de la collecte des données contenues à l'intérieur des bilans municipaux et surtout de ceux provenant des secteurs des ICI et de la construction et démolition. Les campagnes d'éducation et de sensibilisation ainsi que certains nouveaux services viseront non seulement le secteur municipal, mais également les ICI et les C et D. En effet, avec son dépôt de résidus domestiques dangereux et son usine de compostage, la MRC est en mesure d'élaborer des projets pilotes de recyclage, compostage et prise en charge de certains RDD avec des PME de la région. Beaucoup de travail reste donc à faire. Toutefois,

nous sommes convaincus que tous ces efforts seront récompensés par une meilleure gestion de nos matières résiduelles et une amélioration générale de notre environnement.

Un très grand nombre de municipalités matawiniennes se sont prises en main et ont déjà amélioré leurs services de gestion des matières résiduelles. Viennent s'ajouter à cela les solutions simples et relativement peu coûteuses du plan de gestion intégrée des matières résiduelles. Nous verrons dans quelques années si ces efforts combinés aux solutions préconisées dans ce Plan, sauront venir à bout des objectifs gouvernementaux.

ANNEXES

ANNEXE 1

Bilan de l'année 2000

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Questionnaire à l'intention des municipalités

Prière de faire parvenir à :

Richard Comtois- Municipalité Régionale de Comté de Matawinie
3184, Première Avenue, CP 1239, Randon (Québec) J0K 1S0
Téléphone : (450) 834-5441, poste 228 / Télécopieur : (450) 834-6560
Courriel : amenage@mrcmatawinie.qc.ca

S.V.P. compléter et retourner avant le 31 octobre 2001
Coordonnées de l'organisme responsable
de l'élimination des résidus

Nom de la municipalité _____

Personne ressource _____

Titre _____

Téléphone _____ Télécopieur _____

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 Dans votre municipalité, quelle était la population au 31 décembre 2000 ?

totale _____ permanente _____ saisonnière _____

1.2 Combien d'unités de logements résidentiels y avait-il dans votre municipalité en date du 31 décembre 2000 ?

totale _____ permanente _____ saisonnière _____

1.3 Combien de ICI (industries, commerces, institutions) y a-t-il dans votre municipalité ?

_____ industries _____ commerces _____ institutions _____ ICI totale

2. GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2.1 Y A-T-IL UN PLAN DIRECTEUR DE GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES EN VIGUEUR DANS VOTRE MUNICIPALITÉ ?

OUI ☐ NON ☐ (Si oui quel est l'organisme responsable) : la municipalité ☐ la MRC ☐ la régie intermunicipale ☐

2.2 VOTRE MUNICIPALITÉ A-T-ELLE UN RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ?

OUI ☐ NON ☐ (Si oui, prière de nous en transmettre une copie)

3. COMPÉTENCES DÉLÉGUÉES ET ENTENTES INTERMUNICIPALES

Avez-vous délégué des compétences dans les domaines suivants ? Si oui à qui ?

COMPÉTENCES	COCHEZ ICI	NOM DU GROUPE RESPONSABLE
Collecte et transport des résidus domestiques	☐	
Élimination des résidus domestiques	☐	
Collecte sélective des matières recyclables	☐	
Récupération des RDD	☐	
Collecte des résidus compostables résidus verts (feuilles, herbes, branches)	☐	
Collecte des résidus compostables (l'ensemble des matières organiques)	☐	
Gestion des boues	☐	
Gestion des matériaux secs	☐	
Récupération des textiles	☐	
Récupération des encombrants	☐	
Activités d'une ressourcerie ou déchetterie	☐	

4. GESTION ACTUELLES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

4.1 ÉLIMINATION

4.1.1 Tableau : Quantité mensuelle éliminée dans un lieu d'enfouissement sanitaire (en tonne)

Mois/Année	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
1998													
1999													
2000													

4.1.2 Tableau : Quantité mensuelle éliminée d'encombrants dans un lieu d'enfouissement sanitaire

Mois/Année	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
1998													
1999													
2000													

4.1.3 Tableau : Unité de logement et ICI (industrie, commerce et institution)

Indiquer le nombre d'unités de logements desservis par la collecte des ordures

Unité	Unifamiliale	Multifamiliale	ICI			Total
			<i>Industrie</i>	<i>Commerce</i>	<i>Institution</i>	
1998						
1999						
2000						

4.1.4 Tableau : Le nombre de collecte été et hiver et encombrants

Nombre de collecte	Été nbre/semaine	Hiver nbre/semaine	Encombrants nbre/année
1998			
1999			
2000			

4.1.5 Tableau : Contrat, ce qui est inclus dans la collecte

Nom de l'entreprise	Année	Durée contrat/an	fréquence /collecte	Lieu élimination	Coût \$/par porte	Coût élimination \$/tonne	Coût total
	1998						
	1999						
	2000						
	2001						
	2002						

4.2 COLLECTE SÉLECTIVE DE MATIÈRES RECYCLABLES

4.2.1 Avez-vous une collecte de matières recyclables ? OUI ☐ NON ☐

4.2.2 Tableau : Quantité mensuelle des matières recyclables de source résidentielle (en tonne)

[illegible]

4.2.3 Tableau : Quantité mensuelle de matières recyclables provenant des ICI (en tonne)

Mois/Année	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
1998													
1999													
2000													

4.2.4 Tableau : Unité de logement et ICI

Indiquer le nombre d'unités de logements et d'ICI couvert par la collecte sélective

Unité	Unifamiliale	Multifamiliale	ICI			Total
			<i>Industrie</i>	<i>Commerce</i>	<i>Institution</i>	
1998						
1999						
2000						

4.2.5 Quel type de collecte : porte-à-porte ☐ dépôt volontaire ☐

4.2.6 Quel type de contenant : sac ☐ bac ☐ grandeur _____

4.2.7 Tableau : Nombres de collectes été et hiver

Nombre de collecte	Été nbre/semaine	Hiver nbre/semaine
1998		
1999		
2000		

4.2.8 Tableau : Contrat, ce qui est inclus dans la collecte recyclable

Nom de l'entreprise	Année	Durée contrat/an	fréquence /collecte	Lieu triage	Coût \$/par porte	Coût total (poste budgétaire)
	1998					
	1999					
	2000					
	2001					
	2002					

4.3 COLLECTE DE RÉSIDUS VERTS ET ORGANIQUES

4.3.1 Avez-vous une collecte de résidus organiques ? OUI ☐ NON ☐

4.3.2 Avez-vous une collecte de résidus vert ? OUI ☐ NON ☐

Si oui, indiquer le volume annuel _____

4.3.3 Tableau : Quantité mensuelle résidentielle de résidus organiques recueillis

[illegible]

4.3.4 Tableau : Unité de logement et ICI

Nombre d'unités de logements et ICI couvert par la collecte

Unité	Unifamiliale	Multifamiliale	ICI			Total
			<i>Industrie</i>	<i>Commerce</i>	<i>Institution</i>	
1998						
1999						
2000						

4.3.5 Tableau : Contrat de ce qui est inclus dans la collecte organique

Nom de l'entreprise	Année	Durée contrat/an	fréquence /collecte	Lieu valorisation	Coût \$/par porte	Coût total (poste budgétaire)
	1998					
	1999					
	2000					
	2001					
	2002					

4.3.6 Quel type de contenant : sac ☐ bac ☐ grandeur _____

4.3.7 Tableau : Nombre de collectes des matières organiques

Nombre de collecte / Année	Résidus verts	Toutes les matières organiques
1998		
1999		
2000		

4.4 MATIÈRES RÉUTILISABLES

4.4.1 Est-ce qu’il y a comptoir vestimentaire dans votre municipalité ? OUI ☐ NON ☐

4.4.2 Est-ce qu’il y a une ressourcerie ? OUI ☐ NON ☐

Si oui, le nom de ou des organisme(s) et ces coordonnées :

4.5 GESTION DES RÉSIDUS ENCOMBRANTS

4.5.1 Est-ce qu’il y a une collecte de résidus encombrants ? OUI ☐ NON ☐

4.6 GESTION ACTUELLE DES BOUES

4.6.1 Tableau : Bilan des volumes de boue

Année	Unifamiliale		Multifamiliale		ICI		Sous-total	
	Nbr fosse	Volume (m3)	Nbr fosse	Volume (m3)	Nbr fosse	Volume (m3)	(m3)	Total
1998								
1999								
2000								
2001								

4.6.2 Est-ce qu'il y a une usine d'épuration des eaux usées ? OUI ☐ NON ☐

Si oui :
i) capacité en m3/jour _____
ii) fréquence de vidange des boues _____
iii) volume de boue généré par année _____

4.6.3 Dans le compte de taxes, y a-t-il obligation de la part du propriétaire d'une propriété de faire vidanger sa fosse à intervalle régulier ? OUI ☐ NON ☐

4.7 AUTRES COLLECTES DE RÉSIDUS

4.7.1 Est-ce qu'il y a d'autres collectes ? OUI ☐ NON ☐

Si oui expliciter : _____

4.7.2 Est-ce que vous mettez à la disposition des citoyens un conteneur pour matériaux secs ?

OUI ☐ NON ☐ Si oui, indiquez le volume annuel _____.

4.7.3 Est-ce que la quantité totale de déchets éliminés inclut des ?

Aucune de ces matières ☐ boues ☐ matériaux secs ☐ pneus ☐ encombrants ☐

Si oui expliciter : _____

5. INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS (ICI)

5.1 COMBIEN DE ICI ÉTAIENT DESSERVIS PAR VOTRE PROGRAMME DE COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES, EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2000 ?

ICI	Nombre total d'unités dans la municipalité	Nombre d'unités desservies par le programme de collecte sélective
Industries		
Commerces		
Institutions & services		
Total		

5.2 NOUS FAIRE PARVENIR, LE NOM DE CHACUNE DES ICI INCLUS DANS VOTRE COLLECTE MUNICIPALE AVEC LEUR ADRESSE, S.V.P.

6. CONTRAT DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

6.1 COPIE DU OU DES CONTRATS OU DE OU DES ENTENTES ENTRE VOTRE ORGANISME ET LE OU LES ENTREPRENEUR(S) POUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES TOTALES EN VIGUEUR SUR LE TERRITOIRE DE PLANIFICATION

MERCI DE VOTRE PRÉCIEUSE COLLABORATION !

ANNEXE 2

Bilan de l'année 2000
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
Questionnaire à l'intention des industries, commerces, institutions

Depuis janvier 2001, le ministère de l'Environnement a mandaté les municipalités régionales de comtés (MRC) à l'élaboration de plan de gestion des matières résiduelles. Ce plan doit comprendre, entre autre, les catégories et les volumes de matières résiduelles produits sur un territoire donné, tous secteurs confondus (municipal, commercial, institutionnel et industriel).

C'est donc dans le but de faire un portrait de la situation de la gestion des matières résiduelles de son territoire, que la MRC de Matawinie sollicite votre aide en vous demandant de remplir ce questionnaire de la façon la plus juste possible. La MRC respectera la confidentialité de vos réponses. Les résultats cumulés seront diffusés sous forme de graphiques et de volumes globaux, par catégorie de résidus (ex. 10 000 t.m. de résidus enfouis dans le secteur industriel). Aucun nom d'entreprise ne sera diffusé.

Ce questionnaire s'adresse donc à la personne responsable de la gestion des matières résiduelles (enfouissement, récupération et compostage s'il y a lieu) de votre établissement ou celle qui s'y rapproche le plus.

Nous vous demandons de retourner le questionnaire dûment rempli, le plus tôt possible ou avant le 30 novembre 2001, au moyen de l'enveloppe pré-affranchie ou par télécopieur au 450.834.6560.

Nous vous remercions d'avance de votre participation. Pour toutes questions, veuillez me contacter aux coordonnées se trouvant ci-dessous. Veuillez agréer, Monsieur, Madame, mes salutations distinguées.

*Richard Comtois,
MRC de Matawinie
Téléphone : 450.834.5441 poste 228
Télécopieur : 450.834.6560*

OBJET : Plan de gestion intégré des matières résiduelles matawinien

Section 1 - Profil de l'établissement

1.1 Dans quelle municipalité est situé votre établissement ?

1.2 Quelle est l'activité principale de votre établissement ? (Ex : *manufacture de bois, commerce de chaussures, caisse, etc.*)

1.3 Combien d'employés compte votre établissement ? _____

1.4 Quelle fonction assumez-vous au sein de votre établissement ?

Veuillez cocher () la ou les cases appropriées :

- 1 () Toutes les fonctions de gestion de l'entreprise
- 2 () Direction générale
- 3 () Production, achat, approvisionnement
- 4 () Finance comptabilité
- 5 () Ventes, marketing
- 6 () Informatique
- 7 () Gestion des ressources humaines
- 8 () Autres, précisez _____

1.5 Quel pourcentage de votre temps consacrez-vous à la gestion des matières résiduelles ? _____ %

Section 2 - Gestion des matières résiduelles

2.1 Quels types de matières résiduelles (déchets et récupération) génère votre établissement (incluant les opérations, les bureaux, les salles de repos pour les employés, le service de cafétaria) et quelles matières récupérez-vous ?

Pour les catégories suivantes, veuillez cocher () celles jetées et celles récupérées par votre établissement :

	Matières jetées	Quantité (kg/an)	Matières récupérées	Quantité (t.m./an)
Déchets (mélangés)	()	_____	()	_____
Papier	()	_____	()	_____
Carton	()	_____	()	_____
Verre	()	_____	()	_____
Plastiques	()	_____	()	_____
Métal	()	_____	()	_____
Matières organiques	()	_____	()	_____
Pneus	()	_____	()	_____
Matériaux de construction et de démolition	()	_____	()	_____
(suite)	Matières jetées	Quantité (si connu)	Matières récupérées	Quantité (si connu)
Bois	()	_____	()	_____
Textiles	()	_____	()	_____
Boues et autres résidus de procédés	()	_____	()	_____
Autres, spécifier :	()	_____	()	_____
(Ex : Gros rebuts, mobilier, etc.)	()	_____	()	_____

2.2 Quels genres d'équipements utilise votre établissement pour l'entreposage de ses matières résiduelles (déchets et récupération) ?

Veillez indiquer le nombre d'équipements utilisés dans chaque catégorie, s'il y a lieu - Ex : 2

A) Conteneur à chargement avant :		D) Compacteur	
2 mètres cubes	_____	E) Composteur	_____
4 mètres cubes	_____	F) Déchiqueteur	_____
6 mètres cubes	_____	G) Sac et boîte	_____
8 mètres cubes	_____	H) Poubelle	_____
Autres	_____	I) Bac roulant	_____
 B) Conteneur à chargement arrière :			
2 mètres cubes	_____	240 litres	_____
4 mètres cubes	_____	360 litres	_____
6 mètres cubes	_____	Autres	_____
8 mètres cubes	_____	J) Fosse/réservoir	_____
 C) Conteneur de type Roll off :			
15 mètres cubes	_____		
20 mètres cubes	_____		

2.3 Sur une période de 12 mois, combien vous coûte la disposition de vos matières résiduelles (déchets et récupération) ?

Estimez les frais relatifs à l'élimination de vos déchets :	_____	\$/an
Estimez les frais relatifs à la récupération :	_____	\$/an
Estimez les revenus provenant de la récupération :	_____	\$/an

2.4 Qui prend en charge vos matières résiduelles ?

- a) la municipalité ☐
- b) une entreprise privée ☐ Quelle est son nom ? _____

Veuillez indiquer par catégorie de matières, si applicable, le nom de la firme et la fréquence de la collecte :

Catégorie de matières	Nom de la firme	Fréquence de la collecte
Déchets (mélangés)		
Papier		
Carton		
Verre		
Plastique		
Métal		
Matières organiques		
Pneus		
Matériaux de construction et de démolition		
Bois		
Textiles		
Boues et autres résidus de procédés		
Autres, spécifiez		
(Ex : Gros rebuts, mobilier, etc.)		

Section 3 - Planification de la gestion des matières résiduelles

3.1 Votre établissement fait-il des efforts particuliers pour réduire à la source et valoriser ses matières résiduelles ?

- () Non, passez à la question 3.2.
 () Oui

3.1.1 Quels modes de gestion utilise votre établissement pour chacune des catégories de matière ? Veuillez cocher () toutes les cases applicables :

	Réduction à la source	Réemploi	Valorisation (compostage)	Autres, spécifiez
Papier	1()	1()	1()	
Carton	2()	2()	2()	
Verre	3()	3()	3()	
Plastiques	4()	4()	4()	
Métal	5()	5()	5()	
Matières organiques	6()	6()	6()	
Pneus	7()	7()	7()	
Matériaux de construction et de démolition	8()	8()	8()	
(suite)	Réduction à la source	Réemploi	Valorisation (compostage)	Autres, spécifiez
Bois	9()	9()	9()	
Textiles	10()	10()	10()	
Boues et autres résidus de procédés	11()	11()	11()	
Autres, spécifier :				
(Ex : Gros rebuts, mobilier, etc.)				

3.2 Pour la gestion de vos matières résiduelles, votre établissement est-il doté :

Veuillez cocher la case correspondante :

	OUI	NON
D'un programme de récupération et de recyclage ?	1()	2()
D'une politique environnementale ?	1()	2()
D'un plan de réduction des résidus ?	1()	2()
D'un autre programme, spécifiez :		

3.3 Dans quelle mesure vous considérez-vous informé du Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008 du ministère de l'Environnement du Québec ?

Veuillez encrer la réponse correspondant à votre degré de connaissance sur le sujet :

	(pas informé)				(très informé)
Le plan d'action du ministère de l'Environnement	1	2	3	4	5

3.4 Quelles sont les principales difficultés rencontrées dans la gestion de vos matières résiduelles (déchets et récupération) ? Une annexe est jointe à la fin du présent questionnaire vous allouant ainsi plus d'espaces pour y inscrire vos commentaires par rapport au tableau ci-dessous.

Catégorie de déchets	Difficulté(s) rencontrée(s)
Déchets (<i>mélangés</i>)	
Papier	
Carton	
Verre	
Plastiques	
Métal	
Matières organiques	
Pneus	
Matériaux de construction et de démolition	
Bois	
Textiles	
Boues et autres résidus de procédés	
Autres, spécifier : (Ex : <i>Gros rebuts, mobilier, etc.</i>)	

3.5 Quelles améliorations souhaiteriez-vous apporter à la gestion des matières résiduelles (déchets et récupération) dans votre établissement ?

3.6 Seriez-vous intéressé à ce qu'un organisme municipal ou intermunicipal prenne en charge la gestion des matières résiduelles de votre établissement ?

	OUI	NON
Pour la récupération	1()	2()
Pour la disposition des déchets	1()	2()

Si OUI, pour quels types de matières :

Récupération : _____

Déchets : _____

IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Nom de l'établissement :

Personne ressource :*

Adresse civique :

.....

.....

.....

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

.....

* En cas de questionnements ou de suivis de notre part, nous souhaiterions obtenir le nom d'une personne ressource.

Nous souhaitons vous faire part du fait qu'il existe un **plan de gestion des matières résiduelles pour les PME**. Celui-ci est disponible auprès de la compagnie RECYC-QUÉBEC. Pour la rejoindre, vous n'avez qu'à téléphoner à la ligne Info-Recycle au 1.800.807.0678. Un site Internet est également à votre disposition : www.recyc-quebec.gouv.qc.ca.

Vous n'avez qu'à nous retourner le tout dans l'enveloppe pré-affranchie

MERCI DE VOTRE PRÉCIEUSE COLLABORATION

ANNEXE 3

Annexe 3 -Tableau 1 :

Estimation des quantités de matières résiduelles à valoriser en 2008 versus quantités valorisées en 2001 pour Chertsey (t.m.)

		2008				2001		
Catégories	Proportion (%)	Quantité (t.m.)	Taux de valorisa.	Quantité (t.m.)	Objectif	Quantité à	Quantité à	Quantité
		2008	potentiel (%)*	valorisable	réduction (%)	valoriser (t.m.)	enfouir (t.m.)	valorisée (t.m.)
matières réutilisables								
textile	4,2	109,73	100	109,73	50	54,87		
mobiliers	0,7	18,29	n.a.	18,29	60	10,97		
petits appareils ménagers	0,8	20,90	n.a.	20,90	60	12,54		
résidus construction	3,6	94,06	n.a.	94,06	60	56,43		
bois	1,9	49,64	n.a.	49,64	60	29,78		
sout-total	11,2	292,62	n.a.	292,62		164,60	128,02	0,00
matières recyclables								
papier	11,7	305,68	100	305,68	60	183,41		
carton	4,9	128,02	100	128,02	60	76,81		
verre	4,8	125,41	91,8	115,12	60	69,07		
métal	6,4	167,21	95,6	159,85	60	95,91		
plastique	9,8	256,04	17,3	44,29	60	26,58		
sous-total	37,6	982,35		752,97		451,78	530,57	0,00
matières putrescibles								
Résidus alimentaires	23,6	616,58	100	616,58	60	369,95		
résidus de jardin	16,9	441,54	100	441,54	60	264,92		
sous-total	40,5	1058,12		1058,12		634,87	423,25	0,00
fibres sanitaires								
sous-total	6,6	172,43	100	172,43	60	103,46	68,97	0,00
RDD								
huiles usées	0,405	10,58	n.a.	10,58	75	7,94		
peintures	0,207	5,41	n.a.	5,41	75	4,06		
pesticides	0,009	0,24	n.a.	0,24	75	0,18		
autres RDD	0,279	7,29	n.a.	7,29	60	5,47		
sous-total	0,9	23,51		23,51		17,64	5,88	2,30
autres résidus	3,2	83,60		0,00		0,00	83,60	0,00
Totaux	100	2612,64		2299,65		1372,34	1240,30	2,30

* = Chamard - CRIQ - Roche (2000), Annexe 1 - Tableau A.1.30 Taux de récupération réel et potentiel pour le secteur rural.

Annexe 3 -Tableau 2 :

Estimation des quantités de matières résiduelles à valoriser en 2008 versus quantités valorisées en 2001 pour Entrelacs (t.m.)

		2008			2001			
Catégories	Proportion (%)	Quantité (t.m.)	Taux de valorisa.	Quantité (t.m.)	Objectif	Quantité à	Quantité à	Quantité
		2008	potentiel (%)*	valorisable	réduction (%)	valoriser (t.m.)	enfouir (t.m.)	valorisée (t.m.)
matières réutilisables								
textile	4,2	25,20	100	25,20	50	12,60		
mobiliers	0,7	4,20	n.a.	4,20	60	2,52		
petits appareils ménagers	0,8	4,80	n.a.	4,80	60	2,88		
résidus construction	3,6	21,60	n.a.	21,60	60	12,96		
bois	1,9	11,40	n.a.	11,40	60	6,84		
sout-total	11,2	67,21	n.a.	67,21		37,81	29,40	0,00
matières recyclables								
papier	11,7	70,21	100	70,21	60	42,13		
carton	4,9	29,40	100	29,40	60	17,64		
verre	4,8	28,80	91,8	26,44	60	15,87		
métal	6,4	38,41	95,6	36,72	60	22,03		
plastique	9,8	58,81	17,3	10,17	60	6,10		
sous-total	37,6	225,63		172,95		103,77	121,87	0,00
matières putrescibles								
Résidus alimentaires	23,6	141,62	100	141,62	60	84,97		
résidus de jardin	16,9	101,42	100	101,42	60	60,85		
sous-total	40,5	243,04		243,04		145,82	97,21	0,00
fibres sanitaires								
sous-total	6,6	39,61	100	39,61	60	23,76	15,84	0,00
RDD								
huiles usées	0,405	2,43	n.a.	2,43	75	1,82		
peintures	0,207	1,24	n.a.	1,24	75	0,93		
pesticides	0,009	0,05	n.a.	0,05	75	0,04		
autres RDD	0,279	1,67	n.a.	1,67	60	1,26		
sous-total	0,9	5,40		5,40		4,05	1,35	1,80
autres résidus	3,2	19,20		0,00		0,00	19,20	0,00
Totaux	100	600,09		528,20		315,21	284,88	1,80

* = Chamard - CRIQ - Roche (2000), Annexe 1 - Tableau A.1.30 Taux de récupération réel et potentiel pour le secteur rural.

Annexe 3 -Tableau 3 :

Estimation des quantités de matières résiduelles à valoriser en 2008 versus quantités valorisés en 2001
pour Notre-Dame-de-la-Merci (t.m.)

		2008				2001		
Catégories	Proportion (%)	Quantité (t.m.) 2008	Taux de valorisa. potentiel (%)*	Quantité (t.m.) valorisable	Objectif réduction (%)	Quantité à valoriser (t.m.)	Quantité à enfouir (t.m.)	Quantité valorisée (t.m.)
matières réutilisables								
textile	4,2	26,54	100	26,54	50	13,27		
mobiliers	0,7	4,42	n.a.	4,42	60	2,65		
petits appareils ménagers	0,8	5,06	n.a.	5,06	60	3,03		
résidus construction	3,6	22,75	n.a.	22,75	60	13,65		
bois	1,9	12,01	n.a.	12,01	60	7,20		
sout-total	11,2	70,77	n.a.	70,77		39,81	30,96	0,00
matières recyclables								
papier	11,7	73,93	100	73,93	60	44,36		
carton	4,9	30,96	100	30,96	60	18,58		
verre	4,8	30,33	91,8	27,84	60	16,71		
métal	6,4	40,44	95,6	38,66	60	23,20		
plastique	9,8	61,93	17,3	10,71	60	6,43		
sous-total	37,6	237,59		182,11		109,27	128,32	16,00
matières putrescibles								
Résidus alimentaires	23,6	149,13	100	149,13	60	89,48		
résidus de jardin	16,9	106,79	100	106,79	60	64,07		
sous-total	40,5	255,92		255,92		153,55	102,37	0,00
fibres sanitaires								
sous-total	6,6	41,70	100	41,70	60	25,02	16,68	0,00
RDD								
huiles usées	0,405	2,56	n.a.	2,56	75	1,92		
peintures	0,207	1,31	n.a.	1,31	75	0,98		
pesticides	0,009	0,06	n.a.	0,06	75	0,04		
autres RDD	0,279	1,76	n.a.	1,76	60	1,32		
sous-total	0,9	5,69		5,69		4,27	1,42	1,00
autres résidus	3,2	20,22		0,00		0,00	20,22	0,00
Totaux	100	631,89		556,19		331,91	299,98	17,00

* = Chamard - CRIQ - Roche (2000), Annexe 1 - Tableau A.1.30 Taux de récupération réel et potentiel pour le secteur rural.

Annexe 3 -Tableau 4 :

Estimation des quantités de matières résiduelles à valoriser en 2008 versus quantités valorisées en 2001 pour Rawdon (t.m.)

		2008			2001			
Catégories	Proportion (%)	Quantité (t.m.) 2008	Taux de valorisa. potentiel (%)*	Quantité (t.m.) valorisable	Objectif réduction (%)	Quantité à valoriser (t.m.)	Quantité à enfouir (t.m.)	Quantité valorisée (t.m.)
matières réutilisables								
textile	4,2	177,54	100	177,54	50	88,77		
mobiliers	0,7	29,59	n.a.	29,59	60	17,75		
petits appareils ménagers	0,8	33,82	n.a.	33,82	60	20,29		
résidus construction	3,6	152,17	n.a.	152,17	60	91,30		
bois	1,9	80,31	n.a.	80,31	60	48,19		
sout-total	11,2	473,43	n.a.	473,43		266,30	207,13	0,00
matières recyclables								
papier	11,7	494,57	100	494,57	60	296,74		
carton	4,9	207,13	100	207,13	60	124,28		
verre	4,8	202,90	91,8	186,26	60	111,76		
métal	6,4	270,53	95,6	258,63	60	155,18		
plastique	9,8	414,25	17,3	71,67	60	43,00		
sous-total	37,6	1589,37		1218,25		730,95	858,43	974,00
matières putrescibles								
Résidus alimentaires	23,6	997,59	100	997,59	60	598,55		
résidus de jardin	16,9	714,37	100	714,37	60	428,62		
sous-total	40,5	1711,96		1711,96		1027,18	684,78	713,00
fibres sanitaires								
sous-total	6,6	278,99	100	278,99	60	167,39	111,59	0,00
RDD								
huiles usées	0,405	17,12	n.a.	17,12	75	12,84		
peintures	0,207	8,75	n.a.	8,75	75	6,56		
pesticides	0,009	0,38	n.a.	0,38	75	0,29		
autres RDD	0,279	11,79	n.a.	11,79	60	8,85		
sous-total	0,9	38,04		38,04		28,53	9,51	5,10
autres résidus	3,2	135,27		0,00		0,00	135,27	0,00
Totaux	100	4227,06		3720,67		2220,35	2006,71	1692,10

* = Chamard - CRIQ - Roche (2000), Annexe 1 - Tableau A.1.30 Taux de récupération réel et potentiel pour le secteur rural.

Annexe 3 -Tableau 5 :

Estimation des quantités de matières résiduelles à valoriser en 2008 versus quantités valorisées en 2001
pour Saint-Alphonse-Rodriguez (t.m.)

								2001
Catégories	Proportion (%)	Quantité (t.m.) 2008	Taux de valorisa. potentiel (%)*	Quantité (t.m.) valorisable	Objectif réduction (%)	Quantité à valoriser (t.m.)	Quantité à enfouir (t.m.)	Quantité valorisée (t.m.)
matières réutilisables								
<i>textile</i>	4,2	63,09	100	63,09	50	31,54		
<i>mobiliers</i>	0,7	10,51	n.a.	10,51	60	6,31		
<i>petits appareils ménagers</i>	0,8	12,02	n.a.	12,02	60	7,21		
<i>résidus construction</i>	3,6	54,07	n.a.	54,07	60	32,44		
<i>bois</i>	1,9	28,54	n.a.	28,54	60	17,12		
sout-total	11,2	168,23	n.a.	168,23		94,63	73,60	0,00
matières recyclables								
<i>papier</i>	11,7	175,74	100	175,74	60	105,45		
<i>carton</i>	4,9	73,60	100	73,60	60	44,16		
<i>verre</i>	4,8	72,10	91,8	66,19	60	39,71		
<i>métal</i>	6,4	96,13	95,6	91,90	60	55,14		
<i>plastique</i>	9,8	147,20	17,3	25,47	60	15,28		
sous-total	37,6	564,78		432,90		259,74	305,04	72,00
matières putrescibles								
<i>Résidus alimentaires</i>	23,6	354,49	100	354,49	60	212,69		
<i>résidus de jardin</i>	16,9	253,85	100	253,85	60	152,31		
sous-total	40,5	608,34		608,34		365,01	243,34	0,00
fibres sanitaires								
sous-total	6,6	99,14	100	99,14	60	59,48	39,65	0,00
RDD								
<i>huiles usées</i>	0,405	6,08	n.a.	6,08	75	4,56		
<i>peintures</i>	0,207	3,11	n.a.	3,11	75	2,33		
<i>pesticides</i>	0,009	0,14	n.a.	0,14	75	0,10		
<i>autres RDD</i>	0,279	4,19	n.a.	4,19	60	3,14		
sous-total	0,9	13,52		13,52		10,14	3,38	1,40
autres résidus	3,2	48,07		0,00		0,00	48,07	0,00
Totaux	100	1502,08		1322,13		789,00	713,08	73,40

* = Chamard - CRIQ - Roche (2000), Annexe 1 - Tableau A.1.30 Taux de récupération réel et potentiel pour le secteur rural.

Annexe 3 -Tableau 6 :

Estimation des quantités de matières résiduelles à valoriser en 2008 versus quantités valorisées en 2001 pour Saint-Côme (t.m.)

		2008				2001		
Catégories	Proportion (%)	Quantité (t.m.) 2008	Taux de valorisa. potentiel (%)*	Quantité (t.m.) valorisable	Objectif réduction (%)	Quantité à valoriser (t.m.)	Quantité à enfouir (t.m.)	Quantité valorisée (t.m.)
matières réutilisables								
textile	4,2	45,88	100	45,88	50	22,94		
mobiliers	0,7	7,65	n.a.	7,65	60	4,59		
petits appareils ménagers	0,8	8,74	n.a.	8,74	60	5,24		
résidus construction	3,6	39,33	n.a.	39,33	60	23,60		
bois	1,9	20,76	n.a.	20,76	60	12,45		
sout-total	11,2	122,35	n.a.	122,35		68,82	53,53	0,00
matières recyclables								
papier	11,7	127,81	100	127,81	60	76,69		
carton	4,9	53,53	100	53,53	60	32,12		
verre	4,8	52,43	91,8	48,14	60	28,88		
métal	6,4	69,91	95,6	66,84	60	40,10		
plastique	9,8	107,05	17,3	18,52	60	11,11		
sous-total	37,6	410,74		314,83		188,90	221,84	0,00
matières putrescibles								
Résidus alimentaires	23,6	257,80	100	257,80	60	154,68		
résidus de jardin	16,9	184,61	100	184,61	60	110,77		
sous-total	40,5	442,42		442,42		265,45	176,97	0,00
fibres sanitaires								
sous-total	6,6	72,10	100	72,10	60	43,26	28,84	0,00
RDD								
huiles usées	0,405	4,42	n.a.	4,42	75	3,32		
peintures	0,207	2,26	n.a.	2,26	75	1,70		
pesticides	0,009	0,10	n.a.	0,10	75	0,07		
autres RDD	0,279	3,05	n.a.	3,05	60	2,29		
sous-total	0,9	9,83		9,83		7,37	2,46	1,00
autres résidus	3,2	34,96		0,00		0,00	34,96	0,00
Totaux	100	1092,39		961,52		573,80	518,59	1,00

* = Chamard - CRIQ - Roche (2000), Annexe 1 - Tableau A.1.30 Taux de récupération réel et potentiel pour le secteur rural.

Annexe 3 -Tableau 7 :

Estimation des quantités de matières résiduelles à valoriser en 2008 versus quantités valorisées en 2001 pour Saint-Damien (t.m.)

								2001
Catégories	Proportion (%)	Quantité (t.m.) 2008	Taux de valorisa. potentiel (%)*	Quantité (t.m.) valorisable	Objectif réduction (%)	Quantité à valoriser (t.m.)	Quantité à enfouir (t.m.)	Quantité valorisée (t.m.)
matières réutilisables								
<i>textile</i>	4,2	52,44	100	52,44	50	26,22		
<i>mobiliers</i>	0,7	8,74	n.a.	8,74	60	5,24		
<i>petits appareils ménagers</i>	0,8	9,99	n.a.	9,99	60	5,99		
<i>résidus construction</i>	3,6	44,95	n.a.	44,95	60	26,97		
<i>bois</i>	1,9	23,72	n.a.	23,72	60	14,23		
sout-total	11,2	139,83	n.a.	139,83		78,66	61,18	0,00
matières recyclables								
<i>papier</i>	11,7	146,07	100	146,07	60	87,64		
<i>carton</i>	4,9	61,18	100	61,18	60	36,71		
<i>verre</i>	4,8	59,93	91,8	55,01	60	33,01		
<i>métal</i>	6,4	79,90	95,6	76,39	60	45,83		
<i>plastique</i>	9,8	122,35	17,3	21,17	60	12,70		
sous-total	37,6	469,44		359,82		215,89	253,54	44,00
matières putrescibles								
<i>Résidus alimentaires</i>	23,6	294,65	100	294,65	60	176,79		
<i>résidus de jardin</i>	16,9	211,00	100	211,00	60	126,60		
sous-total	40,5	505,64		505,64		303,39	202,26	0,00
fibres sanitaires								
sous-total	6,6	82,40	100	82,40	60	49,44	32,96	0,00
RDD								
<i>huiles usées</i>	0,405	5,06	n.a.	5,06	75	3,79		
<i>peintures</i>	0,207	2,58	n.a.	2,58	75	1,94		
<i>pesticides</i>	0,009	0,11	n.a.	0,11	75	0,08		
<i>autres RDD</i>	0,279	3,48	n.a.	3,48	60	2,61		
sous-total	0,9	11,24		11,24		8,43	2,81	1,50
autres résidus	3,2	39,95		0,00		0,00	39,95	0,00
Totaux	100	1248,50		1098,93		655,80	592,70	45,50

* = Chamard - CRIQ - Roche (2000), Annexe 1 - Tableau A.1.30 Taux de récupération réel et potentiel pour le secteur rural.

Annexe 3 -Tableau 8 :

Estimation des quantités de matières résiduelles à valoriser en 2008 versus quantités valorisées en 2001 pour Saint-Donat (t.m.)

		2008				2001		
Catégories	Proportion (%)	Quantité (t.m.) 2008	Taux de valorisa. potentiel (%)*	Quantité (t.m.) valorisable	Objectif réduction (%)	Quantité à valoriser (t.m.)	Quantité à enfouir (t.m.)	Quantité valorisée (t.m.)
matières réutilisables								
textile	4,2	97,09	100	97,09	50	48,54		
mobiliers	0,7	16,18	n.a.	16,18	60	9,71		
petits appareils ménagers	0,8	18,49	n.a.	18,49	60	11,10		
résidus construction	3,6	83,22	n.a.	83,22	60	49,93		
bois	1,9	43,92	n.a.	43,92	60	26,35		
sout-total	11,2	258,89	n.a.	258,89		145,63	113,27	0,00
matières recyclables								
papier	11,7	270,45	100	270,45	60	162,27		
carton	4,9	113,27	100	113,27	60	67,96		
verre	4,8	110,95	91,8	101,86	60	61,11		
métal	6,4	147,94	95,6	141,43	60	84,86		
plastique	9,8	226,53	17,3	39,19	60	23,51		
sous-total	37,6	869,15		666,20		399,72	469,43	534,00
matières putrescibles								
Résidus alimentaires	23,6	545,53	100	545,53	60	327,32		
résidus de jardin	16,9	390,65	100	390,65	60	234,39		
sous-total	40,5	936,18		936,18		561,71	374,47	376,00
fibres sanitaires								
sous-total	6,6	152,56	100	152,56	60	91,54	61,03	0,00
RDD								
huiles usées	0,405	9,36	n.a.	9,36	75	7,02		
peintures	0,207	4,78	n.a.	4,78	75	3,59		
pesticides	0,009	0,21	n.a.	0,21	75	0,16		
autres RDD	0,279	6,45	n.a.	6,45	60	4,84		
sous-total	0,9	20,80		20,80		15,60	5,20	2,20
autres résidus	3,2	73,97		0,00		0,00	73,97	0,00
Totaux	100	2311,56		2034,64		1214,20	1097,36	912,20

* = Chamard - CRIQ - Roche (2000), Annexe 1 - Tableau A.1.30 Taux de récupération réel et potentiel pour le secteur rural.

Annexe 3 -Tableau 9 :

Estimation des quantités de matières résiduelles à valoriser en 2008 versus quantités valorisées en 2001 pour Sainte-Béatrix (t.m.)

		2008				2001		
Catégories	Proportion (%)	Quantité (t.m.) 2008	Taux de valorisa. potentiel (%)*	Quantité (t.m.) valorisable	Objectif réduction (%)	Quantité à valoriser (t.m.)	Quantité à enfouir (t.m.)	Quantité valorisée (t.m.)
matières réutilisables								
textile	4,2	35,85	100	35,85	50	17,93		
mobiliers	0,7	5,98	n.a.	5,98	60	3,59		
petits appareils ménagers	0,8	6,83	n.a.	6,83	60	4,10		
résidus construction	3,6	30,73	n.a.	30,73	60	18,44		
bois	1,9	16,22	n.a.	16,22	60	9,73		
sout-total	11,2	95,61	n.a.	95,61		53,78	41,83	0,00
matières recyclables								
papier	11,7	99,88	100	99,88	60	59,93		
carton	4,9	41,83	100	41,83	60	25,10		
verre	4,8	40,98	91,8	37,62	60	22,57		
métal	6,4	54,63	95,6	52,23	60	31,34		
plastique	9,8	83,66	17,3	14,47	60	8,68		
sous-total	37,6	320,98		246,03		147,62	173,36	108,00
matières putrescibles								
Résidus alimentaires	23,6	201,47	100	201,47	60	120,88		
résidus de jardin	16,9	144,27	100	144,27	60	86,56		
sous-total	40,5	345,74		345,74		207,44	138,29	0,00
fibres sanitaires								
sous-total	6,6	56,34	100	56,34	60	33,81	22,54	0,00
RDD								
huiles usées	0,405	3,46	n.a.	3,46	75	2,59		
peintures	0,207	1,77	n.a.	1,77	75	1,33		
pesticides	0,009	0,08	n.a.	0,08	75	0,06		
autres RDD	0,279	2,38	n.a.	2,38	60	1,79		
sous-total	0,9	7,68		7,68		5,76	1,92	7,60
autres résidus	3,2	27,32		0,00		0,00	27,32	0,00
Totaux	100	853,67		751,40		448,41	405,26	115,60

* = Chamard - CRIQ - Roche (2000), Annexe 1 - Tableau A.1.30 Taux de récupération réel et potentiel pour le secteur rural.

Annexe 3 -Tableau 10 :

Estimation des quantités de matières résiduelles à valoriser en 2008 versus quantités valorisées en 2001
pour Sainte-Émélie-de-l'Énergie (t.m.)

		2008				2001		
Catégories	Proportion (%)	Quantité (t.m.) 2008	Taux de valorisa. potentiel (%)*	Quantité (t.m.) valorisable	Objectif réduction (%)	Quantité à valoriser (t.m.)	Quantité à enfouir (t.m.)	Quantité valorisée (t.m.)
matières réutilisables								
textile	4,2	33,67	100	33,67	50	16,83		
mobiliers	0,7	5,61	n.a.	5,61	60	3,37		
petits appareils ménagers	0,8	6,41	n.a.	6,41	60	3,85		
résidus construction	3,6	28,86	n.a.	28,86	60	17,32		
bois	1,9	15,23	n.a.	15,23	60	9,14		
sout-total	11,2	89,78	n.a.	89,78		50,50	39,28	0,00
matières recyclables								
papier	11,7	93,79	100	93,79	60	56,27		
carton	4,9	39,28	100	39,28	60	23,57		
verre	4,8	38,48	91,8	35,32	60	21,19		
métal	6,4	51,30	95,6	49,05	60	29,43		
plastique	9,8	78,56	17,3	13,59	60	8,15		
sous-total	37,6	301,41		231,03		138,62	162,79	72,00
matières putrescibles								
Résidus alimentaires	23,6	189,18	100	189,18	60	113,51		
résidus de jardin	16,9	135,48	100	135,48	60	81,29		
sous-total	40,5	324,66		324,66		194,80	129,86	0,00
fibres sanitaires								
sous-total	6,6	52,91	100	52,91	60	31,74	21,16	0,00
RDD								
huiles usées	0,405	3,25	n.a.	3,25	75	2,43		
peintures	0,207	1,66	n.a.	1,66	75	1,24		
pesticides	0,009	0,07	n.a.	0,07	75	0,05		
autres RDD	0,279	2,24	n.a.	2,24	60	1,68		
sous-total	0,9	7,21		7,21		5,41	1,80	0,70
autres résidus	3,2	25,65		0,00		0,00	25,65	0,00
Totaux	100	801,63		705,60		421,07	380,56	72,70

* = Chamard - CRIQ - Roche (2000), Annexe 1 - Tableau A.1.30 Taux de récupération réel et potentiel pour le secteur rural.

Annexe 3 -Tableau 11 :

Estimation des quantités de matières résiduelles à valoriser en 2008 versus quantités valorisées en 2001 pour
Sainte-Marcelline-de-Kildare (t.m.)

		2008			2001			
Catégories	Proportion (%)	Quantité (t.m.)	Taux de valorisa.	Quantité (t.m.)	Objectif	Quantité à	Quantité à	Quantité
		2008	potentiel (%)*	valorisable	réduction (%)	valoriser (t.m.)	enfouir (t.m.)	valorisée (t.m.)
matières réutilisables								
textile	4,2	28,07	100	28,07	50	14,03		
mobiliers	0,7	4,68	n.a.	4,68	60	2,81		
petits appareils ménagers	0,8	5,35	n.a.	5,35	60	3,21		
résidus construction	3,6	24,06	n.a.	24,06	60	14,43		
bois	1,9	12,70	n.a.	12,70	60	7,62		
sout-total	11,2	74,84	n.a.	74,84		42,10	32,74	0,00
matières recyclables								
papier	11,7	78,18	100	78,18	60	46,91		
carton	4,9	32,74	100	32,74	60	19,65		
verre	4,8	32,08	91,8	29,44	60	17,67		
métal	6,4	42,77	95,6	40,88	60	24,53		
plastique	9,8	65,49	17,3	11,33	60	6,80		
sous-total	37,6	251,25		192,59		115,55	135,70	0,00
matières putrescibles								
Résidus alimentaires	23,6	157,70	100	157,70	60	94,62		
résidus de jardin	16,9	112,93	100	112,93	60	67,76		
sous-total	40,5	270,63		270,63		162,38	108,25	0,00
fibres sanitaires								
sous-total	6,6	44,10	100	44,10	60	26,46	17,64	0,00
RDD								
huiles usées	0,405	2,71	n.a.	2,71	75	2,03		
peintures	0,207	1,38	n.a.	1,38	75	1,04		
pesticides	0,009	0,06	n.a.	0,06	75	0,05		
autres RDD	0,279	1,86	n.a.	1,86	60	1,40		
sous-total	0,9	6,01		6,01		4,51	1,50	0,65
autres résidus	3,2	21,38		0,00		0,00	21,38	0,00
Totaux	100	668,23		588,18		351,00	317,23	0,65

* = Chamard - CRIQ - Roche (2000), Annexe 1 - Tableau A.1.30 Taux de récupération réel et potentiel pour le secteur rural.

Annexe 3 -Tableau 12 :

Estimation des quantités de matières résiduelles à valoriser en 2008 versus quantités valorisées en 2001
pour Saint-Félix-de-Valois (t.m.)

		2008				2001		
Catégories	Proportion (%)	Quantité (t.m.) 2008	Taux de valorisa. potentiel (%)*	Quantité (t.m.) valorisable	Objectif réduction (%)	Quantité à valoriser (t.m.)	Quantité à enfouir (t.m.)	Quantité valorisée (t.m.)
matières réutilisables								
textile	4,2	103,54	100	103,54	50	51,77		
meubliers	0,7	17,26	n.a.	17,26	60	10,35		
petits appareils ménagers	0,8	19,72	n.a.	19,72	60	11,83		
résidus construction	3,6	88,75	n.a.	88,75	60	53,25		
bois	1,9	46,84	n.a.	46,84	60	28,10		
sout-total	11,2	276,10	n.a.	276,10		155,31	120,79	0,00
matières recyclables								
papier	11,7	288,43	100	288,43	60	173,06		
carton	4,9	120,79	100	120,79	60	72,48		
verre	4,8	118,33	91,8	108,63	60	65,18		
métal	6,4	157,77	95,6	150,83	60	90,50		
plastique	9,8	241,59	17,3	41,80	60	25,08		
sous-total	37,6	926,92		710,48		426,29	500,63	294,00
matières putrescibles								
Résidus alimentaires	23,6	581,79	100	581,79	60	349,07		
résidus de jardin	16,9	416,62	100	416,62	60	249,97		
sous-total	40,5	998,41		998,41		599,04	399,36	0,00
fibres sanitaires								
sous-total	6,6	162,70	100	162,70	60	97,62	65,08	0,00
RDD								
huiles usées	0,405	9,98	n.a.	9,98	75	7,49		
peintures	0,207	5,10	n.a.	5,10	75	3,83		
pesticides	0,009	0,22	n.a.	0,22	75	0,17		
autres RDD	0,279	6,88	n.a.	6,88	60	5,16		
sous-total	0,9	22,19		22,19		16,64	5,55	2,90
autres résidus	3,2	78,89		0,00		0,00	78,89	0,00
Totaux	100	2465,20		2169,87		1294,90	1170,30	296,90

* = Chamard - CRIQ - Roche (2000), Annexe 1 - Tableau A.1.30 Taux de récupération réel et potentiel pour le secteur rural.

Annexe 3 -Tableau 13 :

**Estimation des quantités de matières résiduelles à valoriser en 2008 versus quantités valorisées en 2001
pour Saint-Jean-de-Matha (t.m.)**

		2008				2001		
Catégories	Proportion (%)	Quantité (t.m.) 2008	Taux de valorisa. potentiel (%)*	Quantité (t.m.) valorisable	Objectif réduction (%)	Quantité à valoriser (t.m.)	Quantité à enfouir (t.m.)	Quantité valorisée (t.m.)
matières réutilisables								
textile	4,2	76,58	100	76,58	50	38,29		
mobiliers	0,7	12,76	n.a.	12,76	60	7,66		
petits appareils ménagers	0,8	14,59	n.a.	14,59	60	8,75		
résidus construction	3,6	65,64	n.a.	65,64	60	39,39		
bois	1,9	34,64	n.a.	34,64	60	20,79		
sout-total	11,2	204,22	n.a.	204,22		114,87	89,35	0,00
matières recyclables								
papier	11,7	213,34	100	213,34	60	128,00		
carton	4,9	89,35	100	89,35	60	53,61		
verre	4,8	87,52	91,8	80,35	60	48,21		
métal	6,4	116,70	95,6	111,56	60	66,94		
plastique	9,8	178,69	17,3	30,91	60	18,55		
sous-total	37,6	685,60		525,51		315,30	370,29	108,00
matières putrescibles								
Résidus alimentaires	23,6	430,32	100	430,32	60	258,19		
résidus de jardin	16,9	308,15	100	308,15	60	184,89		
sous-total	40,5	738,48		738,48		443,09	295,39	0,00
fibres sanitaires								
sous-total	6,6	120,34	100	120,34	60	72,21	48,14	0,00
RDD								
huiles usées	0,405	7,38	n.a.	7,38	75	5,54		
peintures	0,207	3,77	n.a.	3,77	75	2,83		
pesticides	0,009	0,16	n.a.	0,16	75	0,12		
autres RDD	0,279	5,09	n.a.	5,09	60	3,82		
sous-total	0,9	16,41		16,41		12,31	4,10	2,00
autres résidus	3,2	58,35		0,00		0,00	58,35	0,00
Totaux	100	1823,40		1604,96		957,78	865,62	110,00

* = Chamard - CRIQ - Roche (2000), Annexe 1 - Tableau A.1.30 Taux de récupération réel et potentiel pour le secteur rural.

Annexe 3 -Tableau 14 :

Estimation des quantités de matières résiduelles à valoriser en 2008 versus quantités valorisés en 2001
pour Saint-Michel-des-Saints (t.m.)

		2008			2001			
Catégories	Proportion (%)	Quantité (t.m.) 2008	Taux de valorisa. potentiel (%)*	Quantité (t.m.) valorisable	Objectif réduction (%)	Quantité à valoriser (t.m.)	Quantité à enfouir (t.m.)	Quantité valorisée (t.m.)
matières réutilisables								
textile	4,2	58,35	100	58,35	50	29,18		
mobiliers	0,7	9,73	n.a.	9,73	60	5,84		
petits appareils ménagers	0,8	11,11	n.a.	11,11	60	6,67		
résidus construction	3,6	50,02	n.a.	50,02	60	30,01		
bois	1,9	26,40	n.a.	26,40	60	15,84		
sout-total	11,2	155,60	n.a.	155,60		87,53	68,08	0,00
matières recyclables								
papier	11,7	162,55	100	162,55	60	97,53		
carton	4,9	68,08	100	68,08	60	40,85		
verre	4,8	66,69	91,8	61,22	60	36,73		
métal	6,4	88,92	95,6	85,00	60	51,00		
plastique	9,8	136,15	17,3	23,55	60	14,13		
sous-total	37,6	522,39		400,41		240,24	282,14	119,00
matières putrescibles								
Résidus alimentaires	23,6	327,88	100	327,88	60	196,73		
résidus de jardin	16,9	234,80	100	234,80	60	140,88		
sous-total	40,5	562,68		562,68		337,61	225,07	0,00
fibres sanitaires								
sous-total	6,6	91,70	100	91,70	60	55,02	36,68	0,00
RDD								
huiles usées	0,405	5,63	n.a.	5,63	75	4,22		
peintures	0,207	2,88	n.a.	2,88	75	2,16		
pesticides	0,009	0,13	n.a.	0,13	75	0,09		
autres RDD	0,279	3,88	n.a.	3,88	60	2,91		
sous-total	0,9	12,50		12,50		9,38	3,13	1,10
autres résidus	3,2	44,46		0,00		0,00	44,46	0,00
Totaux	100	1389,33		1222,89		729,78	659,55	120,10

* = Chamard - CRIQ - Roche (2000), Annexe 1 - Tableau A.1.30 Taux de récupération réel et potentiel pour le secteur rural.

Annexe 3 -Tableau 15 :

Estimation des quantités de matières résiduelles à valoriser en 2008 versus quantités valorisées en 2001 pour Saint-Zénon (t.m.)

		2008			2001			
Catégories	Proportion (%)	Quantité (t.m.) 2008	Taux de valorisa. potentiel (%)*	Quantité (t.m.) valorisable	Objectif réduction (%)	Quantité à valoriser (t.m.)	Quantité à enfouir (t.m.)	Quantité valorisée (t.m.)
matières réutilisables								
textile	4,2	33,32	100	33,32	50	16,66		
mobiliers	0,7	5,55	n.a.	5,55	60	3,33		
petits appareils ménagers	0,8	6,35	n.a.	6,35	60	3,81		
résidus construction	3,6	28,56	n.a.	28,56	60	17,14		
bois	1,9	15,07	n.a.	15,07	60	9,04		
sout-total	11,2	88,86	n.a.	88,86		49,98	38,88	0,00
matières recyclables								
papier	11,7	92,82	100	92,82	60	55,69		
carton	4,9	38,88	100	38,88	60	23,33		
verre	4,8	38,08	91,8	34,96	60	20,98		
métal	6,4	50,78	95,6	48,54	60	29,12		
plastique	9,8	77,75	17,3	13,45	60	8,07		
sous-total	37,6	298,31		228,65		137,19	161,12	36,00
matières putrescibles								
Résidus alimentaires	23,6	187,24	100	187,24	60	112,34		
résidus de jardin	16,9	134,08	100	134,08	60	80,45		
sous-total	40,5	321,31		321,31		192,79	128,53	0,00
fibres sanitaires								
sous-total	6,6	52,36	100	52,36	60	31,42	20,94	0,00
RDD								
huiles usées	0,405	3,21	n.a.	3,21	75	2,41		
peintures	0,207	1,64	n.a.	1,64	75	1,23		
pesticides	0,009	0,07	n.a.	0,07	75	0,05		
autres RDD	0,279	2,21	n.a.	2,21	60	1,66		
sous-total	0,9	7,14		7,14		5,36	1,79	0,50
autres résidus	3,2	25,39		0,00		0,00	25,39	0,00
Totaux	100	793,37		698,33		416,73	376,64	36,50

* = Chamard - CRIQ - Roche (2000), Annexe 1 - Tableau A.1.30 Taux de récupération réel et potentiel pour le secteur rural.

Annexe 3 -Tableau 16 :

Estimation des quantités de matières résiduelles à valoriser en 2008 versus quantités valorisées en 2001 pour le TNO** (t.m.)

		2008				2001		
Catégories	Proportion (%)	Quantité (t.m.) 2008	Taux de valorisa. potentiel (%)*	Quantité (t.m.) valorisable	Objectif réduction (%)	Quantité à valoriser (t.m.)	Quantité enfouie (t.m.)	Quantité valorisée (t.m.)
matières réutilisables								
textile	4,2	16,48	100	16,48	50	8,24	16,48	
mobiliers	0,7	2,75	n.a.	2,75	60	1,65	2,75	
petits appareils ménagers	0,8	3,14	n.a.	3,14	60	1,88	3,14	
résidus construction	3,6	14,12	n.a.	14,12	60	8,47	14,12	
bois	1,9	7,45	n.a.	7,45	60	4,47	7,45	
sout-total	11,2	43,94	n.a.	43,94		24,72	43,94	0,00
matières recyclables								
papier	11,7	45,90	100	45,90	60	27,54	45,90	
carton	4,9	19,23	100	19,23	60	11,54	19,23	
verre	4,8	18,83	91,8	17,29	60	10,37	18,83	
métal	6,4	25,11	95,6	24,01	60	14,40	25,11	
plastique	9,8	38,45	17,3	6,65	60	3,99	38,45	
sous-total	37,6	147,52		113,08		67,85	147,52	0,00
matières putrescibles								
Résidus alimentaires	23,6	92,59	100	92,59	60	55,56	92,59	
résidus de jardin	16,9	66,31	100	66,31	60	39,78	66,31	
sous-total	40,5	158,90		158,90		95,34	158,90	0,00
fibres sanitaires								
sous-total	6,6	25,90	100	25,90	60	15,54	25,90	0,00
RDD								
huiles usées	0,405	1,59	n.a.	1,59	75	1,19	1,59	
peintures	0,207	0,81	n.a.	0,81	75	0,61	0,81	
pesticides	0,009	0,04	n.a.	0,04	75	0,03	0,04	
autres RDD	0,279	1,09	n.a.	1,09	60	0,82	1,09	
sous-total	0,9	3,53		3,53		2,65	3,53	0,00
autres résidus	3,2	12,56		0,00		0,00	12,56	0,00
Totaux	100	392,35		345,35		206,09	392,35	0,00

* = Chamard - CRIQ - Roche (2000), Annexe 1 - Tableau A.1.30 Taux de récupération réel et potentiel pour le secteur rural.

** TNO = Territoire non-organisé

Annexe 3 -Tableau 17 :

Estimation des quantités de matières résiduelles à valoriser en 2008 versus quantités valorisées en 2001
pour la Réserve Manawan (t.m.)

		2008			2001			
Catégories	Proportion (%)	Quantité (t.m.) 2008	Taux de valorisa. potentiel (%)*	Quantité (t.m.) valorisable	Objectif réduction (%)	Quantité à valoriser (t.m.)	Quantité à enfouir (t.m.)	Quantité valorisée (t.m.)
matières réutilisables								
textile	4,2	30,15	100	30,15	50	15,07	30,15	
mobiliers	0,7	5,02	n.a.	5,02	60	3,01	5,02	
petits appareils ménagers	0,8	5,74	n.a.	5,74	60	3,45	5,74	
résidus construction	3,6	25,84	n.a.	25,84	60	15,50	25,84	
bois	1,9	13,64	n.a.	13,64	60	8,18	13,64	
sout-total	11,2	80,39	n.a.	80,39		45,22	80,39	0,00
matières recyclables								
papier	11,7	83,98	100	83,98	60	50,39	83,98	
carton	4,9	35,17	100	35,17	60	21,10	35,17	
verre	4,8	34,45	91,8	31,63	60	18,98	34,45	
métal	6,4	45,94	95,6	43,92	60	26,35	45,94	
plastique	9,8	70,34	17,3	12,17	60	7,30	70,34	
sous-total	37,6	269,89		206,87		124,12	269,89	0,00
matières putrescibles								
Résidus alimentaires	23,6	169,40	100	169,40	60	101,64	169,40	
résidus de jardin	16,9	121,31	100	121,31	60	72,78	121,31	
sous-total	40,5	290,70		290,70		174,42	290,70	0,00
fibres sanitaires								
sous-total	6,6	47,37	100	47,37	60	28,42	47,37	0,00
RDD								
huiles usées	0,405	2,91	n.a.	2,91	75	2,18	2,91	
peintures	0,207	1,49	n.a.	1,49	75	1,11	1,49	
pesticides	0,009	0,06	n.a.	0,06	75	0,05	0,06	
autres RDD	0,279	2,00	n.a.	2,00	60	1,50	2,00	
sous-total	0,9	6,46		6,46		4,85	6,46	0,00
autres résidus	3,2	22,97		0,00		0,00	22,97	0,00
Totaux	100	717,79		631,80		377,03	717,79	0,00

* = Chamard - CRIQ - Roche (2000), Annexe 1 - Tableau A.1.30 Taux de récupération réel et potentiel pour le secteur rural.

ANNEXE 4

FACTEUR DE CONVERSION

Voici les principaux facteurs de conversion utilisés lors de la transformation des matières résiduelles en tonne métrique .

$1 \text{ verge}^3 = 0,764 \text{ m}^3 = 0,21 \text{ tonne métrique (non compacté)}$

$1 \text{ kilogramme} = 2,2 \text{ livres}$

$1 \text{ tonne métrique} = 1\,000 \text{ kilogrammes} = 2\,200 \text{ livres}$

$\text{Sac vert standard} = 5,8 \text{ kg/sac}$

Source: Manual on generally accepted principles (GAP) for calculating municipal solid waste system flow

ANNEXE 5

**LISTE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET DES ENTREPRISES PRIVÉES
OEUVRANT DANS LA VENTE DE VÊTEMENTS OU D'OBJETS USAGÉS EN MATAWINIE (2002)**

Organisme	Responsable	Adresse	Téléphone	Type d'entreprise
CHERTSEY				
1. Groupe Les Montagnards	Christine Fortin	623, de l'Église, C.P. 211	450.882-1683	communautaire (comptoir vestimentaire)
2. Éco-centre de Chertsey	Sylvain Lafortune	225, du Progrès	450.882.9186	privé (conteneurs servant à recueillir encombrants et matériaux secs)
ENTRELACS				
1. Groupe populaire d'Entrelacs	Sœur Thérèse Rainville	2571, Chemin d'Entrelacs	450.228.8924	communautaire (comptoir vestimentaire)
2. Thérèse Gariépy (pas de réponse téléphonique)	Thérèse Gariépy	-----	450.228.4032	privé (comptoir vestimentaire)
NOTRE-DAME-DE-LA-MERCI				
1. La petite mission (pas de réponse téléphonique)	-----		819.424.3057	(comptoir vestimentaire) n'est présentement pas ouvert
RAWDON				
1. L'œuvre du toit de Bethleem inc.	-----	3317 3 ^e ave.	450.834-7304	privé (comptoir vestimentaire)
2. Solidarité sociale de Rawdon	Marie Ménard	3036-A Queen ou 3625 Queen	450.834-4911	communautaire (comptoir vestimentaire)
3. Friperie Familiale Marie	-----	3844 Queen ou 3842 Queen	450.834.1919	privé (friperie et articles neufs)
4. Au Grenier de Grand-mère	Josée Biron	3499 Queen	450.834-8050	privé (électroménagers d'occasion)
5. Rawdon réparation enr.	-----	4 ^e avenue	450.834.4433	privé (électroménagers d'occasion)
6. Frédéric Réfrigération enr.	Sedivy	3924 Av. Montcalm	450.834.3093	privé (électroménagers d'occasion)
7. Éco-centre de Rawdon	Sylvain Lafortune	3269, Metcalfe	450.882.9186	privé (conteneurs servant à recueillir encombrants et matériaux secs)
8. Rawdon réparation enr.	-----	3284 4 ^e ave	450.834.4433	privé (électroménagers d'occasion)

Organisme	Responsable	Adresse	Téléphone	Type d'entreprise
SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ				
1. Comptoir vestimentaire	Doris Carol	926, route 343	450.883.6463	communautaire (comptoir vestimentaire)
2. Magasin général St-Alphonse	Monique Lafrenière et Richard Fleurent	1101, Route 343	450.883.8767	privé (vend de tout neufs et usagés)
ST-CÔME				
1. Les amis de Marie	Cécile Baillargeon	1200, rue Alphonse Marion	450.883.2600 (comptoir) 883-5535 (maison)	communautaire (comptoir vestimentaire, vente de meubles usagés)
SAINT-DAMIEN				
1. L'Arche du Nord	Marielle Lord	404 Principale	819.424.2839	communautaire (comptoir vestimentaire)
2. Nettoyeur S.M. (je n'ai pas trouvé le no. de téléphone)	-----	rue Principale	???	privé (il y a un comptoir vestimentaire avec le nettoyeur)
3. Éco-centre de Saint-Donat	Sylvain Lafortune	214, Chemin Le long de la rivière	450.882.9186	privé (conteneurs servant à recueillir encombrants et matériaux secs)
SAINTE-BÉATRIX				
1. Comptoir Vestimentaire	Mme. Beaudry	(dans le sous-sol de son épicerie)	450.883.5252	communautaire (comptoir vestimentaire)
SAINTE-ÉMÉLIE-DE-L'ÉNERGIE				
1. Les amis d'Émélie	Irène Arbour	Presbytère, 350 rue Principale	1.450.886.2093	communautaire (comptoir vestimentaire)
SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE				
1. Comptoir vestimentaire	Marguerite Latendresse	Presbytère, 321 Principale	450.883.8473	communautaire (comptoir vestimentaire)
2. René Roy Électrique et électronique enr.	René Roy	584, 10 ^e Rang	450.883.6598	privé (électroménagers d'occasion)
SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS				
1. Comptoir vestimentaire	Marcellin Martineau	Presbytère, 4650 Principale	450.889.5901	communautaire (comptoir vestimentaire)

Organisme	Responsable	Adresse	Téléphone	Type d'entreprise
SAINT-JEAN-DE-MATHA				
1. Comptoir vestimentaire	M et Mme Desrosiers	Presbytère, 185 Ste-Louise	450.886.3747	communautaire (comptoir vestimentaire)
SAINT-MICHEL-DES-SAINTS				
1. Au Coin du dépannage inc.	Jeannette Rondeau	471 rue Matawin, C.P. 118	450.833.6643	privé (comptoir vestimentaire)
2. Meubles Gilles St-Georges	Gilles St-Georges	310 Brassard	450.833.5460	privé (ameublements neufs et usagés)
SAINT-ZÉNON				
1. Comptoir vestimentaire	Colette Turenne	301, rue Philippe	450.884.5824	dans une maison privée (comptoir vestimentaire)

Sources :

Bell, Bottin de Joliette, 2001-2002 ;
 Bell, Bottin des Laurentides, 2001-2002 ;
 Chambre de commerce de la Haute Matawinie, Bottin de la Haute Matawinie (2000) ;
 MRC de Matawinie, Questionnaires municipaux concernant la gestion des matières résiduelles auprès des quinze (15) municipalités, (2002) ;
 Publications Éric (1982) inc., Annuaire téléphonique Chertsey, Rawdon, Sainte-Julienne, (Édition 2000) ;
 Publications Éric (1982) inc., Annuaire téléphonique St-Charles, St-Damien, St-Didace, St-Edmond, St-Gabriel, (Édition 2000) ;
 Publications Éric (1982) inc., Annuaire téléphonique , Ste-Émélie-de-L'Énergie, St-Félix-de-Valois, St-Jean-de-Matha (2000) ;
 TROCL, Liste contenant les organismes communautaires en Matawinie, (2002).

BIBLIOGRAPHIE

Documents

AOMGMR (Mai 2001), Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles, Saint-Étienne-des-Grès, 141 page

Chamard-CRIQ-Roche (Décembre 2000), Caractérisation des matières résiduelles au Québec - Rapport final, Québec, 212 p.

Conseil régional de développement Lanaudière (2000), Plan stratégique 2000-2005 Région Lanaudière - Diagnostic, axes de développement, priorités et stratégies d'action, Joliette, 162 p.

Conseil régional de développement Lanaudière, Centre local de développement de D'Autray, Développement des ressources humaines Canada et Emploi Québec (1999), Le marché du travail dans la MRC de Matawinie, 128 p.

Équipe de travail de plus de 20 personnes (December 2000), Manual on generally accepted principales (GAP) for calculating municipal solid waste system flow - Development of a Methodology for measurement of résidental waste diversion in Canada, 35 pages

Ministère des Affaires municipales (1995), Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement - Pour un aménagement concerté du territoire, Québec, 27 p. ;

Ministère des Affaires municipales (1997), Avis gouvernemental - Orientations et projets du gouvernement en matière d'aménagement du territoire - Municipalité régionale de comté de Matawinie, Québec, p.16 ;

MRC de Matawinie (1995), Connaissance du contexte de planification - Dossier technique, tome I et II.

RECYC-QUÉBEC (octobre 2001), Méthodologie de la base de données - BDM^r Base de données sur les matières résiduelles à l'intention des responsables des plans de gestion des matières résiduelles, page 31

RECYC-QUÉBEC (octobre 2001), MRC de Matawinie - BDM^r Base de données sur les matières résiduelles, 32 pages.

Régie Régionale de la santé et des services sociaux Lanaudière (2001), Projections de la population selon le sexe et l'année d'âge - Regroupement de municipalités de la région de Lanaudière 1996 à 2021, 516 p.

Société québécoise de développement de la main-d'œuvre - Région de Lanaudière (1994), Plan régional de développement de la main-d'œuvre 1994-1997, 165 p.

Solinov (2001), À la portée de tous, le compostage! - Guide d'information, 74 pages.

Solinov (2001), À la portée de tous, le compostage! – Cahier du participant, 15 pages.

Site Internet

www.pgmr.qc.ca, Bureau virtuel des plans de gestion des matières résiduelles;

PETIT GLOSSAIRE

(Source Recyc-Québec)

A

Amiante

Minéral fibreux dont la principale caractéristique est d'offrir une excellente résistance au feu. L'inhalation fréquente des poussières d'amiante, classées comme substances cancérogènes, peut causer une maladie pulmonaire, l'amiantose.

Asphalte

Préparation destinée au revêtement des chaussées, à base de brai de pétrole et gravillons.

Audit

Étude qui évalue un procédé de fabrication et de transformation ou l'exploitation d'un organisme au regard de sa performance environnementale globale.

B

Béton

Matériau de construction formé d'un mortier et de pierres concassées.

Béton armé

Béton coulé autour d'une armature métallique.

Biodégradable

Se dit d'une substance ou d'un produit susceptible d'être intégralement décomposé par des organismes vivants.

Biogaz

Gaz produit par la décomposition de déchets organiques dans un milieu privé d'oxygène. Le biogaz est composé à parts égales de méthane et de bioxyde de carbone, avec des traces d'autres composés organiques (anhydride sulfureux).

Bois

Les résidus de bois se composent surtout de bois de charpente et de contre-plaqué. On trouve aussi des morceaux de bois, des panneaux d'aggloméré, de la sciure, des copeaux, des résidus de meuble, de finition, d'armoires, branches, poteaux, etc.

C

Centre de tri

Lieu physique où l'on reçoit et trie les résidus domestiques solides qui sont par la suite acheminés vers un centre de recyclage.

Ciment

Matière pulvérulente, à base de silicate et d'aluminate de chaux, obtenue par cuisson et qui, mélangée avec un liquide, forme une pâte liante, durcissant à l'air ou dans l'eau.

Collecte sélective

Mode de récupération qui permet de cueillir des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur. La collecte sélective procède par apport volontaire à un point de dépôt (point de vente, cloche, conteneur, déchetterie ou ressourcerie) ou de porte à porte.

Compost

Résidus putrescibles décomposés par l'action de micro-organismes, en présence d'oxygène pour atteindre une stabilisation plus ou moins avancée. De couleur brun foncé, le compost a l'apparence et l'odeur d'un terreau.

Installation de compostage

Les matières putrescibles, restes de table, résidus agroalimentaires ou rognures de gazon, font partie de notre quotidien. Ces matières peuvent être traitées par des infrastructures nommées « *installation de compostage* ».

On distingue trois niveaux de compostage : le compostage à petite échelle, individuel ou institutionnel, les systèmes centralisés non confinés (en milieu ouvert) et les systèmes centralisés fermés faisant appel à des procédés technologiques plus sophistiqués. Plusieurs technologies de compostage sont utilisées au Québec: les systèmes ouverts (piles ou andains), statiques ou retournés, et les systèmes fermés (silos-couloirs ou bioréacteur).

Concassage

Opération qui consiste à broyer, réduire de façon successive la taille des éléments, à l'aide d'un concasseur.

Consigne

Mode de récupération utilisant la perception d'une somme d'argent à l'achat d'un produit, remboursable en totalité ou partiellement, pour en favoriser la récupération après consommation.

Contaminant

Matière solide, liquide ou gazeuse susceptible d'altérer la qualité d'un produit. Un contaminant brisera l'homogénéité d'un déchet et rendra son réemploi ou son recyclage plus difficile.

Conteneur

Caisse de dimensions standards servant au transport de meubles et de marchandises.

Créosote

Liquide huileux, transparent, extrait de divers goudrons. La créosote contient du naphthalène, du phénol et est surtout utilisée pour la conservation du bois.

D

Décharge

Selon les termes du projet de règlement sur la mise en décharge et l'incinération des déchets, tout site qui serait utilisé pour le dépôt définitif de déchets sur ou dans le sol.

Déchets

Matières résiduelles destinées à l'élimination.

Déchetterie (Éco-centre)

Lieu de dépôt principalement axé sur le recyclage. Elle se distingue du centre de récupération en recevant non seulement les matières récupérables telles qu'on l'entend généralement dans la collecte sélective, mais également tous les déchets d'origine domestique non ramassés lors de la cueillette régulière, incluant les déchets domestiques dangereux, les encombrants (électroménagers, pneus, etc.), les matériaux secs et autres.

Déchets encombrants

Déchets qui, en raison de leur grande taille, ne peuvent être éliminés avec les ordures ménagères (électroménagers, meubles, etc.).

Défrichage

Action de défricher, soit de rendre propre à la culture une terre en détruisant la végétation spontanée.

Dépôts de matériaux secs

Lieux où sont déposés les résidus solides ne générant ni liquide ni gaz (les matériaux de construction, par exemple).

Dépôts sauvages

Lieu où sont déposées, à l'encontre des règlements, diverses matières.

E

Élimination

Traitement final ou combinaison de traitements finals servant à transformer les déchets en matières inoffensives pour l'environnement.

Enfouissement

Opération qui consiste à compacter les déchets par couches de 2 à 3 mètres de hauteur, puis à les recouvrir d'au moins 15 centimètres de terre.

Entreposage

Dépôt temporaire des matières recyclables ou des déchets dangereux dans un bâtiment servant d'abri.

I

Incinération

Élimination des déchets par combustion, dans un équipement destiné principalement à cette fin.

L

Lieu d'élimination

Lieu de dépôt définitif ou de traitement des déchets solides.

Lieu d'enfouissement sanitaire

Lieu destiné à l'enfouissement des déchets solides.

Lieu d'enfouissement technique

Lieu destiné à l'enfouissement des déchets solides respectant la nouvelle réglementation sur l'enfouissement des matières résiduelles.

Lieu d'entreposage

Tout lieu détenu par une personne ou une municipalité qui entrepose à l'extérieur au moins 1 000 pneus hors d'usage de voitures de catégorie touristique.

Lixiviat

Liquide obtenu par le passage de l'eau de pluie à travers les déchets en décomposition dans un site d'enfouissement. Le lixiviat contient souvent des contaminants toxiques.

M

Matériaux secs

Résidus broyés ou déchiquetés qui ne sont pas susceptibles de fermenter et qui ne contiennent pas de déchets dangereux (bois tronçonné, gravats et plâtras, pièces de béton et de maçonnerie, morceaux de pavage, etc.).

Matière recyclable

Matière pouvant être réintroduite dans le procédé de production dont elle est issue ou dans un procédé similaire utilisant le même type de matériau.

Matière recyclée

Matière ayant fait l'objet d'un recyclage et qui entre, en totalité ou en partie, dans la composition d'un produit neuf.

Matière résiduelle ou résidu

Matière ou objet périmé, rebuté ou autrement rejeté, qui est mis en valeur ou éliminé.

Matière secondaire

Résidu récupéré, conditionné ou non, qui peut être utilisé dans un ouvrage ou un procédé de fabrication.

Métaux lourds

Métaux dont les composés organiques ou inorganiques sont souvent toxiques. Les principaux métaux lourds sont le cadmium, le mercure et le plomb.

Méthane

Gaz incolore, inodore et inflammable formant un mélange explosif avec l'air. Le méthane se dégage des matières en putréfaction par décomposition anaérobie. Sa fabrication à partir de fermentation industrielle en fait une source d'énergie nouvelle.

Mise en décharge

Procédé qui consiste à déverser les ordures dans un lieu destiné à cette fin (ancienne carrière, sol, trou) sans qu'aucune précaution particulière ne soit prise.

Mise en valeur

Utilisation de produits issus de matières résiduelles.

O

Objets encombrants

Catégorie d'objets comprenant : le mobilier (tables, chaises, meubles divers), les gros appareils électroménagers (téléviseurs, laveuses, sècheuses, cuisinières) les débris de construction ou de démolition.

P

Pavage

Revêtement d'un sol, formé de pavés, de mosaïques cailloux ou de pierres, ayant pour but de le rendre dur et uni.

Piézomètre

Tuyau généralement constitué de PVC (chlorure de polyvynyles) installé dans le sol et servant à l'échantillonnage de l'eau et à mesurer les caractéristiques hydrogéologiques du sol.

Placo-plâtre (gypse)

Matériau se présentant sous forme de plaque de plâtre coulé entre deux feuilles de carton et qui sert de revêtement, d'isolant.

Plomb

Métal lourd ayant un potentiel polluant important. On le retrouve dans les batteries d'automobile, la céramique, la peinture, les piles et le verre. Les sels de plomb sont dangereux pour la vie animale et humaine, car leur assimilation est plus rapide que leur élimination. Les enfants sont particulièrement vulnérables aux effets neurotoxiques du plomb.

Poste de transbordement

Lieu où on achemine des résidus dans le but de les transférer du véhicule qui en a fait la collecte à un véhicule qui doit les acheminer vers un lieu de traitement ou d'élimination.

Putrescible

Qui peut pourrir et se décomposer.

R

Récupération

Ensemble des activités de tri, de collecte et de conditionnement des matières résiduelles permettant leur mise en valeur.

Récupération à la source

Opération par laquelle les matières recyclables sont ramassées à l'endroit même où elles sont produites ou utilisées.

Recyclage

Utilisation, dans un procédé manufacturier, d'une matière secondaire en remplacement d'une matière vierge.

Réduction à la source

Action permettant d'éviter de générer des résidus lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit.

Réemploi

Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

Remblayage

Action (ou le résultat) d'apporter de la terre pour faire une levée ou remplir une cavité.

Résidu domestique dangereux (RDD)

Tout résidu généré à la maison qui a les propriétés d'une matière dangereuse (lixivable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive) ou qui est contaminé par une telle matière, qu'il soit sous forme solide, liquide ou gazeuse.

Ressourcerie

Aire aménagée et destinée à accueillir de façon transitoire et sélective les matières résiduelles qui ne peuvent ou ne doivent pas être présentées aux collectes traditionnelles, ou encore qui nécessitent un traitement particulier. Les matières ainsi récupérées sont alors destinées au réemploi, au recyclage, à la valorisation ou à l'élimination sécuritaire.

Réutilisation

Réemploi d'un objet ou d'une matière.

T

Tamisage

Passage au tamis, instrument formé d'un réseau plus ou moins serré ou d'une surface percée de petits trous, et d'un cadre, qui sert à maintenir la substance à passer et à séparer les éléments d'un mélange, selon la dimension des particules.

Traitement

Tout procédé physique, thermique, chimique, biologique ou mécanique qui, appliqué à un résidu, vise à produire une matière secondaire ou un produit manufacturé, à réduire sa dangerosité ou à faciliter sa manipulation ou son transport, et à permettre sa réinsertion

sécuritaire dans l'environnement ou son élimination.

V

Valorisation

Terme générique recouvrant l'ensemble des techniques qui permettent le réemploi, la réutilisation, le recyclage ou la régénération des déchets.